

**DELIBERATION N° 18/138 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU
DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2017**

SEANCE DU 30 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mai 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Julie GUISEPPI à Mme Pascale SIMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel relatif au développement durable - Année 2017.

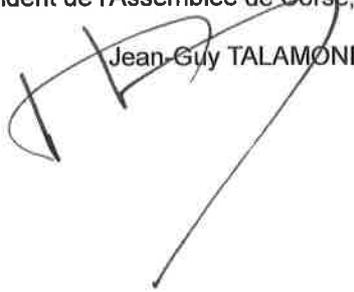
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 30 mai 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI





www.inula.corsica

RAPPORT ANNUEL
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SVILUPPU A LONG'ANDA
RAPORTU ANNUALE



Pensà oghje per dumane

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di
Corsica pè u 2017**

INTRODUCTION

L'année 2017 aura été l'année de bien des défis et de concrétisations en matière de développement durable dans notre île.

Sur nombre d'aspects, les défis environnementaux, énergétiques ou sociaux qui demeurent, comme les crises multiples qui ont sévi et durement frappé la Corse ont permis la mise en œuvre d'actions solidaires des institutions qui fondent aujourd'hui la Collectivité de Corse, mais aussi l'implication des autres collectivités, acteurs publics et privés, société civile et population toute entière.

Cette année 2017 aura permis de faire la preuve que l'intelligence collective, permet de surmonter les obstacles et de faire face aux enjeux.

Les menaces liées au changement climatique ont clairement montré qu'il est plus que temps de passer aux actes. Les épisodes de sécheresse prolongée, de recrudescence des incendies au-delà même de la période estivale, les crises sanitaires qui menacent les espèces vivantes et l'économie productive qui en découle, sont autant de preuves de la nécessité de pérenniser les outils institutionnels, réglementaires existants et de les adapter aux réalités d'un monde en perpétuelle évolution : la Corse a ainsi pu faire valoir ses initiatives et potentialités lors des Assises de la Biodiversité qu'elle a accueillies en juillet 2017 à Aiacciu.

Il faut ainsi garantir ou du moins doter la Collectivité de Corse d'une capacité forte à se saisir des sujets environnementaux, économiques et sociaux qui touchent au quotidien des habitants de l'île, particulièrement attachés à leur terre et à son avenir.

Il s'agit également de traiter avec la même conviction et la même passion que celles invoquées dans les combats passés pour renforcer les bases et les actions déjà décidées en matière de réduction et prévention des risques, en termes de préservation des ressources naturelles et patrimoniales, particulièrement les ressources en eau, en termes aussi de rééquilibrage et de dynamique des territoires, notamment les plus fragiles d'entre eux.

Aussi, les nombreuses actions déclinées dans ce rapport de développement durable pour l'année 2017 sont autant de faits qui démontrent qu'il existe une Corse capable et responsable de relever les défis de ce siècle, mais surtout une Corse prête, si on lui en donne les moyens, à assurer à chacun, aux générations qui suivront également, qu'ils sont les acteurs centraux d'une émancipation durable, raisonnée et responsable aux côtés de la Collectivité de Corse.

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
PARTIE I : ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	7
1. La lutte contre le changement climatique.....	7
2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	15
3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	40
4. L'épanouissement humain.....	66
5. Le développement par modes de production et de consommation responsables	99
PARTIE II : DES COLLECTIVITES ÉCO-RESPONSABLES.....	104
1.L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs	104
2. Le patrimoine bâti territorial : relever le défi du développement durable.....	114

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et la Collectivité de Corse à la présentation d'un rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable (article L. 4425-2 du Code général des collectivités territoriales).

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du Conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Les collectivités territoriales concernées peuvent s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'elles élaborent pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable.

Les articles réglementaires (article L. 110-1 du Code de l'environnement) précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable.

- 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- 3. Épanouissement de tous les êtres humains**
- 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- 5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Le développement durable s'appuie sur les thématiques du partenariat, de la transversalité, de l'articulation des échelles géographiques et temporelles, du droit à l'initiative, du pilotage par projet et enfin de l'évaluation et de l'interactivité. Les piliers de références généralement arrêtés sont l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance.

Ce développement passe par une approche globale, l'invention de nouvelles méthodes de travail et de procédures adaptées. L'Agenda 21 sert souvent de base car il tend à renforcer l'interaction des services, décloisonner les compétences et créer une synergie et une culture communes afin de donner une vision prospective de l'aménagement du territoire et une conception visant à faire de l'environnement un véritable levier économique.

Le rapport prévu à l'article L. 4425-7 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la Collectivité de Corse sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi Grenelle 2.

Le contenu du rapport

Il est rappelé en préalable qu'il s'agit du rapport de développement durable afférent à l'année 2017, avant donc l'entrée en vigueur de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018. Cela explique la particularité du présent document dans lequel se trouve compilé l'ensemble des thématiques et des problématiques liées au développement durable des anciennes collectivités fusionnées, les ex-départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et l'ex-Collectivité Territoriale de Corse.

Deux grandes parties seront développées et abordées au sein de ce rapport annuel de développement durable 2017 :

- une partie présentant la stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable à travers les cinq finalités précitées ;

- une partie abordant les actions mises en place et notamment l'Agenda 21 interne pour rendre la collectivité exemplaire et responsable.

À travers ces principes, notre Collectivité entend répondre à l'ensemble de ces finalités, qui seront évoquées et détaillées tout au long de ce rapport.

PARTIE I : ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. La lutte contre le changement climatique

La Méditerranée est particulièrement sensible au changement climatique. Ainsi, une hausse moyenne de 4 à 5 °C au niveau planétaire correspondrait en réalité à une augmentation de 7 voire 8 °C en Corse, avec, parmi les nombreuses conséquences, la réduction progressive de la couche neigeuse jusqu'à sa disparition totale aux alentours de 2100.

Ces dernières années, les effets du changement climatique se sont déjà faits sentir sur l'île avec l'apparition de vents violents, de précipitations intenses et, dans le même temps, l'augmentation de la période de sécheresse estivale entraînant des pénuries d'eau de plus en plus marquées et des incendies de grande ampleur.

Pour rester sous la barre des 2°C d'augmentation de la température moyenne au niveau mondial, il est impératif de ne pas dépasser les 790 milliards de tonnes de carbone présents dans l'atmosphère. Actuellement, les activités anthropiques en émettent 10 milliards par an. A ce rythme, dans 25 ans, les 2°C d'augmentation seront dépassés. En Corse, cette hausse sera bien plus significative.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) : un document stratégique

Dans la lignée des documents programmatiques validés au niveau international, européen et national (protocole de Kyoto, Paquet Énergie Climat, stratégie Bas Carbone, les lois Grenelle 1 et 2, Plan National d'Adaptation aux changements climatiques), la CTC a élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes du territoire, le SRCAE, qui est le document stratégique permettant de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique.

Il fixe le cap de l'autonomie énergétique à 2050, avec l'atteinte d'un facteur 6 pour les émissions de gaz à effet de serre, contre un facteur 4 repris généralement dans les protocoles internationaux.

Le SRCAE tend à donner à la Corse la sécurité énergétique dont elle a besoin en diminuant sa dépendance. Il vise notamment la diminution de notre consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Ce plan se veut une réponse adaptée aux exigences sociales, écologiques et économiques que connaît la Corse. En matière d'énergie, il est impératif de se fixer un cap qui assure le développement social et économique via un modèle énergétique renouvelé, durable et viable économiquement.

La transition énergétique

Créé en 2002, le Conseil de l'Énergie a été élargi en 2011 au secteur « Air et Climat » pour tenir compte des nouveaux enjeux identifiés en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Il constitue un organe « de concertation et d'études qui a pour mission d'éclairer, à leur demande, le Conseil Exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse et le Conseil économique, social, environnemental et culturel ».

Il est composé des acteurs politiques, institutionnels, syndicaux et associatifs locaux concernés par la problématique énergétique.

Le Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat est chargé en outre de conduire des réflexions et faire toutes propositions sur les moyens et les conditions de production de l'électricité en Corse, la répartition des sources de production d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois, autres), les moyens de production de ces énergies, suivre la consommation et l'évolution de la croissance dans les différentes énergies ainsi qu'examiner les moyens d'action pour une meilleure maîtrise de l'énergie en Corse.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), élaborée en collaboration par la Collectivité de Corse et l'État s'inscrit dans le cadre de l'objectif d'autonomie énergétique du Schéma Régional Climat Air Énergie qui vise à réduire la vulnérabilité et la dépendance de notre île avec une diminution de notre

consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. La pleine réalisation du scénario doit induire, sur la période 2016-2023, des investissements de l'ordre de 3,1 milliards d'euros dont 960 M€ pour la seule rénovation énergétique.

La Corse, première Zone Non Interconnectée à se doter d'une PPE, dispose d'un document programmatique qui établit les priorités d'actions pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux.

La lutte contre la précarité énergétique : un défi majeur à relever

Le programme ORELI rentre dans sa phase opérationnelle. Il est rappelé qu'il s'agit d'un programme destiné aux particuliers pour la rénovation énergétique globale et performante de leur maison.

Sur les 200 logements-pilotes prévus, 30 premiers ménages ont été sélectionnés et bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement approfondi par des ingénieurs et des architectes pour les études et le suivi de leur projet de rénovation énergétique.

Le programme des travaux nécessaires ayant été déterminé, ces ménages pourront recevoir pour le réaliser jusqu'à 15 000 € d'aide complémentaire à tous les dispositifs existants (crédit d'impôts, aides EDF, etc.).

Dans un deuxième temps, l'AUE, l'ADEC, la CdC et l'ensemble des partenaires du projet, notamment EDF et ADEME, analyseront les résultats obtenus pour conclure sur les méthodes les plus efficaces qui permettront le déploiement d'un véritable « plan Marshall » de rénovation des maisons individuelles de l'île. L'objectif est de pouvoir rénover plus de 3 000 logements par an à l'horizon 2050.

ORELI constitue un levier de soutien à l'activité du secteur du BTP. La rénovation énergétique, via ce dispositif, sera un véritable relais d'activité pour le secteur, faisant suite à la flambée de la construction neuve de la dernière décennie.

Cela se traduira par environ **300 millions d'euros d'activité annuelle, mobilisant 4 000 à 5 000 emplois permanents**. Aussi, les représentants du BTP (fédération du BTP, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse, CAPEB), participent activement à la mise en place d'ORELI.

Ce vaste chantier doit mobiliser activement, les équipes de maîtrise d'œuvre et tous les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment, qui devront accompagner les mutations et prévoir les emplois de proximité nécessaires.

Notre ambition est de faire du secteur énergétique non seulement l'élément clé qu'il doit être dans la transition écologique que le monde doit opérer aujourd'hui, mais aussi un véritable levier de développement économique et social pour la Corse.

Alliant volets social, économique et environnemental, il s'agit là d'une des priorités de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la Corse. La loi de 2010 portant engagement national pour l'environnement donne une définition de la précarité énergétique : *« est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »*.

En Corse, l'étude réalisée par l'AUE en 2013, pose un diagnostic territorial du phénomène de précarité énergétique qui démontre que 20 000 ménages sont touchés dont la moitié ne se chauffe pas du tout. L'essentiel des précaires énergétiques vivent dans des logements anciens (construits il y a plus de 20 ans). L'ancienneté de ces logements induit de très mauvaises performances énergétiques.

Face à ce phénomène en pleine croissance, en complément des campagnes de niveau régional pour vulgariser les moyens de lutte contre la précarité énergétique, il a été décidé d'organiser des rencontres dans les territoires avec les travailleurs sociaux. En effet beaucoup de ces ménages sont difficilement repérables. La plupart ne connaissent pas les dispositifs existants ou hésitent à se faire connaître. Le système de repérage de ces ménages par des actions de proximité est donc essentiel.

En 2017, l'AUE, EDF et l'Espace Info Energie (EIE) ont rencontré les assistantes sociales des secteurs de l'Isula Rossa et de Moriani pour présenter les différents dispositifs existants : ORELI et les offres solidarités.

Ces premières réunions, très constructives, ont permis la création d'un binôme travailleur social/ EIE afin d'aider le plus efficacement possible ces personnes habitant des logements énergivores à réduire de manière durable leur facture énergétique.

Le recours au solaire thermique, photovoltaïque et le bois

La Charte Régionale des bonnes pratiques des professionnels du solaire thermique et photovoltaïque

Cette charte a vocation à formaliser un partenariat entre la CdC, l'ADEME, EDF et tout professionnel œuvrant dans le solaire thermique en Corse. En ce qui concerne le solaire photovoltaïque, elle formalise uniquement le partenariat entre la CdC et les professionnels du photovoltaïque.

Le but est double, puisqu'il consiste à protéger à la fois les consommateurs qui sont les attributaires d'aides publiques, mais également les filières régionales qui pourraient pâtir des comportements incorrects de certaines entreprises. Cela se traduit par la publication en temps réel d'une liste d'installateurs « signataires » (sur les sites internet de l'AUE, de la CdC, de l'ADEME et d'EDF).

Conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse N°16/109 AC du 27 mai 2016, ces aides ne sont délivrées que si l'installation est réalisée par un professionnel signataire de la charte.

Le lancement de l'appel à projet Bois-Energie 2017

Afin de soutenir les projets d'installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie, l'AUE et l'ADEME ont mis en œuvre les programmes d'aide cofinancés par le FEDER et le CPER ainsi que des dispositifs partagés avec EDF.

Lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 23 mai à Corti, l'AUE, l'ADEME et leurs partenaires, ont présentés l'Appel à Projet « Bois-Energie 2017 », en mettant en avant les actions particulièrement exemplaires de la SAEML Corse Bois Energie en matière de développement des énergies renouvelables et de la filière bois.

L'objectif est de faire du secteur énergétique non seulement l'élément clé qu'il doit être pour la transition écologique, mais aussi un véritable levier de développement économique et social pour la Corse. Il vise une filière pour laquelle l'AUE et l'ADEME entendent particulièrement s'investir afin de concourir à sa relance dynamique.

Un des moyens prioritaires d'action est de développer **une filière bois-énergie durable**, qui valorise les ressources locales en bois. Cette filière performante au niveau environnemental doit constituer un des moteurs économiques des territoires via l'approvisionnement local et la structuration de circuits-courts.

La qualité de l'air : un objectif primordial à atteindre

L'amélioration des déplacements pour améliorer aussi la qualité de l'air

En 2016, une grande enquête téléphonique sur les déplacements des Corses a été lancée afin de mieux connaître et d'améliorer les déplacements de tous. De nombreuses institutions se sont engagées dans cette étude, dirigée par l'AUE, la CTC, les Départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, les deux communautés d'agglomération, l'Etat (DREAL), avec l'assistance technique d'un centre de recherches du ministère de l'Environnement (CEREMA).

En 2017, a été entamée la seconde moitié de l'enquête. 3 833 personnes ont répondu au questionnaire, soit 45 % de l'objectif final de 9 000 résidents corses à être interrogés.

Un nouvel appel à référencement des vendeurs de vélos à assistance électrique (VAE)

L'AUE est chargée du suivi et de la mise en œuvre de la politique énergétique régionale. Le 27 mai 2016, par délibération n°16.109 AC, l'Assemblée de Corse a voté le dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables dont la mesure 1.6 vient préciser les

modalités d'application d'une aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les particuliers, qui a été révisée en mars 2017.

Ce dispositif d'aide, mis en place par l'AUE, est effectif depuis septembre 2016. Il s'appuie actuellement sur un réseau de 18 professionnels partenaires répartis sur le territoire. Il rencontre un franc succès avec plus de 600 personnes encouragées dans leur nouvelle pratique du vélo comme mode de déplacement. Pour ¾ des bénéficiaires, l'acquisition du VAE a eu pour effet de réduire l'usage de leur véhicule et 90% d'entre eux déclarent utiliser leur VAE plus de 2 fois par semaine pour réaliser en moyenne 60 kms par semaine.

Dans ce cadre, l'AUE relance l'appel à référencement afin d'identifier d'autres vendeurs de VAE répartis sur le territoire insulaire souhaitant s'engager dans cette démarche partenariale.

Cet appel à référencement a pour but d'identifier des vendeurs de VAE répartis sur le territoire insulaire susceptibles de participer à l'opération d'aide à l'achat de VAE à destination des particuliers.

Afa : Une initiative innovante pour l'amélioration de la qualité de l'Air

La commune d'Afa conduit une expérimentation pilote avec la mise en service d'un broyeur communal afin de limiter les effets nocifs du brûlage des végétaux. La présidente de l'AUE, a exprimé à cette occasion tout l'intérêt d'une telle initiative qui mérite d'être étendue à d'autres communes et territoires.

L'amélioration de la qualité de l'air est une des préoccupations majeures de la CdC, l'AUE mobilise de nombreux leviers dotés de moyens importants pour atteindre cet objectif. La qualité de l'air est un enjeu fort en termes de santé publique des Corses, mais également en termes de retombées environnementales et économiques.

Mise en service de deux bus hybrides à Bastia

Mise en service de deux bus hybrides pour un coût total de 716 200 € HT, dont 80 % au titre du dispositif TEPCV (territoire à Energie positive pour la croissance Verte) pour un des bus et 60 % au titre de PO FEDER 2014-2020 pour le second.

Les bénéfices environnementaux sont considérables du fait de la réduction de la pollution atmosphérique, de la réduction des nuisances sonores et des émissions, de la réduction de la consommation de carburant et aussi un meilleur confort pour les usagers.

Commission des îles : le partage d'un retour d'expériences sur l'énergie dans les îles

La CdC qui a adhéré à la Charte de Gouvernance Climat des Régions Méditerranéennes participe aussi à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences aux côtés des autres îles méditerranéennes.

En effet, la Corse produit 2 millions de tonnes de Co2 et de gaz à effet de serre par an. Si l'on inclut les visiteurs et les touristes, les déplacements réalisés dans les transports maritimes ou aériens représentent 40% des consommations d'énergie finale d'où la nécessité d'agir sur les transports.

Les navires sont approvisionnés exclusivement par les produits pétroliers les plus lourds, donc plus nocifs pour la santé et pour l'environnement au même titre que les avions qui consomment des quantités phénoménales de kérosène.

Dans l'avenir, les produits pétroliers seront de plus en plus coûteux et leur accès de plus en plus contraint. La transition énergétique n'est donc pas une posture écologique, c'est une nécessité pressante et y travailler dans le domaine des transports est indispensable.

L'AUE, l'OTC et de nombreux autres partenaires travaillent également à l'élaboration d'une charte de prévention des émissions polluantes et sonores dans les ports de commerce. Rappelons que depuis 2015 les navires sont tenus de consommer des carburants contenant moins de 0,1% de soufre dans la Manche, la Mer Baltique, la mer du Nord, comme presque toutes les zones côtières américaines ou canadiennes. Or, en Méditerranée, où ce taux peut atteindre jusqu'à 4%, l'interdiction ne s'appliquera qu'à compter de 2020 ou 2025. Il est donc nécessaire de rabaisser ce seuil bien en amont dans nos ports et inciter ainsi les compagnies maritimes à opérer cette mutation. Navires à gaz, navires à hydrogènes, avions ou bateaux solaires, voile sur ferry, l'alimentation en Energies Renouvelables représente l'avenir.

L'avenir énergétique de l'île : signature de la convention SACOI entre EDF et TERNA

Dès 2005, l'Assemblée de Corse avait adopté un Plan énergétique pour la période 2005-2025 avec pour objectif la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Corse au travers de la mise en œuvre d'un « trépied énergétique ». En 2015, ce trépied est devenu réalité avec un approvisionnement électrique de l'île assuré à parts égales par :

- les énergies renouvelables (en grande majorité l'hydroélectricité 27%) et dans une moindre mesure le photovoltaïque (6%) et l'éolien ;
- les unités de production thermique (les centrales de Lucciana et du Vaziu) ;
- les importations d'électricité de l'Italie continentale (liaison « SACOI ») et de la Sardaigne (liaison « SARCO »).

Les deux câbles étaient déjà positionnés dans le parc comme un élément important de la sécurisation du système électrique.

Il faut en particulier souligner que l'énergie achetée via les deux liaisons « SACOI » et « SARCO » est aujourd'hui très compétitive. Elle représente une solution économiquement très avantageuse pour la Corse et permet d'avoir un coût de production compétitif par rapport à l'ensemble des Zones non interconnectées au réseau métropolitain.

Mise en service dans les années 60, la SACOI qui fournit du courant continu entre l'Italie continentale et la Sardaigne, est en partie sous-marine (quatre câbles sous-marins entre Corse et Italie), emprunte un tracé aérien le long de la côte orientale de la Corse (deux lignes aériennes). Une station de conversion continu/alternatif (SCC) située à Lucciana, mise en service en 1986, permet de soutirer une puissance maximale de 50 MW en 200 kv continu et de la restituer en 90 kv alternatif.

Les liaisons électriques offrent en permanence, à moindre coût, des services systèmes indispensables (régulation de fréquence) permettant de faire face aux aléas de production et de consommation (perte d'un moyen de production, gestion des incidents sans délestage) ainsi qu'à l'intermittence des énergies à caractère aléatoire. Avec la future STEP de SAMPOLU ces liaisons permettent d'intégrer d'avantage d'Energies Renouvelables sur le réseau.

L'AUE, grâce au partenariat étroit avec EDF veut démontrer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la sécurisation de l'équilibre offre/demande et un développement massif des EnR et de la maîtrise de l'énergie. La PPE a trouvé ce point d'équilibre : ce qui la rend tout à la fois ambitieuse et réaliste, sécurisée et apte à travailler à notre indépendance énergétique.

Le renforcement de la cohésion territoriale par le développement d'un système multimodal de transports en commun articulé autour du réseau ferré

En 2017, l'offre kilométrique est restée stable par rapport à 2016. La fréquentation a continué sa progression de 2%.

En forme de Y, le réseau des Chemins de Fer de la Corse s'étend sur 232 km de voies. La ligne centrale relie Bastia à Ajaccio sur 158 km de voie ferrée. Elle s'inscrit dans un axe Nord-Est / Sud-ouest, et passe par Vizzavona et Corti. Une ligne de 74 km s'y connecte à U Ponte à a Leccia, pour rejoindre Calvi.

Le réseau ferré dans son ensemble (voies et gares) est, depuis la loi du 22 janvier 2002, propriété de la Collectivité de Corse, qui assure la totalité des charges y afférant. Il est organisé autour d'une SAEML regroupant la Collectivité de Corse, les chambres de commerces de Haute-Corse et Corse-du-Sud et SNCF Participations.

Un réseau ferroviaire à voie métrique

Enclavé dans un environnement montagneux et sinueux, le réseau ferroviaire de Corse à voie unique métrique non électrifiée se caractérise par une exploitation complexe. Outre la voie métrique qui, à la différence du standard du réseau ferré continental dont les rails sont distants de 1,435 mètre, impose d'utiliser des matériels adaptés, la voie unique limite le nombre trains engagés simultanément sur le réseau. Ce nombre est dépendant du nombre de croisements et des distances entre croisements. Enfin le recours au fuel est utilisé pour la traction.

Les deux lignes ont été dédiées en 2015 exclusivement à la circulation de trains de voyageurs et au transport de matériaux nécessaires à leur entretien.

Le service de transport est constitué par des liaisons entre Bastia et Aiacciu ainsi qu'entre U Ponte à a Leccia et Calvi et des liaisons périurbaines entre Bastia et Casamozza ; Aiacciu et Mezana ; Calvi et L'Isula Rossa, cette dernière offrant un très fort attrait touristique.

Les temps de parcours entre Bastia et Aiacciu oscillent entre 3 h 20 et 3 h 40 selon les services, tandis qu'il faut 1 h 50 pour parcourir les 74 kilomètres qui séparent U Ponte à a Leccia de Calvi.

Sur les liaisons périurbaines on observe des temps de parcours variables selon les arrêts fréquentés. Sur la liaison la plus utilisée, Casamozza-Bastia le temps de parcours direct ressort à moins de 20 minutes, ce qui place le train en situation d'alternative crédible à l'automobile.

De nombreux ouvrages d'art

La topographie particulièrement accidentée de la Corse a nécessité la construction de multiples ouvrages d'art, les plus caractéristiques étant les viaducs et tunnels, pour relier Aiacciu, Bastia, Calvi via Corti.

Il s'agit d'une particularité du réseau à prendre en compte tant pour le roulage des trains que pour l'entretien de la voie, les équipes étant parfois amenées à exécuter leur tâche dans des conditions très difficiles.

Le matériel roulant

L'utilisation des autorails SOULE, d'ancienne génération, est désormais exclusivement limitée à la desserte suburbaine de Balagne pour les liaisons entre Calvi et l'Isula Rossa.

12 AMG 800 sont en circulation depuis 2012. **Ils ont parcouru en 2017 plus de 1 000 000 km, soit une moyenne de 83 000 km par rame.**

L'arrivée des AMG 800 sur le réseau a permis de réformer en totalité les anciens autorails, de rajeunir l'image du réseau. Désormais seuls deux types d'autorails sont en circulation, les AMG 800 et les SOULE.

Le nombre de voyageurs

Le nombre de voyageurs transportés s'est établi à 1 176 000 en 2017. Il a progressé de 2 % par rapport à l'année 2016.

En ce qui concerne le suburbain d'Aiacciu, comme attendu, le nombre de voyageurs transportés est en augmentation. Il s'élève à 166 000 en 2017, correspondant à une hausse de 1,85 % par rapport à l'année précédente. En Balagne, le trafic a atteint 194 000 passagers, soit une hausse de 2,26 %.

La fréquentation sur le périurbain de Bastia continue de progresser très sensiblement : + 6,73 % pour une offre kilométrique stable en quantité.

Des travaux en cours

La Collectivité de Corse assure des missions de maîtrise d'ouvrage directe pour l'aménagement des infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CTC a assuré le service public des transports des lignes interurbaines ainsi que les transports scolaires depuis le 1^{er} septembre 2017.

Dans le cadre de sa politique de modernisation et de développement du réseau ferroviaire, un programme de travaux d'amélioration de l'ensemble de ses haltes et gares est prévu pour la période 2017-2024. L'objectif est de développer l'offre et l'usage de ce mode de transport.

Pour mener à bien ces opérations, des études concernant les phases préliminaires d'avant-projet puis des missions de suivis des travaux, seront lancés.

En 2017, un marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la réparation de cinq ouvrages d'art (Ascu, Muzelle, Albanu, Prunelli, Casamozza) implantés sur la ligne centrale du réseau ferroviaire de Corse a été cofinancé dans le cadre du PEI 4.

Une étude de portance visant cinq ouvrages comprenant un tablier de type treillis métallique a permis de mettre en évidence la nécessité de procéder au remplacement de plusieurs éléments de structure (barres métalliques, assemblages), la remise en peinture et la réparation de certaines parties en maçonnerie situées en règle générale dans les appuis de l'ouvrage.

Le marché de maîtrise d'œuvre doit permettre de définir avec précision les travaux et les principales phases. Cela comprend également une phase d'assistance pour les essais préalables au titre du fascicule 56 du CCTG et le montage des éventuels dossiers réglementaires relatifs à la protection de l'environnement. Ce marché prévoit enfin le VISA des études d'exécutions de l'entreprise.

La volonté de constituer une armature de transport public multimodal ferroviaire + routière couvrant l'ensemble du territoire insulaire ainsi qu'aux ports et aux aéroports

La CTC a eu en charge l'organisation des lignes routières régulières et des lignes scolaires en 2017. Elle a engagé l'élaboration du schéma régional de l'intermodalité (SRI) avec l'objectif d'élaborer un schéma multimodal des déplacements liant les lignes ferroviaires, les lignes routières, les ports et les aéroports. L'étude est en cours avec une 1^{ère} phase de concertation auprès des territoires. L'étude comprend les quatre phases suivantes :

- le diagnostic ;
- les propositions et l'évaluation de scénarii d'organisation multimodale des déplacements ;
- l'élaboration du Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) ;
- la mise en œuvre des conclusions du Schéma multimodal des transports et des infrastructures.

De manière concomitante la Collectivité a engagé plusieurs assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'alimenter le Schéma Régional de l'Intermodalité avec les thématiques de billetterie et de tarification notamment.

Le développement des équipements structurants hydrauliques assurant un équilibre quantitatif de la ressource en eau

Outre ses compétences légales, le Comité de bassin exerce également les missions suivantes :

- l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, la Corse constituant un bassin hydrographique au sens des articles L212-1 à L212-6 du Code de l'environnement ;
- le suivi de la mise en œuvre et la révision tous les six ans du SDAGE ;
- l'avis sur le périmètre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) éventuellement établis dans des sous-bassins présentant des caractères de cohérence hydrographique, écologique et socio-économique.

Les évolutions institutionnelles induites par la loi NOTRe et la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ont amené l'Assemblée de Corse à modifier la composition du Comité de Bassin. Pour répondre à l'attente de l'Assemblée Corse de voir fusionner en Corse, de par la spécificité aussi bien géographique qu'institutionnelle de son territoire, le Comité de Bassin de Corse et le comité régional de la biodiversité créant ainsi, à l'échelle de l'île, un unique « Comité de l'Eau et de la Biodiversité », le décret du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité prévoit, dans un premier temps, en son article 2 qu'« en Corse, le comité régional de la biodiversité, prévu à l'article L. 371-3, est dénommé comité territorial de la biodiversité de Corse », avec des modalités de composition similaires à celles du comité de bassin. La fusion souhaitée de ces deux instances sera opérée dans le cadre d'évolutions futures.

L'Assemblée de Corse a donc dans un premier temps, par délibération n°17/293 AC en date du 22 septembre 2017, amendé la composition du Comité de Bassin, d'une part pour y intégrer des acteurs de la biodiversité (comité de massif, parc marin, conservatoire d'espaces naturels, AUE, AFB), et, d'autre part, pour prendre en compte les dispositions de la loi NOTRe en ce qui concerne aussi bien les nouveaux périmètres et les futures compétences des communautés de communes insulaires, que la fusion des deux Départements et de la CTC en Collectivité de Corse, portant ainsi le nombre de ses membres de 40 à 45.

La Corse prépare son plan de bassin d'adaptation au changement climatique

Le comité de bassin de Corse élabore un plan de bassin d'adaptation au changement climatique afin de définir des mesures concrètes pour réduire la vulnérabilité de la Corse face au changement climatique dans le domaine de l'eau, en ciblant les zones où il est nécessaire d'agir en priorité.

Cette initiative répond à la demande de la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer qui a souhaité que chaque bassin élabore un tel plan d'adaptation suite à la COP21.

Adapter le territoire de Corse au manque d'eau

Avec un climat plus chaud, des pluies plus rares et variables dans le temps et l'espace et moins d'eau dans les rivières en période d'étiage, le changement climatique s'accroît. Les acteurs de l'eau doivent s'organiser pour adapter leur territoire au manque d'eau.

Un comité technique, chargé de suivre l'élaboration du plan de bassin de Corse, s'est réuni régulièrement, sous la direction de Xavier Luciani, président de l'Office d'équipement hydraulique et vice-président du comité de bassin.

Constitué de membres du comité de bassin, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, des services de l'Etat ainsi que de la Collectivité de Corse, le comité technique a validé les conclusions des travaux engagés pour l'élaboration du plan qui se déroulera en trois phases :

- **La réalisation d'un bilan des connaissances scientifiques** sur l'évolution du climat, établi avec la collaboration d'un groupe de scientifiques de Corse sollicités par le comité de bassin ;

- **La production de cartes de vulnérabilité** du bassin afin d'identifier précisément les territoires qui nécessitent des actions plus fortes d'adaptation que ce soit pour la disponibilité en eau, l'assèchement des sols ou pour la fragilisation de la biodiversité ;

- **L'élaboration d'une stratégie et de mesures concrètes d'adaptation** à mobiliser pour des réponses graduées et à combiner ensemble.

Les résultats des deux premières phases de ce plan ont été restitués au Comité de Bassin, Conca di Corsica, lors de sa séance d'octobre 2017. La stratégie et les mesures concrètes d'adaptation seront élaborées au premier semestre 2018.

Le plan de bassin, document de référence

Le plan de bassin d'adaptation n'aura pas de portée réglementaire mais il constituera une référence pour les décideurs qui doivent intégrer les enjeux du dérèglement climatique dans leur politique de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire.

Il s'appuiera sur le SDAGE 2016-2021, qui fixe des orientations en termes d'économie d'eau, d'optimisation et de partage de la ressource, mais aussi en termes de création de nouveaux ouvrages s'ils s'avèrent nécessaires.

L'enjeu est d'assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.

Le comité de bassin de Corse s'est réuni en mars et octobre 2017, à Corti, sous la Présidence du président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, afin de présenter une première synthèse et un bilan des connaissances du PBACC (plan de bassin d'adaptation au changement climatique).

Dans le cadre de la loi relative à la Corse du 22 janvier 2002 qui a institué sa création, le Comité de bassin de Corse est une assemblée qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau.

Véritable instance de concertation, il est saisi pour avis sur toute question intéressant la gestion de l'eau dans l'île : projets d'ouvrages, aménagements et programmes structurants.

Lors de ces séances de travail, les membres du comité de bassin de Corse ont ainsi été amenés à échanger sur les principaux sujets suivants :

- le calendrier de travail du SDAGE (2017-2019) ;

- l'adoption de la politique foncière de sauvegarde des zones humides ;
- la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) ;
- l'état d'avancement des trois stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) ;
- la mission d'appui technique GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;
- Le bilan de la mise en œuvre du 10^{ème} programme ;
- La préparation du 11^{ème} programme d'intervention des Agences de l'Eau.

Une baisse des moyens des agences de l'eau

C'est justement au moment d'évoquer le 11^{ème} programme, qui suite aux arbitrages ministériels, prévoit une réduction de budget de près de 20 %, qu'une motion de soutien aux agences de l'eau a été adoptée à l'unanimité. A cette baisse d'un quart de la capacité d'intervention s'ajoute également à une diminution significative des moyens humains, mettant ainsi en péril la réalisation d'aménagements, aujourd'hui indispensables pour notre île.

Repenser le stockage, réduire les fuites sur le réseau et engager un partage équitable selon les microrégions constituent les principaux axes d'une réponse responsable, face aux enjeux actuels, sur lesquels l'ensemble des membres ont su faire consensus.

Un panel de solutions adaptées en faveur d'une gestion globale et équitable entre les microrégions a également été débattu.

Les zones caractérisées comme « vulnérables » feront également l'objet d'une attention plus soutenue, afin d'être en mesure de construire une réponse proportionnée. Et cela afin de diminuer la vulnérabilité des zones dite « sensibles » tout en cherchant à préserver les milieux et à anticiper les besoins inhérents du territoire.

Anticiper le post PEI

La période post PEI, à compter de 2018 a également été évoquée avec la proposition d'une PPI Eau (programmation pluriannuelle des investissements). De plus, une nouvelle programmation de l'Etat (plan d'accompagnement), succédant au PEI 4, a été avancée par le Président de la République. L'objectif est de s'adapter au changement climatique en assurant une indépendance hydraulique ce qui implique des stockages pluriannuels permettant une alimentation sur à minima deux années consécutives.

Enfin, la synthèse complète du PBACC (Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique) comprenant notamment - un catalogue de préconisations, un bilan des connaissances et une analyse de la vulnérabilité – a été votée à l'unanimité. Désormais, il s'agit donc de s'engager dans la troisième phase du PBACC qui permettra de présenter au printemps 2018, les grandes mesures d'orientation.

La sécurisation de la prise du Golu adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse

Située sur la commune d'I Prunelli di Casaconi, la prise d'eau du Golu permet l'alimentation en eau de l'ensemble des terres agricoles du nord de la Plaine Orientale mais aussi une large part de l'alimentation en eau potable de l'agglomération Bastiaise notamment en période estivale.

En 2013, la sécurisation de la prise et sa mise en conformité ont déjà fait l'objet d'une demande de financement, alors approuvée par la CTC, pour un montant total de travaux hors taxes estimés à 330 000 euros, initialement financé par l'Etat au titre du PEI et la CTC.

Les aménagements opérés et travaux de restauration engagés permettront de répondre au mieux à la préservation, la gestion et à la restauration du milieu aquatique, notamment en aménageant une passe à anguilles permettant d'assurer la continuité écologique sur ce tronçon et en relevant le débit réservé de l'ouvrage. Autre objectif, l'amélioration des conditions de prélèvement de la ressource.

L'inauguration des travaux de sécurisation et de confortation de la réserve du Prunelli

Mise en service en 1989, la réserve du Prunelli, constitue la véritable pierre angulaire du système hydraulique de la vallée. Sur plus de 2,5 hectares et d'une capacité de 100 000 m³, elle fait partie des nombreux ouvrages de stockage d'eau brute de la Collectivité de Corse, dont la gestion est confiée à l'OEHC.

Outre sa fonction de régulation et de compensation propre aux ouvrages de stockage, cette retenue d'eau qui permet de faire face aux débits de pointe de l'ensemble du bassin de vie ajaccien, remplit plusieurs rôles :

- le rôle de bassin de démodulation pour l'usine d'hydroélectrique d'Ocana, tout en assurant la mise en charge de la conduite forcée alimentant plus en aval, l'usine hydroélectrique du Pont de la Vanna, (ces deux ouvrages étant gérés par EDF) ;

- le rôle de mise en charge du réseau hydraulique qui alimente l'usine AEP de la Confinia et garantissant la desserte en eau potable de la CAPA ;

- le rôle également de mise en charge de la conduite principale de la CTC alimentant : l'usine AEP de Bomortu, garantissant ainsi la desserte en eau potable de l'ensemble de la rive sud du golfe d'Aiacciu et de l'ensemble du réseau agricole des vallées du Prunelli et de la Gravona.

Subissant depuis quelques années de fortes dégradations dues au vieillissement de sa géomembrane, principal élément du dispositif d'étanchéité pour ce type de bassin, il a été décidé de procéder à de lourds travaux de réhabilitation et de confortation de l'ouvrage entraînant une indisponibilité de six mois.

Accord de coopération Corso-Sarde sur la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique

Cet accord s'inscrit dans le droit fil de la collaboration initiée au printemps 2016 par les Exécutifs Sardes et Corses, « u Pattu Novu trà duie isule surelle di u Mediterraniu ». Le Président Luciani, accompagné d'ingénieurs du service « ingénierie » de l'OEHC, a eu l'opportunité de visiter plusieurs installations hydrauliques, notamment la diga Eleonora d'Arborea (d'une capacité de 330 millions de mètres cubes), située dans la province d'Oristano.

Cette rencontre a également permis à la délégation de l'OEHC de confronter les pratiques qui diffèrent entre les deux îles, notamment concernant la situation du parc des ouvrages de stockage, des moyens mis en œuvre dans le cadre de l'amélioration des rendements-réseaux ou encore la lutte contre le gaspillage de la ressource en eau.

Le mode de gestion de l'eau brute et de l'eau potable dans les deux îles a fait ainsi l'objet d'une réflexion commune, laissant entrevoir de nombreuses perspectives en matière de gestion raisonnée.

2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Atténuer les contraintes de l'insularité : principe de continuité territoriale

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 mai 1991, la CTC définit, sur la base du principe de continuité territoriale, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

Dans le cadre du programme ports et aéroports transférés, la CTC s'engage à réaliser les opérations structurantes rendues nécessaires par le développement de l'activité des ports et des aéroports.

Les aéroports

La loi donne compétence à la Collectivité de Corse pour créer, aménager, entretenir, gérer et élargir le périmètre des aéroports. Ce transfert porte à la fois sur les compétences et la propriété des infrastructures des biens concernés. Il s'agit des aéroports d'Aiacciu, de Bastia, de Calvi et de Figari, transférés dans le patrimoine de la Collectivité de Corse.

Pour l'exercice de cette compétence, la Collectivité de Corse dispose de ses propres services. L'exploitation des infrastructures est par ailleurs confiée par concession aux chambres de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Conformément à sa stratégie d'aménagement du territoire et à sa politique de desserte aérienne et maritime de la Corse, la Collectivité de Corse a renouvelé les concessions des aéroports de Bastia, Calvi et Figari, aux CCI de l'Île. Ces concessions ont une durée de 15 ans, et arriveront à échéance le 31 décembre 2020.

Suite aux audits techniques réalisés par la DGAC, et à la délibération de l'Assemblée de Corse n° 09/159 AC du 20 juillet 2009, des acquisitions foncières ont été réalisées pour mettre les plateformes aux normes des Conditions d'Homologation et d'Exploitation des Aéroports (CHEA). Ces acquisitions foncières ont principalement concerné les deux aéroports d'Ajaccio et de Bastia pour l'élargissement des bandes dégagées des pistes.

Sur les quatre aéroports de Corse, les certificats nationaux de sécurité aéroportuaire ont été convertis en certificats européens de sécurité aéroportuaire au mois de décembre 2017. Dès lors, les exploitants sont désormais soumis au respect des spécifications du règlement européen qui comportent des mesures complémentaires à celles de la réglementation nationale.

Ces certificats européens comprennent chacun un programme de mesures correctives à réaliser pendant leur durée de validité, dont des travaux de renforcement et de mise aux normes des aires de manœuvre (piste, taxiways et parkings avions) qui seront mis en œuvre à partir de 2018.

Les principales opérations d'investissement répondant à ces orientations ont été adoptées par l'Assemblée de Corse dans la délibération 17/120 AC du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

L'aéroport de Calvi-Santa-Catalina

L'aéroport de Calvi-Santa-Catalina dispose d'un atout majeur en vue d'améliorer l'offre touristique de la Balagne et de la Corse. Il participe ainsi à l'attractivité et à la promotion du tourisme insulaire. Il occupe une situation stratégique pour assurer des échanges dynamiques et des liaisons fiables entre la Corse, les principales métropoles régionales et les capitales européennes. La modernisation améliore la sécurité et le confort des passagers tout en répondant aux attentes de la Collectivité de Corse.

En 2017, l'aéroport de Calvi a enregistré 325 000 passagers, en progression de 1,2 % par rapport à 2016, et 5 000 mouvements commerciaux.

Pour les infrastructures, l'audit de la DGAC, préalable à la délivrance du certificat de sécurité aéroportuaire avait formulé diverses observations et relevé des non-conformités avec la réglementation en vigueur.

L'action corrective visant à mettre la piste aux normes de la catégorie 4D (code de référence OACI) a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité afin de porter sa largeur à 45 mètres sur la totalité de sa longueur.

D'un coût global de 1,6 M€ HT, cette opération a été cofinancées par le PEI, à hauteur de 50 %, ainsi que par la CCI, à hauteur de 30 %.

Les prochaines opérations d'investissement de mise aux normes et de développement des infrastructures, inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement sur les infrastructures de Transport 2017-2026, porteront sur :

- le renforcement du parking aviation commerciale ;
- le renforcement de la piste ;
- la création des aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA) ;
- le réaménagement et l'extension du parking d'aviation d'affaires / aviation générale.

L'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte

L'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte est le premier aéroport de l'île en termes de passagers transportés. Au cours de l'année 2017, cet aéroport a accueilli près de 39 % du trafic passager des quatre aéroports régionaux (plus de 1 569 000 passagers ont transité par l'aéroport d'Ajaccio, soit un niveau en progression de 10,4 % par rapport à celui de l'année précédente et 15 000 mouvements commerciaux y ont été enregistrés, auxquels s'ajoutent les mouvements non commerciaux d'un volume un peu supérieur).

Renforcement de la piste

En 2001, la piste présentait un niveau de service compris entre « assez bon » et « très bon », montrant que la structure de chaussée était correctement dimensionnée par rapport au trafic accueilli à l'époque. En 2006, une nouvelle étude a été effectuée avec une analyse des chaussées qui a été menée en fonction des différents avions desservant l'aéroport ainsi que ceux susceptibles d'être accueillis dans le futur. La vérification effectuée par les bureaux d'études avait alors fait apparaître un sous-dimensionnement de la piste.

De plus, des fissures ont été relevées sur des sections de la piste qui avaient été qualifiées précédemment avec un « bon » niveau de service. Selon les bureaux d'études, ces fissures longitudinales sont le signe d'une faiblesse de la chaussée par rapport au trafic accueilli.

Pour remédier à ces dégradations et assurer une portance adaptée au trafic que la piste doit accueillir, la mise en œuvre d'un programme général de remise en état des chaussées a été programmée et inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement sur les infrastructures de Transport 2017-2026 adopté le 27 avril 2017 par l'Assemblée de Corse.

Un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la conception de l'opération de renforcement de la piste et le suivi des travaux a été signé fin 2017.

Ces travaux sont programmés en 2020-2021. Ils intégreront les aménagements rendus nécessaires par la mise aux normes AESA.

L'aéroport de Bastia

Premier aéroport de l'île pour le trafic international, Bastia Poretta a vu ces dernières années ce trafic progresser nettement. Le trafic domestique, quant à lui, a fortement été impulsé par la compagnie Volotea depuis 2012.

En 2017, l'aéroport de Bastia Poretta a enregistré 1 400 000 passagers, en progression de 8,7% par rapport à 2016, 15 500 mouvements commerciaux et 23 700 mouvements non commerciaux.

Les principales opérations d'investissement de mise aux normes et de développement des infrastructures, inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement sur les infrastructures de Transport 2017-2026, porteront sur :

- la mise aux normes et le renforcement des accotements de piste ;
- la mise aux normes et le renforcement des taxiways Nord et Sud ;
- les travaux de renforcement de la structure de la chaussée de l'ensemble de la piste, rendus nécessaires par l'état de la chaussée aéronautique ;
- les travaux d'extension du parking aviation commercial afin de faciliter l'exploitation de l'aéroport en période de pointe ;
- les opérations de mise en conformité des infrastructures et équipements avec les nouvelles normes AESA, avec principalement la réalisation des aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA).

Ces opérations d'investissement seront conduites par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute Corse, concessionnaire de l'aéroport.

L'aéroport de Figari

Ces dernières années, l'aéroport de Figari a connu une croissance importante de son trafic de passagers et du nombre de mouvements. Ainsi, entre 2006 et 2017, il a plus que doublé. Si entre 2011 et 2013, la progression a été limitée, elle s'est accélérée au cours des quatre dernières années, pour atteindre une croissance annuelle moyenne de 12,8% sur cette période.

L'année 2017 a vu son trafic atteindre 731 000 passagers, en progression de 14,2 % par rapport à 2016, 10 000 mouvements commerciaux, et 7 200 mouvements non commerciaux.

Le trafic se caractérise par une très forte saisonnalité avec 90% du trafic concentré sur les 7 mois d'avril à octobre.

Les principales opérations d'investissement de mise aux normes et de développement des infrastructures réalisées ces dernières années concernent les renforcements des parkings commerciaux en 2007 et 2016.

Les prochaines opérations d'investissement de mise aux normes et de développement des infrastructures, inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement sur les infrastructures de Transport 2017-2026, porteront sur le renforcement de la piste au cours de l'hiver 2017-2018, avec simultanément les travaux de mise aux normes AESA et de création des aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA) et l'extension des parkings commerciaux pour répondre à la croissance des trafics.

Les ports

La CdC, depuis la loi du 3 mai 1991, a compétence pour organiser et concéder le service public des transports entre l'Île et la France continentale.

L'organisation de cette desserte maritime a fait l'objet de nombreuses évolutions liées au droit national et communautaire ainsi qu'au marché concurrentiel avec l'apparition de plusieurs compagnies maritimes battant pavillon communautaire.

C'est dans ce contexte que la CTC a conclu des conventions de délégation de service public sur la liaison entre le port de Marseille et les ports de Corse et mis parallèlement en place un système d'obligations de service public.

La convention de délégation de service public actuellement en vigueur a été signée le 24 septembre 2013 et devait expirer le 31 décembre 2023. Cette convention confie l'exploitation du service de transport maritime au Groupement conjoint composé de la SNCM et de la CMN.

Les principaux travaux entrepris dans les ports

Le port de Bastia

Un nouveau terre-plein dans le port de commerce

Pour répondre aux objectifs du plan de développement du port et augmenter la sécurité dans la zone dédiée au fret, les travaux de création d'un terre-plein supplémentaire d'une surface de 6200 m² ont été engagés en octobre 2015 et achevés en juin 2017.

Cette opération a permis :

- d'offrir une surface d'exploitation du fret plus importante ;
- de réorganiser les circulations et les zones d'activités afin de limiter les risques liés à la coexistence des différents flux (VL – PL) ;
- d'augmenter la taille des navires pouvant être accueillis sur le quai Nord-Est.

D'un coût global de 6,6 M€ HT, cette opération a été cofinancées par le PEI, à hauteur de 50 %, ainsi que par la CCI, à hauteur de 30 %.

Sécurisation et réparation de trois sites essentiels de la façade maritime et portuaire de Bastia : le quai des martyrs, le Vieux-Port et la route du front de mer

Suite à la tempête exceptionnelle du 28 novembre 2008 des travaux d'urgence et de remise en état ont été réalisés de 2009 à 2013. Parallèlement, un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réparation globale

des ouvrages du front de mer a été engagé. Il a cependant été résilié après la réception des études AVP en raison d'une augmentation conséquente du coût prévisionnel des travaux. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a donc été signé en 2016. Eu égard à l'importance économique, patrimoniale et symbolique pour la Ville de Bastia, et du fait du retard pris par les infrastructures maritimes de Bastia, et notamment du Vieux Port, depuis des décennies, il a été érigé en priorité par le nouvel Exécutif, en concertation étroite avec la Ville de Bastia.

Cet engagement se traduit de deux façons :

- Au plan financier, par la proposition d'un financement du coût total du prix des travaux nécessaires, à concurrence d'une évaluation de 27,24 M€ TTC.

Ce financement sera assuré à travers l'inscription de l'opération au PEI 4 : prise en charge à 50 % par l'Etat ;

- Au plan technique, par la réalisation d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre, intégrant notamment les attentes et demandes de la Ville de Bastia, par exemple concernant la mise en valeur de la promenade du quai des martyrs (suppression d'un mur-refouloir dont la création aurait supprimé la vue sur la mer depuis la promenade et les terrasses des bars et restaurants.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été attribué début 2017. Sur la base des études d'AVP déjà réalisées, il est ainsi prévu les travaux suivants :

-Le Môle génois :

Réfection complète de la carapace de protection avec augmentation de la côte et de la largeur de la berme afin de réduire l'énergie de la houle sur l'ouvrage maçonné et limiter les franchissements. Estimation financière : 8.54 M€ HT.

-La Jetée du Dragon :

Les travaux priorités au vu de leurs montants estimés, prévoient :

- la réparation du musoir ;

- la réfection complète de la carapace (avec augmentation de la côte et de la largeur de la berme afin de réduire l'énergie de la houle sur l'ouvrage maçonné et limiter les franchissements) en priorisant les tronçons en fonction des franchissements actuels les plus importants. Cette solution permettrait de diminuer les franchissements de 90 % pour une période de retour de 50 ans, 70 % pour une période de retour de 100 ans, 98 % par rapport à la tempête de 2008. Estimation financière : 12.48 M€ HT.

Par ailleurs, une mission géotechnique particulière est intégrée dans le marché de maîtrise d'œuvre pour s'assurer de ne pas aggraver les tassements constatés sur la jetée du Dragon (au droit du phare rouge).

-La Route du front de mer :

Fermeture des points singuliers (principalement au droit des ouvrages hydrauliques), rechargement localisés, reprofilage de la carapace existante. Cette solution permettra de limiter les principales entrées d'eau. Estimation financière : 2.27 M€ HT

-Le Quai des martyrs :

En tenant compte des contraintes financières et d'intégration au site, il a été retenu des travaux de reprofilage et rechargements ponctuels du talus et de la berme en enrochements. Cette option ne permettra pas de réduire sensiblement les franchissements.

Il est à noter que le programme des travaux a été modifié pour supprimer la surélévation du mur d'enceinte du quai des martyrs qui était initialement prévue pour limiter les franchissements. Une méthodologie alternative a été retenue pour protéger le bâti par le biais d'aménagements urbains à réaliser en concertation avec la Ville de Bastia. Estimation financière : 0.63 M€ HT

L'exécution des travaux pourrait intervenir à partir de 2019 jusqu'en 2022.

Cette opération représente le plus gros volume d'investissements dans le cadre du programme PEI sur la mesure ports.

Les ports de commerce de Prupia, Bunifaziu, Portivechju, Isula Rossa transférés à la CTC

Dans le cadre de l'article 22 de la loi NOTRe de 2015, les ports de commerce de Prupia, Bunifaziu, Isula Rossa et Portivechju ont été transférés la Collectivité Territoriale de Corse par arrêtés préfectoraux en dates respectives du 14 décembre 2016 et 1er février 2017.

Le port de commerce de Bunifaziu

Ce port comprend quatre ouvrages d'accostage :

- le quai I affecté aux navires de plaisance et à l'amarrage des navires de croisière ;
- le quai II affecté aux navires de croisière et de grande plaisance ;
- les quais III et IV affectés aux ferries assurant la liaison avec Santa Teresa ;

Le poste d'accostage IV, constitué d'une dalle en béton armé fondée sur pieux et construit en 1987, a subi plusieurs abordages par des ferries, dont le dernier en septembre 2009, entraînant une désolidarisation de trois pieux de rive avec la poutre de couronnement. Ces désordres, conjugués à des fissurations importantes des bétons et des dalles, ont entraîné la fermeture du quai à l'exploitation commerciale en fin d'année 2009.

Cette fermeture du quai et d'une partie des terre-pleins associés, dégrade et fragilise les conditions d'exploitation du port qui ne dispose plus que d'un quai susceptible d'accueillir les ferries effectuant la liaison avec Santa-Teresa en Sardaigne, avec des superficies de terre-plein restreintes.

Sa reconstruction étant indispensable à la sécurisation et à la pérennisation du trafic commercial du port, le Département de la Corse-du-Sud, alors autorité portuaire, a engagé les études nécessaires et confié une maîtrise d'œuvre partielle au bureau d'études ARTÉLIA Eau & Environnement.

Les études de projet ont été réalisées, et un arrêté préfectoral du 2 mai 2016 a autorisé les travaux au titre du code de l'environnement, à la suite d'une enquête publique.

Suite au transfert de compétence, l'ensemble des études et le marché de maîtrise d'œuvre en cours ont été transmis à la Collectivité de Corse pour poursuivre l'opération et réaliser les travaux.

Les principaux travaux envisagés sont la démolition de l'ouvrage existant par sciage du béton armé, retrait des pieux et évacuation de l'ensemble en décharge agréée, et la construction d'un nouvel ouvrage aux dimensions analogues mais constitué d'une enceinte en pieux palplanches enfermant des remblais.

Le coût global de l'opération est estimé à 7,2 M€ HT. Son cofinancement sera assuré par le PEI, à hauteur de 50 %, ainsi que par la CCI, à hauteur de 25 %.

Le port de commerce de l'Isula-Rossa

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse, concessionnaire, conduit un projet de modernisation de ce port de commerce et prévoit des travaux terrestres et maritimes destinés à conforter, moderniser et élever le potentiel d'accueil de l'infrastructure.

Les objectifs de ce projet visent à mieux organiser les flux de trafic dans l'enceinte portuaire, en augmentant la capacité de stockage des terre-pleins, en créant une zone de manutention isolée du reste de l'activité commerciale, et en adaptant les infrastructures d'accueil nautique aux standards actuels des navires.

Le coût d'objectif de l'opération est fixé à 8,5 M€ HT. Son cofinancement sera assuré par le PEI, à hauteur de 65 %, par la Collectivité de Corse autorité portuaire à hauteur de 25 %, et par la CCI, maître d'ouvrage à hauteur de 15 %.

La coopération territoriale dans le domaine des transports

Les différents projets

- GECT-Îles

Création du Groupement Européen de Coopération Territoriale de transport dédié à la mise en œuvre d'une continuité territoriale inter-îles. Ce projet est doté de 1 996 780 € dont 415 000 € pour l'OTC, qui a été désigné chef de file.

- NECTEMUS

Etudes et actions conjointes pour la connexion des nœuds secondaires et tertiaires (urbains et logistiques) de la zone de coopération aux réseaux transeuropéens de transport (RTE-T). Ce projet, qui a pour chef de file la Région Toscane, a pour objectif l'information des voyageurs en temps réel, avec un focus pour les îles, via des applications WEB ainsi que des applications mobiles pour tablettes et smartphone et la rationalisation des trajets et temps de parcours. Il est doté d'un financement de 743 000 € dont 100 461 € pour l'OTC.

- CIRCUMVECTIO

Etudes et actions conjointes pour le développement du marché des services transfrontaliers de transport multimodal dans la perspective de l'amélioration de la connexion aux réseaux transeuropéens de transport (RTE-T). Ce projet, qui a pour chef de file la Région Ligurie, a pour objectif la rationalisation et le développement du trafic marchandises entre les ports de la zone Interreg, avec un focus pour les îles. Il est doté d'un financement de 667 250 € dont 68 750 € pour l'OTC.

- SEDRIPORT

Etudes et actions conjointes pour le désensablement portuaire. Ce projet, qui a pour chef de file la Région Sardaigne, a pour objectif le monitoring environnemental de prévention de l'ensablement des zones portuaires et la gestion des sédiments de dragage pour leur recyclage. Il est doté de 1 852 602 € dont 101 070 € pour l'OTC.

Par décision du Comité de suivi du programme en date du 26 juillet 2016 complété par le décret n° 9405 du 9 septembre 2016 de la Région Toscane, agissant en tant qu'Autorité de gestion du programme, ces quatre projets ont été approuvés dans le cadre du programme en cours, Interreg Italie-France Maritime, pour être mis en œuvre sur les années 2017 à 2019 par l'Office des Transports de la Corse.

Corse, Sardaigne : vers de nouvelles liaisons maritimes

La Corse et la Sardaigne ont paraphé un protocole d'accord sur de nouvelles liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne, le 22 février 2017.

Les échanges seront enfin sécurisés par le truchement de deux Délégations de service Public (DSP) :

- la première, concerne la ligne Bunifaziu - Santa Teresa-Gallura. Elle sera placée sous l'autorité de la région autonome sarde ;

- la seconde se réfère à la ligne Prupia - Porto Torres, elle sera sous l'autorité de la Collectivité de Corse.

L'on sait d'ores et déjà que la mise en place des deux délégations de service public constitue une étape transitoire, mais une étape de plus dans la longue marche entreprise par l'OTC pour la maîtrise de la desserte maritime.

Le transport transfrontalier

Cérémonie de remise des prix du concours d'idées Hyperloop

Ce concours d'idées transfrontalier, lancé du 10 mars au 20 mai 2017 par la Collectivité territoriale de Corse, l'AUE, l'Office des transports de la Corse, la Région Autonome de Sardaigne et la société Femu Qui, s'était adressé aux étudiants et jeunes actifs dans le cadre d'un travail collaboratif dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture, du design, ainsi que de l'environnement, du génie civil, des transports, de l'infographie ou des arts appliqués.

Hyperloop est un projet de recherche industriel de la société Hyperloop One, et a comme objectif de développer **un moyen de transport terrestre plus fiable et plus rapide** que tous les moyens de transports existants. Dans le cadre des 35 territoires d'intérêt identifiés, un seul a été retenu en France et

en Italie. Il a pour ambition de relier la Corse et la Sardaigne avec un corridor Bastia-Cagliari. Ce projet a été porté par Femu Qui avec le soutien de la CTC et la Région Autonome de Sardaigne.

Ce concours a invité les jeunes participants à imaginer les transformations qu'une liaison Hyperloop entre les deux îles pourrait produire aux plans de l'urbanisme, des villes et des territoires, des entreprises, des échanges culturels, de l'éducation et l'enseignement, de l'attractivité du territoire, des modes de vie, des entreprises, etc. L'objectif était également d'associer les jeunes à ce challenge lancé à l'échelle mondiale.

Améliorer le réseau routier

Dans l'exercice de sa compétence d'aménagement du territoire, la CdC veille à répondre aux besoins des populations par une répartition équilibrée des principales infrastructures et équipements dont elle exerce la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi en est-il, par exemple, du réseau routier. Il comprend 576 km de routes territoriales (245 km pour la Corse-du-Sud et 331 pour la Haute-Corse) ainsi que les ouvrages d'art (tunnels, ponts et murs de soutènement) et dépendances y attachées.

Le patrimoine relatif au réseau routier national sur le territoire insulaire ainsi que la compétence en matière de gestion de ce réseau ont été transférés à la Collectivité aux termes de la loi du 13 mai 1991. Ce transfert est entré en vigueur au 1er janvier 1993.

Les travaux dans les tunnels

Le Tunnel sous le vieux port de Bastia

Le Tunnel sous le vieux port de Bastia a été construit sous maîtrise d'ouvrage communale avec une mise en service courant 1982, puis rétrocédé à l'Etat avant transfert des routes territoriales à la Collectivité Territoriale de Corse.

Historiquement, la Police Nationale assurait la surveillance de l'ouvrage. En 2006, le Préfet de la Haute-Corse a rappelé que la surveillance des tunnels n'entrait pas dans les attributions de la Police Nationale et a donc mis fin à cette prestation.

Par ailleurs, le décret n° 2005-701 du 24 juin 2005 relatif à la sécurité d'ouvrage du réseau routier impose aux collectivités territoriales gestionnaires de tunnels, une procédure d'autorisation d'exploitation avec un renouvellement tous les six ans. Cette autorisation dépend notamment des conditions d'exploitation. Cette dernière devra être déposée en Préfecture postérieurement aux travaux de rénovation portés par la Direction des routes.

Ainsi, un tunnel urbain de plus d'un kilomètre doit avoir un niveau D4 correspondant à une surveillance en continu. Il est précisé que ce niveau peut s'avérer nécessaire pour des longueurs plus faibles, notamment si le trafic est important. Or, le tunnel de Bastia situé sur la voie d'accès unique du centre-ville est fortement congestionné et le trafic de nuit est conséquent. Il n'est donc pas envisageable de réduire le niveau de surveillance au niveau D3.

Par conséquent, la CdC se doit de mettre en œuvre un dispositif de surveillance 24h/24 et 7 jours sur 7, ce qui correspond à un niveau D4.

Ouverture du mini-tunnel de Furiani et aménagement du carrefour de Furiani sur la RT 20

L'aménagement du carrefour de Furiani, et l'ouverture de ce mini-tunnel sur la RT 20, répond au besoin de fluidification du trafic et de réduction des temps de trajet pour les entrées et sorties du Grand Bastia.

Cet aménagement a pour but de :

- Conforter la RT 20 dans son rôle de voie structurante pour le développement économique du Grand Bastia (en dissociant les fonctions de transit et d'échange) ;
- Augmenter la capacité d'absorption des flux routiers sur ces carrefours ;
- Conserver les possibilités d'échanges avec les voies du réseau secondaire ;
- Sécuriser le cheminement piéton et l'intermodalité avec le ferroviaire ;

- Préserver l'environnement par un contrôle du rejet des eaux de ruissellement et les autres pollutions ;

- Traiter l'insertion paysagère et architecturale de l'ouvrage.

Cette opération est identique à celle de Casatorra. Un parking de 165 places, en lieu et place du boulo-drome, finalisera l'opération. Un complément qui offrira des stationnements sécurisés, avec la possibilité de combiner la voiture au train avec plus de facilité.

Opérations de structuration sur les routes

Pose de la première pierre de la liaison routière E1-E2 bis, RT12 échangeur des collines à Furiani – échangeur de l'ex RD 464

Description de la liaison E1-E2 bis

Les travaux sont situés au lieu-dit Fornacina et Campu Meta sur la commune de Furiani.

Les travaux concernent la création d'une portion de voie nouvelle de la liaison « Bastia/ Furiani » entre l'échangeur E1 en cours de travaux et le raccordement à la route départementale 464 (E2bis), et ils comprennent la réalisation d'une voie de 1 180m de long et de deux carrefours giratoires E2 et E2Bis.

Le délai d'exécution est de 16 mois pour un montant de 5 500 000 €HT.

Description de l'échangeur des collines

Les travaux sont situés au lieu-dit « Fornacina » sur la commune de Furiani, ils sont de 10 500 000 € HT cofinancés au titre du PEI.

La création de l'intégralité de la voie nouvelle Bastia/Furiani a été évaluée à 60 000 000 € HT.

L'aménagement de la déviation de Prupia

Travaux relatifs à la requalification de la Rocade d'Aiacciu

Les objectifs de l'aménagement ont été approuvés par délibération n° 16/240 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 octobre 2016.

Ils sont les suivants :

- offrir de bonnes conditions de sécurité et permettre une liaison confortable sur la rocade pour le trafic de transit depuis Aiacciu vers Mezavia (domicile, travail et activités économiques) ;

- conférer à la route la capacité nécessaire à l'évacuation des flux de transit par la création d'une route aménagée avec des contre-allées, séparant le trafic de transit, les circulations sur contre-allées et une voie réservée aux transports en commun ;

- assurer la sécurité des accès aux activités et propriétés riveraines de la route actuelle, par la mise en place de voies de desserte parallèle ;

- conférer aux différents carrefours la capacité nécessaire pour laisser transiter les trafics attendus à l'horizon 2030.

Le projet consiste à réaménager la rocade suivant un fonctionnement à 2x1 voies avec deux voies internes dédiées aux transports en commun ainsi que deux contre allées en sens unique pour les accès riverains et autres établissements scolaires, commerces et activités en façade.

Les carrefours giratoires actuels qui jalonnent le parcours et permettent les échanges avec les pénétrantes du bord de mer et des quartiers Est (les Cannes, le Finusellu, les Salines, etc...) sont maintenus moyennant une mise à niveau géométrique (amélioration de la capacité d'écoulement) : évasement des entrées sur deux files de circulation, agrandissement de l'anneau circulaire, des îlots séparateurs de voies, etc...

La voie dédiée aux transports en commun ne possède aucun échange avec la contre-allée dont elle est séparée par un îlot. Elle est placée entre la voie de transit et la contre-allée. Cette modification résulte d'une demande de la Commune et de la CAPA, Autorité Organisatrice du Transport.

Les contre-allées disposent d'accès limités à la voie principale de sorte à minimiser le foisonnement : une seule entrée et une seule sortie de chaque contre-allée est envisagée entre deux giratoires consécutifs.

Harmonisation de la tarification des transports scolaires

Suite au transfert de compétence des Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse à compter du 1er septembre 2017, il s'agit pour la Collectivité territoriale de Corse d'harmoniser la tarification des transports scolaires.

Les Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse géraient respectivement en marchés publics 132 et 162 lignes qui bénéficient à environ 8 000 élèves (respectivement 3500 et 4500 élèves). Ils déléguaient également ces compétences à 20 communes pour les seules lignes intra-muros (respectivement 7 et 13).

Les modalités de participation financière étant différentes entre départements, il conviendra de les harmoniser pour assurer le respect du principe d'équité.

Début de la période hivernale : la CTC vous informe de la situation des routes territoriales

La Collectivité territoriale de Corse a mobilisé ses services techniques pour assurer l'entretien des routes territoriales. Par ailleurs, le PC neige détermine en temps réel l'état de circulation des cols (*niveau vert, niveau jaune, niveau orange et niveau rouge*). Ces informations figuraient sur le site Web de la Collectivité.

Renforcer la territorialisation des politiques publiques

La territorialisation est marquée par le renforcement des politiques dites « de territoires de projet ». Dans le domaine du développement rural, Leader (Liaison entre les actions du développement des économies rurales) en constitue un programme phare au niveau européen.

Les différentes aides pour revitaliser l'intérieur

Le Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC)

Le PDRC 2014-2020 met en œuvre le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il est doté de 145 M€ de crédits UE et de 114 M€ de contreparties nationales.

Ses priorités sont :

- le transfert des connaissances et l'innovation ;
- la viabilité et la compétitivité des exploitations, la gestion durable des forêts ;
- l'organisation de la chaîne alimentaire, la transformation et la commercialisation ;
- la restauration, la préservation et le renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie ;
- la promotion de l'efficacité des ressources ;
- le développement économique, l'inclusion sociale.

La dotation quinquennale

En 1995 a été créé le Fonds Régional d'Aide aux Equipements Collectifs des Communes (FRAEC) qui était destiné au financement des dotations quinquennales des communes (montant indicatif maximal de subvention sur une période de cinq ans). Les opérations éligibles concernaient essentiellement la voirie, les acquisitions foncières et immobilières et divers aménagements.

En 2017, les crédits affectés au titre de la dotation quinquennale communale et communautaire se sont élevés à 25 753 417 euros.

Par ailleurs, compte tenu des fortes précipitations de novembre et de décembre 2016, ainsi que janvier 2017, les crédits alloués aux communes reconnues en état de catastrophe naturelle s'élèvent à 2 964 361 euros.

Enfin, 1 043 772 euros ont été consacrés à la construction, à la rénovation et à l'aménagement de groupes scolaires communaux.

La politique en faveur de la montagne

Le comité de massif, créé par la loi du 22 janvier 2002, a été réactivé **en mai 2016**, fort d'une composition élargie et d'une ambition politique affirmée en faveur du renouveau de la montagne Corse.

Suite aux différentes réunions de concertation organisées dans le cadre des groupes de travail du comité de massif, la réunion de cette instance à Evisa a entériné la proposition de d'un **Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne (SADPM)** le 17 février 2017. L'Assemblée de Corse l'a adopté le 24 février 2017.

Le Comité de Massif, dans le cadre de la loi Montagne, a pour prérogative de rédiger le Schéma d'aménagement et de développement de la montagne, qui en constitue le document d'orientation stratégique. Ce document n'a jamais été produit pour la Corse. **Or, au regard des enjeux économiques, sociaux et culturels, il a été identifié par l'actuelle gouvernance comme un élément primordial pour la sauvegarde de la ruralité et de la montagne.**

Aussi, le SADPM couvrant la période 2017 - 2023 a été présenté aux élus de la montagne puis adopté par l'Assemblée de Corse. Il a vocation à pleinement s'intégrer dans le plan montagne du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

D'ailleurs, la déclinaison opérationnelle, pour la période 2017-2023, est destinée à mettre en œuvre les orientations suivantes :

- repenser le maillage territorial pour confirmer le regain démographique (accessibilité des services, accessibilité des secteurs productifs, technologies de l'information) ;
- gérer durablement les ressources locales et accroître la valeur ajoutée produite (diversité des usages des sols, activités de montagne et gestion des sites, emploi et pluriactivité) ;
- redéfinir un urbanisme rural et une offre de logement adaptée dans un cadre patrimonial et fonctionnel (logements de qualité, maîtrise de l'urbanisation).

L'intérieur et la montagne corse ont en effet besoin d'une volonté politique forte pour mettre en œuvre des actions d'aménagement et concrétiser des mesures incitatives, nécessaires à l'accueil et l'épanouissement des populations et entreprises, comme la mise en place de services publics – *notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation* –, de réseaux – *routiers, d'eau et d'assainissement* –, de logements et aujourd'hui encore plus qu'hier de réseaux de téléphonie mobile et numérique de même qualité que ceux des zones urbaines ou rurbaines.

Le premier SADPM constitue un pilier fondamental pour atteindre ces objectifs de développement.

Il s'articule autour de 4 thématiques d'intervention :

- le développement des réseaux et des infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique ; réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements ...)
- l'amélioration de l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation et de santé) ;
- le renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne ;
- le soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires.

D'autres schémas dynamiques et évolutifs doivent suivre. Les autres politiques publiques d'aides aux tiers en milieu rural et de montagne (acteurs, entreprises, associations et collectivités) portés par les agences et offices, et direction de la Collectivité constituent un deuxième pilier essentiel pour réussir à relever le défi de la revitalisation des territoires. Le troisième pilier, nécessaire à l'installation d'un paradigme nouveau, celui de considérer le développement des ressources permises par l'intérieur et la montagne comme un volet fondamental de la stratégie de développement économique, social et culturel

de la Corse, est constitué par le nécessaire corpus d'adaptation des lois, normes et règlements, pour permettre ce développement équitable et durable.

L'ensemble de ces politiques doit concourir à l'objectif fixé de revitalisation de l'intérieur et de la montagne. La mission de la nouvelle gouvernance pour une politique de l'intérieur et de la montagne incarnée par le Comité de Massif Corse - Cunitatu di a Muntagna Corsa, est de contribuer à faire converger ces politiques, à les optimiser, à les simplifier dans leur mise en œuvre pour les acteurs de terrain et les collectivités locales, et à les insérer dans une logique de résultats pour permettre, à terme, de les évaluer.

Comités de massif 2017

Outre la première réunion à Evisa en février consacrée à la dernière présentation du SADPM avant l'adoption par l'Assemblée de Corse, l'instance du Comité de massif s'est réunie à Aligiani fin juillet pour la présentation du projet de classement en réserve naturelle du massif du Ritundu ainsi que la présentation du schéma de gestion du futur règlement des aides mettant en œuvre le SADPM.

Fin octobre, une 3^{ème} réunion du Comité de massif a permis de désigner les membres de la Commission permanente, de présenter le règlement des aides ainsi que le Plan Pluriannuel d'investissement en infrastructures routières.

Le Comité de Massif a prévu, aux fins d'opérationnalité, de constituer un comité technique, composé des directeurs des services, directeurs des offices et agences de la Collectivité de Corse et/ou de leurs représentants. Il a pour rôle, en fonction des compétences et expertises de chacun, d'instruire les projets s'inscrivant dans le plan montagne et de les orienter sur les mesures et dispositifs adaptés.

La commission permanente est chargée de préparer les réunions du Comité de Massif de Corse et d'assurer la synthèse des travaux des commissions ou groupes de travail. Elle assure également les études ou autres sujétions que lui soumet le Comité de Massif. Enfin, elle participe au suivi des programmes de financement en émettant un avis sur la programmation, avis soumis à l'approbation du Conseil Exécutif de Corse.

La commission permanente est composée de 20 membres titulaires et 13 membres suppléants, tous les membres sont électeurs et éligibles. La durée du mandat des membres du comité est de six ans.

Le Président peut décider, avec l'accord du comité ou de la commission permanente du comité, de la constitution de groupes de travail composés de membres du comité et les charger de l'examen de certaines problématiques avant de les soumettre au comité.

Assises de la Montagne

Les Assises de la Montagne s'inscrivent dans la dynamique engagée par le Conseil Exécutif de Corse pour le développement, l'aménagement et la protection de l'intérieur de la Corse.

Cet évènement a pour ambition de devenir le rendez-vous annuel de tous les partenaires, élus, acteurs économiques et associatifs, des territoires de la montagne.

Après les 1^{ères} assises tenues dans le Niolu en décembre 2016, la 2^{ème} édition est prévue à Bastelica en janvier 2018, décalage sur 2018 dû aux élections territoriales de décembre 2017.

Le règlement des aides du SADPM

Lors de sa séance publique des 26 et 27 octobre 2017, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité, le règlement des aides permettant la mise en œuvre du schéma. Ce règlement concerne tous les fonds qui concourent à la réalisation du SADPM y compris le fonds montagne créé en 2017 dans le budget de la Collectivité territoriale de Corse. Ce dernier peut intervenir seul ou en complément des fonds structurels européens (PO FEDER- FSE, PDRC, INTERREG) ou du Contrat de Plan Etat-Région.

Optimiser la politique en faveur de l'habitat et du logement

Le règlement actuel des aides au logement de la CTC

Ce règlement avait pour ambition de :

- développer une série de nouvelles interventions pour élargir le traitement de ces problématiques ;

- actualiser les modes d'intervention et les mettre en adéquation avec les réalités économiques et sociales actuelles ;

-recentrer l'action sur quelques grandes priorités stratégiques pour optimiser l'action de la Collectivité.

Ces priorités sont :

- La création de nouveaux logements locatifs tant en neuf qu'en réhabilitation face au manque considérable de logements permanents en Corse et aux difficultés de se loger qui en découlent ;

- Le renforcement de la production de logements sociaux dont le retard est considérable dans l'île ;

- Le soutien aux communes et intercommunalités qui, depuis longtemps, notamment en zone rurale, se sont positionnés en maîtres d'ouvrage d'opérations de logement ;

- Un soutien majeur à l'accession à la propriété et plus précisément à la primo-accession pour répondre aux attentes d'une population toujours plus nombreuse et notamment aux jeunes couples en difficulté de « décohabitation » (*processus par lequel un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes*), et pour lesquels le logement est la base indispensable à la famille ainsi que la constitution d'un patrimoine.

« La Collectivité Territoriale de Corse considère que l'enjeu d'un logement décent pour chacun est un fondement incontournable de la cohésion sociale dont le territoire a besoin pour assumer son développement harmonieux. »

Mesures prévues par le règlement des aides au logement de la CTC

- Financement du logement social HLM ;

- Soutien aux politiques d'aménagement et de logement au niveau communal ou intercommunal ;

- Soutien et encadrement de l'initiative privée en matière de logement.

2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Appuyer la compétitivité et l'emploi vers une économie de l'innovation

Des politiques de développement durable ont été mises en place dans des domaines qui paraissent dédiés et prioritaires, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources hydriques ou halieutiques, de la qualité de l'air ou encore la gestion des déchets.

Parallèlement, et dans le respect des objectifs stratégiques définis par la loi de juillet 2010, des programmes sectoriels ont été conçus et mis en œuvre dans des domaines de la cohésion sociale, de la solidarité entre territoires et générations ou encore dans ceux de la production et de la consommation responsables.

On peut citer notamment l'économie sociale et solidaire, ou les travaux réalisés sur les filières thermales comme sur la filière bois.

Les résultats de ces travaux traduisent une continuité des volontés politiques, renouvelées et renforcées au cours de la mandature 2015-2017.

Le nouvel Exécutif et l'Assemblée de Corse, en se voyant conférer des compétences nouvelles en matière de développement durable, sont devenus les acteurs majeurs en matière d'impulsion et de coordination aussi bien avec l'Union Européenne, l'Etat que les autres collectivités territoriales sous quelques formes que ce soit (département, EPCI)

Pour satisfaire aux obligations induites, il convenait de se doter de cadres stratégiques et fonctionnels. Il s'est agi notamment du PADDUC, et plus encore, conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015, du SRDE2I.

Ce document adopté le 14 décembre 2016, constitue la matrice de l'action régionale portée par tous les acteurs intéressés en matière de développement économique. Prescriptif et normatif, il définit les orientations tendant à favoriser un développement local, innovant, durable et équilibré pour la Corse.

Il doit être créateur de synergies, un instrument de dialogue et d'élaboration partagés et donc un outil de gouvernance à la fois dynamique et itératif.

Ce cadre n'a pu, du fait du calendrier électoral et de la perspective de la CTU au 1^{er} janvier 2018, être pleinement rendu effectif. Cependant, les leviers sont clairement identifiés et permettront dès 2018, de conduire dans des conditions sensiblement améliorées les objectifs du « Riacquistu economicu è suciale ».

Le rapport sur le développement durable 2017, comme le rapport d'activité, qui participe avec la même portée, à la procédure budgétaire, est donc l'occasion de présenter un bilan des acquis de la mandature et des ruptures méthodologiques et politiques conduites tout en présentant les évolutions attendues comme suite à la mise en place de la CTU.

C'est dans cette logique que l'on doit passer d'une approche certes louable et indispensable, de défense et de préservation des richesses patrimoniales de tous ordres de la Corse à une démarche offensive de reconquête des territoires et donc, de l'établissement d'un nouvel équilibre démographique, social et culturel comme en termes de services à la personne, ou de sécurité sanitaire qui partent des bassins d'emplois et donc de plus-values vers les territoires.

C'est ce qui constitue la dimension transversale des contributions sectorielles retracées ci-après par les services de l'ADEC qui en ont la responsabilité opérationnelle.

Le SRDE2I : un levier stratégique transversal d'un modèle de développement durable original

Le SRDE2I est la matrice de l'action de la collectivité de Corse, mais également des collectivités et des institutions en matière de politique économique sur l'ensemble de la Corse. Il définit des orientations visant à favoriser un développement économique innovant, durable et équilibré.

En plus des enjeux sur les fondamentaux économiques, la CTC a voulu prendre la mesure des défis importants qui vont modifier en profondeur sa structure économique.

L'économie sociale et solidaire

2017 a été celle de la refonte du soutien à l'ESS puisque l'Assemblée de Corse a adopté le 27 octobre 2017 par délibération n°17/356AC, l'adaptation des aides du dispositif Cors'eco solidaire 2 en application des orientations du SRDE2I adopté le 19 décembre 2016.

Toutefois, cette mutation majeure n'a nullement interdit la pérennisation des actions engagées dans ce domaine. C'est ainsi qu'un appel à projets Economie Sociale et Solidaire a été lancé en juillet 2016 et clôturé le 30 novembre 2016. L'objectif de cet appel à projets était de mettre en œuvre des mesures de soutien à l'Economie sociale et Solidaire déclinées dans le plan Cors'eco Solidaire 2 à savoir le contrat corse coopérative, le contrat corse association, le contrat corse handicap, le contrat de cohésion économique et sociale et les contrats locaux de développement de l'économie sociale et solidaire. 74 dossiers ont été réceptionnés, 34 retenus.

Le Pôle Economie Sociale et Solidaire a coordonné et suivi les partenariats ESS qui **répondent aux orientations du volet « Economie, solidarité, insertion et emplois du SRDEII »**

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse (CRESS Corsica) est un partenaire privilégié dont les six missions s'inscrivent dans le cadre de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (la représentation des acteurs, le développement économique, la formation des acteurs et leur information, l'observation statistique et la définition du périmètre sur son territoire.)

Le soutien de l'ADEC au titre de l'exercice 2017 a permis à la CRESS de mettre en œuvre ses missions.

L'ARACT CORSE est une association créée par les partenaires sociaux de la région Corse appartenant au réseau ANACT-ARACT. Elle exerce à ce titre par convention la mission de service public de l'ANACT dans la région Corse (engagement dans une Charte de Réseau et

Contrats d'Objectifs et de Performance entre l'ANACT et l'Etat).

Elle assure un service de proximité aux TPE et PME-PMI du territoire, tous secteurs confondus, afin de mettre en œuvre toute action ou projet contribuant à améliorer les conditions de travail des salariés et l'efficacité des organisations, en lien avec le Contrat d'Objectif et de Performance Régional et avec le Contrat de Projet Etat/Région (CPER).

Le soutien de l'ADEC sur l'exercice 2017 a permis de poursuivre 3 objectifs principaux : la qualité de vie au travail, le renforcement du réseau et les partenariats, la communication et les transferts.

Coopérative d'Entrepreneurs de Corse (couveuse d'entreprises de Corse)

La Coopérative d'entrepreneurs de Corse, anciennement couveuse d'entreprises de Corse, a pour objet de favoriser l'entrepreneuriat social et solidaire en Corse par la mise en œuvre du test d'activité économique et le développement salarié en coopérative. En 2017, ce sont 80 personnes dont 64 femmes (80%) qui ont été accompagnées par la couveuse d'entreprise ; celle-ci maille le territoire avec ses quatre antennes. + de 80% des personnes accueillies étaient soit demandeurs d'emplois soit bénéficiaire RSA. 41 personnes sont sorties de couveuse en 2017 avec un taux de 68% de sorties positives (14 créations, d'entreprises, 4 sorties sur formation, 10 sorties sur emploi).

Coopérative A PROVA

La SCOP A PROVA, Coopérative d'Activités et d'Emploi® (CAE) est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif est de créer des emplois pérennes, de la richesse économique et sociale dans une logique territoriale.

La coopérative offre un cadre juridique, économique, social et humain à tous ceux qui souhaitent créer leur propre activité en évitant l'isolement, en limitant les risques et en leur permettant de viabiliser leur projet et pérenniser leur emploi.

L'ADEC participe au soutien de la CAE en assurant des permanences à Ponte Leccia et Ghisonaccia. 55 personnes ont été accompagnées dans le cadre d'un projet de création d'entreprise en 2017, 25 personnes ont créé leur entreprise et 15 personnes sont actuellement au sein de la coopérative d'activité et d'emploi.

Actions en faveur de la mobilité inclusive

Le Pôle Economie Sociale et Solidaire a participé à la mise en place et au développement de la Plateforme Mobilité mise en œuvre par l'association Opra A Leccia (participation au comité de pilotage, aux comités techniques). Le projet de développement de la Plateforme mobilité a par ailleurs été retenu dans le cadre de l'appel à projets dans le cadre de l'appel à projets 2016 et passé en bureau en 2017. Aussi, au cours de l'année 2017, le Pôle ESS a participé au travail préparatoire des opérateurs de la mobilité inclusive et solidaire qui se sont associés pour créer MOB'IN CORSICA, le réseau des acteurs territoriaux de la mobilité. Le Pôle ESS a par ailleurs soutenu l'action de structures œuvrant dans ce cadre : garages sociaux et solidaires, auto-école sociale.

Secteur de l'IAE

Le Pôle ESS a participé aux Comités Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique. Par ailleurs le contrat corse insertion a été mobilisé pour soutenir la création et le développement de structures de l'IAE soit dans le cadre de création d'emplois, soit dans le cadre d'investissements.

Actions de communication mises en œuvre dans le cadre de l'ESS

Journée Impresa Si Entreprise et Handicap organisée dans le cadre de la semaine Impresa Si.

La journée entreprise et handicap a eu pour ambition de dresser un état des lieux des actions mises en œuvre sur le territoire en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés dans les entreprises mais également de construire des solutions afin de parfaire la sensibilisation et l'accompagnement de celles-ci. Une convention de partenariat avec l'Agefiph a par ailleurs été signée.

Trois tables rondes ont été organisées sur les thématiques suivantes :

- Le recrutement des personnes handicapées,

- Le maintien dans l'emploi des personnes handicapées,

- L'entreprise et le handicap : comment communiquer ? Les outils internet sont – ils des dispositifs pertinents pour informer les entreprises ?

Chaque table ronde a permis de présenter les politiques mises en œuvre sur le territoire en termes d'insertion des travailleurs handicapés. Elles ont été l'occasion de partager les expériences des acteurs notamment des entreprises, faire des propositions afin d'articuler les dispositifs mis en œuvre, de tisser des partenariats, de créer un réseau d'acteurs.

Expertise des potentialités du patrimoine et des ressources naturelles insulaires, examen des perspectives de valorisation économique

La filière bois

Par délibération N° 16/212 AC en date du 30 septembre 2016, l'Assemblée de Corse a approuvé la stratégie territoriale pour la filière forêt et bois de Corse. Cette stratégie inclut des actions visant à intervenir d'une part, sur l'offre, avec un objectif général de soutien à une production de qualité, qui s'individualise face à un marché du bois devenu mondialisé et, d'autre part, sur la demande -notamment dans le domaine de la construction- afin que celle-ci devienne le réel moteur de la filière.

L'ADEC a ainsi structuré en fin d'année 2016, en étroite collaboration avec l'ODARC, un appel à projet visant à favoriser une hausse des investissements dans la filière, que ce soit dans le capital matériel et immatériel des entreprises mais aussi dans le capital humain, et une montée en gamme qualitative de la production locale, notamment au travers d'une certification spécifique. Cet appel à projets, dont le volume budgétaire s'établit à 3,5 M€, a été ouvert début 2017 et s'est clôturé, en ce qui concerne le dépôt des demandes au 31 décembre 2017.

Au total, 35 demandes ont été enregistrées par l'ADEC et/ou l'ODARC, dont 31 ont fait l'objet d'un examen en comité technique.

Les engagements financiers en direction des projets candidats interviendront sur l'année 2018, au rythme des retours des dossiers complets et des instances qui ont à connaître de ces dossiers.

Dans le cadre de la semaine « Impresa Sì », l'ADEC, en partenariat avec l'ODARC, a organisé une journée ayant vocation à mettre en lumière les fortes potentialités de développement économique, susceptibles d'être déclinées sur l'ensemble des acteurs de la filière :

- Production forestière qui comprend les propriétaires forestiers publics et privés ainsi que leurs gestionnaires,
- Entrepreneurs de travaux et les exploitants forestiers,
- Entreprises de première transformation (sciage, séchage),
- Entreprises de seconde transformation (charpente, ossature bois, menuiserie...),
- Les prescripteurs (architectes, bureaux d'études de la construction).

Elle s'est déroulée en plein milieu forestier, à proximité du chalet d'accueil de la Communauté des Communes de l'Alta Rocca, à Santa Lucia di Portivechju. Elle s'est poursuivie à la menuiserie du Ranch, sur la commune de Lecci. Elle a réuni une soixantaine de représentants de la filière.

Cette journée d'échanges et de rencontres dans l'extrême-sud a été particulièrement fructueuse autour de la thématique du bois et de la forêt. Ce second rendez-vous de l'Impresa sì, a été l'occasion de dresser un état des lieux et les perspectives de la stratégie de relance de cette filière d'avenir. Dans ce cadre, les entreprises ont un rôle de premier plan à jouer. L'interdépendance entre les acteurs appelle une solution collective pour accompagner le développement de celles-ci. L'entrepreneuriat dans la filière revêt plusieurs formes et notamment celle des coopératives qui se révèle pertinente à plus d'un titre.

La valorisation des ressources naturelles

Diverses actions y ont contribué au cours de l'année 2017.

Xylella Fastidiosa

La Corse est touchée par la prolifération de la bactérie Xylella Fastidiosa qui détruit une partie de sa végétation. Compte tenu de sa dangerosité pour l'environnement et l'économie, l'Union Européenne préconisait comme solution à sa prolifération le confinement et la destruction des végétaux touchés. Or, cela aurait mis en danger la biodiversité et l'économie corse. Aussi, au premier trimestre 2017, l'OEC, l'ODARC, l'ADEC, les services de l'Etat, les Chambres d'Agricultures ainsi que les professionnels ont contribué à l'élaboration d'un argumentaire visant à convaincre l'Union Européenne de ne pas appliquer la politique préconisée.

Participation à l'organisation des Assises de la Biodiversité

Les Assises Nationales de la Biodiversité sont un évènement organisé par le Réseau IDEAL et les Eco Maires depuis 2011. Cette manifestation invite élus et services des collectivités, services déconcentrés de l'Etat, acteurs institutionnels, associatifs et professionnels à échanger et à débattre sur des sujets traitant de la biodiversité. Cette manifestation a été organisée en juin 2017 à Aiacciu avec la contribution de la CTC et ses Offices et Agences (OEC, ATC, ADEC), les Conseils Départementaux, la CAPA, la Commune d'Aiacciu et l'Université de Corse. Plus de 700 participants étaient présents.

La semaine de l'Impresa Si a été l'occasion pour l'ADEC d'accueillir tous les partenaires des Assises de la Biodiversité afin d'en préparer l'organisation et de promouvoir cette manifestation auprès des médias.

L'innovation dans le secteur de l'énergie : développer les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie pour réduire les gaz à effet de serre

Le pôle Capenergies

Depuis plus de 10 ans, la Corse a placé le secteur de l'énergie au cœur de ses préoccupations et de ses priorités, considérant notamment que les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie constituaient des éléments fondamentaux du développement durable et économique. La CTC a piloté en 2015 l'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du territoire et a clairement affirmé son ambition d'autonomie énergétique du territoire à horizon 2050.

La PPE constitue ainsi l'élément fondateur de la transition énergétique pour la Corse et est destinée à préciser les objectifs de politique énergétique, identifier les enjeux et les risques dans ce domaine, et orienter les travaux des acteurs publics. Les deux pivots essentiels de la politique régionale en matière d'énergie reposent ainsi sur :

- **Le développement d'un programme de MDE** ambitieux pour l'efficacité énergétique des bâtiments et les Énergies renouvelables dites de substitution et lutter contre la précarité énergétique.
- **L'augmentation significative de la part des EnR** intermittentes non fatales comme le bois, le solaire ou hydroélectricité.

Parallèlement, la Stratégies de Spécialisation Intelligente élaborée en 2015 et plus récemment le SRDEII, Schéma Régional de Développement d'Innovation et d'Internationalisation adopté par l'Assemblée de corse en décembre 2016 qui constitue le document d'orientation stratégique et opérationnel de l'ADEC, ont également souligné le gisement d'innovations et de nouveaux marchés lié à la transition énergétique.

Pour accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles découlant notamment du cadre général prévu par la PPE, la Collectivité Territoriale de Corse s'appuie entre autre sur le pôle de compétitivité Capenergies dont le volet Corse est porté par l'ADEC depuis sa création en 2005.

Avec le renouvellement du contrat de performance du Pôle pour la période 2013-2018, la nouvelle feuille de route stratégique a significativement été axée sur la création de valeur pour ses membres et l'accompagnement du développement économique de ses territoires avec une meilleure emprise sur les marchés.

Pour la période 2013-2018 correspondant à la phase 3 des pôles de compétitivité, les objectifs de Capenergies se concentrent sur trois grands domaines d'activités stratégiques :

- l'efficacité énergétique ;
- les systèmes énergétiques insulaires et zones isolées ;
- la production d'énergies décarbonées.

L'ADEC portant le volet Corse du pôle assure depuis 2005, trois missions essentielles : -l'animation et la promotion du volet Corse du pôle ;

- la détection et l'accompagnement des projets innovants en vue d'une labellisation ; -le soutien au secteur des EnR et de la MDE.

Le volet Corse du pôle compte près de 65 membres ou partenaires dont quarante-cinq entreprises.

Bilan des actions menées en 2016 et 2017

Au niveau de la délégation régionale du pôle, l'ADEC soutient les membres dans le déploiement de solutions innovantes autour des énergies décarbonées par un accompagnement continu, de l'émergence au montage du projet avec une expertise approfondie des dossiers présentés pour la labellisation. L'action du volet Corse du pôle s'articule autour de 5 axes :

Développer l'accès aux marchés

Dans la continuité des actions menées en faveur des entreprises locales pour leur faciliter l'accès à de nouveaux marchés, et à l'instar des chèques-formation mis en place en 2016 pour inciter les entreprises à s'engager dans la certification RGE, l'ADEC a poursuivi son objectif en 2017 en organisant avec le pôle de compétitivité Capenergies « I primi scontri di l'energia è di l'industria ».

Orienter le potentiel d'innovation

- Suivi de l'appel à projet « Recherche et Diffusion » du 9 mai 2016 sur l'Axe 1 du FEDER Corse 2014-2020 ayant pour objectif de détecter entre autres des projets innovants dans le domaine de l'énergie. L'ADEC a recensé 2 candidats à l'appel à projet en 2016 et en assure l'instruction financière en 2017.

- Le projet STEPSOL qui consiste à développer les outils de dimensionnement et de pilotage d'une micro-step raccordée au réseau et couplée à une centrale photovoltaïque a été réorienté sur des fonds régionaux au vue du montant du projet et pour l'inscrire dans le processus de labellisation du pôle plus favorable en termes d'intervention financière.

- Le projet de Nacelle aéro-composite pour la production et la gestion d'énergie embarquée porté par la société ACI en collaboration avec le CEA a reçu l'avis favorable du COREPA le 25/07/2017.

L'année 2017 a été caractérisée par le renforcement des collaborations entre la délégation du pôle en Corse et la gouvernance centrale à AIX, notamment par la mise en place de COPIL réguliers pour l'accompagnement à la labellisation mais aussi post-labellisation des projets corses. Cette collaboration resserrée a contribué à améliorer les performances qualitatives du pôle en termes d'ingénierie de projet.

Poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière

Diffusion systématique des événements au fil de l'eau en lien avec les thématiques du pôle pour encourager les déplacements professionnels des adhérents et la veille sur les appels à projet.

Accompagnement de l'action collective portée par l'association Aghjasole depuis 2013 : L'action collective s'est achevée au 31/12/2016 tandis que la phase de certification et de paiement s'est prolongée en 2017 pour solder le programme à hauteur de 420 053.51 euros.

Accompagner l'émergence, le suivi et la valorisation des projets structurants

Une déclinaison du projet Flexgrid mis en place en région PACA était envisagé en 2016 sur un territoire pilote en Corse pour développer des solutions techniques adaptées au marché. L'étude pour le financement d'une étude d'opportunité par le pôle sur la mise œuvre d'un projet de « Smard Grid Corse » a été reporté en 2018.

Renforcer la communication et l'animation du pôle Capénergies

L'Assemblée de Corse a renouvelé la participation financière de la CTC au fonctionnement du Pôle à hauteur de 90 k€ en 2017. La contribution globale de la CTC pour le pôle Capénergies s'élève à 190 k€ en 2017 incluant la prise en charge des cotisations des entreprises corses pour les années 2016 et 2017 à hauteur de 100 K€.

Favoriser le développement des TIC

Depuis de nombreuses années, la CTC s'investit fortement dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire, que ce soit en matière d'infrastructures de télécommunication comme en matière d'usages et de services numériques.

Cette politique est guidée par la volonté d'assurer une cohésion sociale et territoriale, de soutenir la transformation numérique de la société insulaire et d'assurer un développement économique, social et culturel harmonieux et durable.

Cette vision ambitieuse de l'aménagement numérique nécessite que la CTC se dote des capacités nécessaires pour mesurer, quantifier le développement numérique de la Corse afin que, sur la base d'indicateurs pertinents, elle puisse adapter ses dispositifs et piloter son action publique.

Dès 2009, la CTC entamait les travaux sur le premier « baromètre Corse Numérique » afin d'obtenir les premiers chiffres clés du développement numérique de la Corse. Depuis quatre éditions (2009, 2011, 2014 et 2016) du « baromètre Corse Numérique » ont été produites et rendent compte de l'évolution chiffrée d'indicateurs touchant au taux d'équipement, à l'usage et à la perception du développement numérique dans les différents secteurs de la société insulaire.

Pour chaque campagne de mesure, un rapport d'analyse et de synthèse a été produit sur la base des données chiffrées, qualitatives et quantitatives recueillies. Par ailleurs, les données brutes des baromètres 2014 et 2016 sont également disponibles sur la plateforme opendata.corsica de la CTC.

Ces données statistiques sont compatibles avec celles collectées dans d'autres régions françaises et permettent ainsi de comparer les usages d'une région à l'autre et d'évaluer le positionnement de la Corse dans le contexte national et européen.

Ces indicateurs collectés sont aussi des outils de pilotage et d'évaluation de l'action publique dans le domaine du numérique.

Cette démarche d'observation, articulée principalement sur des enquêtes de terrain, interroge la société de l'information en Corse, la transformation numérique des territoires et du tissu entrepreneurial insulaire en même temps que les usages de l'Internet. Le questionnement de la fracture numérique sous toutes ses formes traverse l'ensemble des travaux comme celui des niveaux d'appropriation des usages dans la société.

Bien évidemment, des passerelles seront mises en place avec l'initiative CORSICA STATISTICA afin de mener collectivement une action structurée en matière d'observation et de vision prospective des enjeux du Numérique pour la Corse.

Le numérique en marche : les actions entreprises

L'Espace Numérique de Travail LEIA

En février 2009, la Collectivité Territoriale de Corse a initié le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) nommé LEIA pour l'ensemble des établissements insulaires.

Un ENT désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative au sein des établissements scolaires afin de leur offrir des services adaptés et sécurisés.

Les ENT contribuent à la mise en réseau des familles, élèves et de toute la communauté éducative sur le territoire en résorbant les fractures numériques pouvant exister entre les citoyens.

Présentation du baromètre numérique de la Corse

Cette étude sur le niveau d'appropriation des TIC en Corse révèle un appétit nouveau pour les usages nouveaux, un fort engouement pour les technologies.

La Médiation Numérique

La Collectivité de Corse s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de soutien à la médiation numérique.

Celle-ci consiste en un accompagnement de proximité de tous les publics, sur l'ensemble du territoire, afin de leur permettre de comprendre, de maîtriser les outils numériques et leurs enjeux, au sein de la société.

En Corse aujourd'hui, cette médiation est principalement assurée par deux types de lieux : les Points d'Accès Multimédia (P@M) et des Ateliers de Fabrication Numériques (FabLabs).

Depuis 2012, un soutien à cette politique a été réalisé grâce à des cofinancements des structures de médiation par des fonds Européens FEDER.

Une feuille de route de la médiation est en cours de finalisation afin de continuer l'accompagnement des structures mais aussi développer les actions de médiation numérique afin de répondre aux enjeux d'épanouissement, de cohésion sociale et solidarité entre les hommes et les territoires.

- Lancement d'un " chèque médiation " pour le favoriser l'appropriation et le développement des usages numériques. Notre ambition est de développer une " alphabétisation numérique " ;

Présentation du SDTAN

La Collectivité de Corse a entamé la mise à jour de son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Celui-ci a pour ambition d'écrire la feuille de route de la transformation numérique de la Corse pour les prochaines années. Il prendra en compte le tryptique Territoires, Hommes Projets afin de proposer des infrastructures et des services numériques qui répondront aux besoins des générations actuelles mais contribueront aussi à construire la Corse de demain.

La démarche Puntu Corsica

Par la démarche Puntu Corsica, la Collectivité de Corse a souhaité garantir la préservation de l'identité de la Corse sur internet afin de d'afficher et maîtriser l'image d'une société en mouvement portée par ses valeurs éthiques, sociales, culturelles et économiques. Pour garantir et assurer la défense et la promotion de l'image de la Corse, des règles d'éligibilité strictes ont été mises en place, tant sur la domiciliation, sur la motivation que sur la capacité à promouvoir la diffusion et l'utilisation de la langue corse.

Séminaire "Ouverture des données publiques - OPENDATA CORSICA"

Cette rencontre a permis de mettre en perspective le projet OPENDATA CORSICA au regard de la loi numérique et des expérimentations menées par des partenaires de l'association Opendata France dans leurs territoires.

Des conférences et des ateliers ont été proposés sur les thèmes suivants :

- l'ouverture des données publiques ;
- l'Opendata de l'offre et de la demande ;
- les données produites par les citoyens ;
- la gouvernance des données à l'échelle du territoire ;
- les formats et les outils de data visualisation.

La Collectivité territoriale de Corse a accueilli le 7 septembre 2017, le conseil d'administration d'Opendata France.

Démocratie locale par le biais du numérique

Au cours des dernières années, des efforts ont été faits de la part des élus et des administrations pour intégrer davantage les citoyens et les acteurs privés dans des processus de co-construction des politiques locales. De nombreuses concertations citoyennes ont vu le jour et illustrent l'objectif démocratique inclusif de ces démarches. Néanmoins, l'étude de ces processus démontre plusieurs failles, notamment

le manque de lisibilité de ces débats. L'information au citoyen doit donc être un axe de travail prioritaire dans le cadre du renforcement d'une démocratie locale plus directe. Pour cela, la Collectivité Territoriale de Corse pourrait être l'acteur qui répertorie et fédère au sein d'un même *portail* d'information tous les débats existants sur son territoire, quel que soit l'échelon territorial et l'acteur qui l'anime.

Le citoyen pourrait ainsi disposer d'espaces numériques identifiés au sein desquels il pourrait se tenir informé de tous les débats participatifs existants, en les hiérarchisant notamment par centre d'intérêt ou par proximité géographique.

Des démarches de ce type ont d'ores et déjà été initiées par l'Etat, les collectivités locales, la société civile.

Mutualiser les bases de données géographiques (SIG)

La Collectivité Territoriale de Corse a créé la Mission SIG, Système d'Information Géographique, afin d'animer, de structurer et de mutualiser l'information géographique régionale.

Depuis 2006, elle est chargée de l'acquisition des données géographiques notamment de l'IGN et de les mettre à disposition des communes et acteurs publics. Ainsi, la mission SIG apporte la dimension géographique aux projets et vient enrichir l'analyse et la prospective pour l'aide à la décision.

Cette technologie intègre aujourd'hui le portail cartographique de la Collectivité Territoriale de Corse dont les usages consistent à mettre en valeur les actions de la Collectivité dans ses compétences de développement économique, culturel, touristique, environnemental... d'où la production de nombreuses cartes et synthèses.

La politique d'aménagement numérique de la CTC

La CTC a mené une politique ambitieuse en matière d'aménagement numérique. A ce titre elle entend renforcer son action géo-numérique en faveur des territoires. Elle entend fédérer et structurer une dynamique géomatique territoriale. Au regard des enjeux de l'information géographique et du rôle clé assigné aux régions à travers la loi NOTRe, la CTC entend affirmer et renforcer son action de coordination, de fédération des acteurs, de mutualisation des données...

Au sein de la direction de l'Aménagement Numérique, la mission SIG de la Collectivité territoriale de Corse coordonne la mutualisation des données géographiques auprès des acteurs publics. Elle valorise les bases de données géographiques de la Corse, qu'elles soient acquises dans le cadre de la convention avec l'IGN, ou réalisées selon les besoins des administrations et dans le cadre des compétences de la CTC. Pour cela, elle met en œuvre un portail géographique qui regroupe un ensemble d'outils qu'elle met à la disposition des services publics (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, associations...) et qu'elle rend également accessible aux citoyens. Elle met aussi à disposition des données brutes dans le cadre de la démarche OPENDATA Corsica. Le géoportail www.corse.fr/infogeo se veut la référence en matière d'information géographique en Corse et, à ce titre, il constitue la vitrine de l'action de la Collectivité territoriale de Corse dans ce domaine.

La cartographie comme outil d'aide à la décision

La BD FORET V2 d'IGN

Dans le cadre de ses missions d'acquisition, de mutualisation et de diffusion de base de données de référence, la Mission SIG de la CTC a acquis la base de données géographique : BD forêt® V2 de l'IGN sur la Corse, dotée d'une nomenclature spécifique au patrimoine végétal corse prenant notamment en compte la richesse des essences, elle est adressée aux acteurs publics afin de réaliser des analyses du territoire.

Elle décrit les formations végétales forestières et naturelles par une approche de la couverture du sol traduisant une description de la densité de couvert du peuplement, de sa composition et de l'essence dominante, pour les éléments de plus de 5 000 m² (soit 0,5 hectare). Elle est élaborée par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs de la BD ORTHO®.

La BD Forêt® version 2 constitue un outil de référence pour les acteurs de la filière forêt/bois, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (gestion, incendie,

ressource, approvisionnement, certification...) et intervient en appui de divers projets (aménagement du territoire, évaluation de la ressource et de la qualité de l'environnement, prévention des risques, connaissance de la biodiversité et continuités écologiques, description des paysages comme des milieux naturels...).

Le programme litto 3D

Par le découpage de ses côtes, sa géomorphologie et son urbanisation, la Corse est confrontée à des risques majeurs comme l'érosion et la submersion marine. Actuellement, le manque de précision des données cartographiques bathymétriques freine la connaissance d'aléa submersion marine sur plusieurs zones du littoral où les enjeux sont identifiés comme importants.

Une campagne de collecte de données est en cours de réalisation par le Service Hydrographique et Océanique de la Marine (SHOM) sur la zone littorale pour permettre de mieux prévenir les risques.

Le travail mené par le SHOM est financé par la Collectivité Territoriale de Corse et l'État via le programme PO-Feder pour un montant de 3 M€.

Ce programme, Litto3D, consiste à acquérir et traiter des données bathymétriques en 3D, grâce à la réalisation de relevés par laser aéroporté (Lidar).

Cette campagne permettra de fournir une base de données de haute précision, gratuite, accessible à tous (open data), et indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques de la CTC pour :

- la prévention et la gestion des risques littoraux : améliorer la connaissance des aléas côtiers (submersion marine, érosion du littoral, conjonction des phénomènes de crue et de submersion...), aider au choix des solutions de gestion et de protection du littoral par la modélisation... ;

- la protection de l'environnement : suivi de l'érosion, impact sous-marin des ouvrages de protection, suivi des habitats et des écosystèmes marins côtiers... ; -l'aménagement et développement économique et touristique du territoire.

Pour couvrir l'ensemble du littoral insulaire, trois campagnes aériennes sont prévues. La première s'est déroulée du 5 au 17 octobre 2017.

Elles sont réalisées à partir d'un avion qui survole et quadrille toute la bande côtière à très basse altitude (400 mètres) et ce, à plusieurs reprises sur une même journée, sur l'ensemble du littoral corse.

Signature de l'accord de partenariat relatif à la toponymie en langue corse des cartes de l'île avec l'IGN

Le Président du Conseil Exécutif de Corse et le directeur général adjoint de l'IGN ont signé en 2017 à Aiacciu, en présence du Conseiller exécutif chargé de la langue corse et du Préfet de Corse, une convention de partenariat relative à la toponymie en langue corse des cartes de l'île produites par l'IGN.

La base de données de l'IGN, opérateur de l'État en matière d'information géographique et forestière, comporte sur l'ensemble de la Corse plus de 31 500 toponymes : noms de lieuxdits habités ou non habités, cours d'eau, éléments de relief, équipements humains. Ces toponymes constituent aujourd'hui la source unique des toponymes utilisés pour les différentes productions et éditions cartographiques de l'IGN.

Cette convention, approuvée par délibération de l'Assemblée de Corse, vise à restituer en langue corse les toponymes de l'IGN. Il s'agit de procéder à un travail en commun afin d'homogénéiser la base de données IGN des toponymes autour d'une restitution commune aux deux langues.

La convention permet de promouvoir l'usage de la langue corse dans le cadre du plan Lingua 2020, de constituer en collaboration avec la direction de la langue corse une base de données contenant l'ensemble des toponymes restitués en langue corse et de diffuser la base des toponymes corses sous licence ouverte en permettant une libre réutilisation.

L'accès à ces référentiels se fait via le géoportail : www.corse.fr/infogeo/ et le site Opendata Corsica de la CTC ou le Géoportail national opéré par l'IGN : geoportail.gouv.fr

Valoriser la recherche et la diffusion des savoirs

Dévoilement de la plaque du collège de San Fiorenzu - Maria Ghjentile

Le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse et le Recteur de l'Académie de Corse ont dévoilé, en présence de la Conseillère exécutive chargée de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche, la nouvelle plaque du « Cullegiu di San Fiorenzu – Maria Ghjentile / Collège de Saint- Florent – Maria Ghjentile ».

Le nom de cet établissement a été adopté, par délibération de l'Assemblée de Corse du 27 juillet dernier, sur proposition du principal du collège et de la communauté éducative, et après consultation du conseil municipal de San Fiorenzu, en application de l'article L 421.24 du Code de l'Education. La dénomination est un acte symbolique important dans la vie d'un établissement scolaire. Le plus souvent, le nom d'un collège fait référence à une personnalité dont l'action a été reconnue au niveau local, national ou international et avec une portée éducative considérable. Désormais, le collège de San Fiorenzu portera le nom de Maria Ghjentile, rendant ainsi hommage à une figure emblématique du Nebbiu et, à travers elle, les valeurs universelles telles que le courage, l'honneur, la lutte, la mémoire, à transmettre aux générations futures.

Avec 203 élèves, le collège de San Fiorenzu dispose d'un effectif sans cesse en hausse alimenté par les groupes scolaires de la micro région : les écoles de San Fiorenzu, Patrimoniu, Oletta, Santu Petru di Tenda, Muratu et Rutali.

La Collectivité territoriale de Corse participe à la première édition du Forum Emploi organisé par le Sporting Club de Bastia

La Collectivité territoriale de Corse participera à la première édition du « Forum Emploi » organisé par le Sporting Club de Bastia. Cette manifestation a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi par le biais de rencontres entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Tout au long de la journée, la société Visaltis et le Pôle Emploi ont animé plusieurs ateliers d'aide à la recherche. Les participants ont pu alors bénéficier de conseils professionnels avisés afin d'améliorer CV, lettres de motivation et entretiens d'embauche.

La Collectivité territoriale de Corse dispose d'un espace dédié à l'accueil des participants et anime deux ateliers à 11h00 et à 15h30 afin de mettre en avant sa politique en matière de mobilité internationale pour les jeunes EURODYSSÉE.

EURODYSSÉE est un programme d'échanges qui offre la possibilité aux jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 32 ans de tous horizons et de toutes formations d'effectuer des stages de trois à sept mois dans d'autres régions européennes.

Simultanément, le programme leur donne l'occasion d'apprendre une langue étrangère ou de perfectionner la connaissance qu'ils en ont. L'action de la CTC a pour but d'établir des partenariats pour le développement économique, social et culturel de leurs territoires, et de promouvoir la mobilité professionnelle des jeunes et l'internationalisation du capital humain et du tissu économique, encourageant ainsi l'échange culturel.

Signature de la charte du Service public territorial de l'orientation : Corsica Orientazione

L'orientation : être informé, conseillé et accompagné tout au long de la vie est aujourd'hui un droit.

L'orientation est également une politique publique à part entière que la Collectivité territoriale de Corse a inscrit au cœur de ses priorités.

C'est dans ce contexte qu'elle a mené depuis 2016, un travail partenarial de préfiguration du Service public territorial de l'orientation avec l'Etat, les partenaires sociaux ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de l'orientation et de la formation, permettant de développer une stratégie d'actions communes.

Aujourd'hui, la multiplicité des opérateurs, des dispositifs et des procédures d'information en orientation rend complexe l'accès aux services.

Il convenait donc de travailler ensemble pour offrir au public un service facilement identifiable et accessible qui assure la continuité de la prise en charge de l'utilisateur. C'est pourquoi, sous l'égide de la Collectivité territoriale de Corse, l'ensemble des organismes de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Corse, ont rédigé une charte de valeurs et d'actions communes sur lesquelles ils s'entendent. La charte a été signée le 21 septembre 2017 à Ajaccio.

Cette signature marque la volonté de tous d'agir ensemble afin de proposer une offre de service bien identifiée, fondée sur la mise en réseau et la mutualisation des ressources des partenaires :

L'Etat, l'Education Nationale (CIO, ONISEP), l'Université de Corse, le Pôle Emploi, les missions locales, le Cap Emploi ...

Corsica orientazione

Salarié, jeune, étudiant, demandeur d'emploi, agent public, saisonnier, intérimaire, intermittent... Corsica Orientazione s'adresse à tous les publics tout au long de la vie.

Une orientation scolaire, professionnelle, une reconversion, une formation, un emploi, une information sur les métiers, l'apprentissage, les débouchés, les niveaux de rémunération, les certifications, la VAE...

Les partenaires de Corsica Orientazione, quel que soit votre profil, vous accueillent sur l'ensemble du territoire dans leurs structures et délivrent un même niveau de service dans l'égalité, la neutralité et le respect des personnes.

L'objectif recherché est la sécurisation des parcours tout au long de la vie dans un contexte de mutations économiques, d'évolutions technologiques et de changement sociétaux qui rendent de moins en moins probable l'hypothèse d'une carrière linéaire.

Rentrée scolaire 2017/2018

Le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive déléguée à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, à la culture et au patrimoine ont participé à l'inauguration de la classe de CP bilingue de Mionu.

Ils ont ensuite été reçus par la principale du collège du Cap pour la conférence de presse de la rentrée scolaire 2017/2018 à Luri.

La CTC exerce des responsabilités essentielles dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle. Dès son installation, le Conseil Exécutif de Corse a exprimé sa volonté de faire de l'éducation l'une des priorités de son action. Cette ambition s'est traduite notamment par la détermination d'œuvrer résolument au service de l'épanouissement de la jeunesse insulaire et en faveur du développement de l'enseignement de la langue corse.

L'action de la Collectivité territoriale de Corse en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre de compétences particulières, exercées depuis 1982 et renforcées en 2002, 2004, 2005 et 2013.

Un dialogue constant entre la Collectivité territoriale de Corse et les 46 collèges et lycées de Corse

Le Président du Conseil Exécutif de Corse a ouvert, avec la Conseillère Exécutive de Corse déléguée à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche, le séminaire CTC - EPLE de la Collectivité territoriale de Corse et des chefs d'établissements des 46 collèges et lycées de Corse à Ajaccio.

Ce séminaire a réuni les chefs d'établissement, les agents comptables et gestionnaires des 46 établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'île et les services de la Collectivité territoriale de Corse. Il s'inscrit dans le cadre du dialogue de gestion, initié sous forme d'ateliers en mai 2016 par la Collectivité territoriale de Corse et qui s'est poursuivi dans chaque établissement de Corse. Cette rencontre permet de rendre compte des actions opérationnelles et techniques menées par la CTC depuis plus d'un an à l'endroit de chaque établissement, et constitue un temps d'échanges et de débats sur les orientations stratégiques à venir de la CTC.

En décembre 2016, la Collectivité territoriale de Corse a rencontré les représentants des personnels de l'administration scolaire afin de poursuivre ce dialogue constructif, en particulier au regard des problématiques de gestion de personnels.

Au printemps 2017 des rencontres bilatérales CTC/EPLÉ ont été organisées dans chaque microrégion de l'île. Au-delà du dialogue de gestion habituel et des visites in situ, ces rencontres visaient à formaliser un rendez-vous annuel avec les équipes d'encadrement de chaque EPLÉ et l'ensemble des directions concernées par l'enseignement secondaire (direction de l'enseignement secondaire, direction de l'aménagement numérique, DRH, direction de l'immobilier, direction de la langue Corse), afin de pouvoir établir un diagnostic partagé de la situation de l'EPLÉ à date, et ainsi identifier des pistes d'amélioration.

Ces rencontres ont donné lieu en juillet 2017 à l'établissement de relevés de conclusions qui serviront de support de discussion lors des prochaines rencontres en 2018.

Signature de la convention quinquennale de fonctionnement entre la Collectivité territoriale de Corse et le Centre de formation d'apprentis de Haute-Corse

Le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Présidente de l'organisme gestionnaire du Centre de formation d'apprentis de la Haute-Corse ont signé la convention quinquennale de fonctionnement entre la Collectivité territoriale de Corse et le Centre de formation d'apprentis de Haute-Corse « Jean-Jacques Nicolai », en présence de la Conseillère exécutive chargée de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche, le 16 octobre 2017, au CFA de Haute-Corse, sur Furiani.

La Collectivité Territoriale de Corse a compétence pleine et entière en matière d'apprentissage.

A ce titre, elle participe au fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis en complément de la taxe d'apprentissage, et vote la carte des formations.

Le renouvellement des conventions quinquennales

Le renouvellement des conventions quinquennales liant la Collectivité de Corse aux Centres de formation (CFA) concerne le CFA de Haute-Corse Jean-Jacques NICOLAI, le CFA de la Chambre de Métiers de la Corse-du-Sud, les deux CFA agricoles de Sartè et de Borgu.

Elles prennent effet au 1er septembre 2017.

Ces conventions traduisent un soutien appuyé de notre Collectivité auprès des CFA pour qu'ils assurent au mieux leur mission d'accueil, d'information, de formation et d'accompagnement des jeunes apprentis.

Il s'agit là de documents structurants essentiels puisque l'ensemble des CFA de l'île accueillent plus de 2 000 jeunes.

Les différents aspects de la contractualisation ont été établis dans une perspective de moyen terme, à savoir cinq ans.

Les CFA doivent assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au cœur de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage. De surcroît, ils doivent aussi assister les postulants dans la recherche d'un employeur. Ils doivent aussi soutenir les apprentis en rupture de contrat dans la recherche d'un nouveau contrat.

Le Service Public Territorial de l'Orientation

Dans le cadre du Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) les Missions Locales via les développeurs de l'apprentissage, assureront des permanences régulières au sein des différents CFA, afin de renforcer l'accueil, l'information et l'orientation des apprentis et candidats à l'apprentissage.

Le suivi des apprentis sera accentué dans le cadre de nouveaux indicateurs.

La langue corse fera l'objet d'une attention particulière conformément au plan 'Lingua 2020' avec d'une part l'introduction de modules de langue Corse dans toutes les sections d'apprentissage, d'autre part la mise en place d'expérimentations de sections bilingues qui seront définies entre les services de la CTC et les CFA.

L'ouverture de l'apprentissage aux titres professionnels du Ministère du Travail et l'ouverture de sections d'apprentissage à l'AFPA sont initiés et devraient être un levier pour dynamiser ce dispositif.

Adaptation aux besoins économiques et sociaux des territoires

Dans la logique d'une adaptation aux besoins économiques et sociaux des territoires, il est proposé d'ouvrir pour la prochaine rentrée les sections d'apprentissage suivantes :

- une section d'apprentissage à l'AFPA au titre professionnel « menuisier agencier », un BTSA « Gestion forestière » au CFA Agricole de Sartè.

Cette formation permettra aux apprentis de développer des compétences relatives au milieu forestier corse. Ce diplôme positionne également l'apprentissage agricole sur un niveau de qualification III. C'est un aspect essentiel dans le cadre de l'amélioration du niveau d'études dans les filières agricoles et forestières ;

- d'ouvrir neuf sections d'apprentissage au CFA de l'Académie de Corse : CAP serrurier métallier, CAP commercialisation service en hôtel/café/restaurant, Bac pro maintenance des équipements industriels, Bac pro ouvrage du bâtiment métallerie, Bac pro cuisine, Bac pro commerce service en restauration, Bac pro technicien étude du bâtiment, Bac pro système numérique, Bac pro logistique.

Ces neuf formations sont ouvertes en formation initiale dans les différents lycées professionnels de l'île. L'ouverture des mêmes formations par voie d'apprentissage permettra au CFA de mixer les publics et les parcours, et par voie de conséquence, d'une part de limiter les risques de décrochage, d'autre part d'optimiser les financements. Il s'agit là d'une expérimentation qui pourra être généralisée après évaluation.

Toutes ces interventions renforcent le « dispositif apprentissage » et traduisent la volonté de la CdC de travailler au plus près des besoins des jeunes et des territoires.

3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La diversité biologique actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète, les premiers organismes vivants connus datant de près de 3,5 milliards d'années.

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La notion même de biodiversité est complexe, car elle comprend trois niveaux interdépendants :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles : des océans, des prairies, des forêts... au contenu des cellules en passant par la mare au fond de son jardin ou les espaces végétalisés en ville ;
- la diversité des espèces (y compris l'espèce humaine) qui vivent dans ces milieux, qui sont en relation les unes avec les autres (prédation, coopération...) et avec leurs milieux de vie ;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce.

L'éducation à l'environnement

Dans le cadre de sa politique en matière d'éducation à l'environnement, le Département de la Haute Corse a souhaité renforcer et coordonner ses actions au niveau du territoire. Cette mission en lien avec des référents animations sur le territoire de la Haute-Corse coordonne et oriente une démarche pédagogique. Les actions en matière d'éducation à l'environnement sont concrétisées par l'accueil et la mise en place de manifestations à destination du grand public et des scolaires.

Les trophées du développement durable

Dans le cadre de son engagement autour du Développement Durable et de la démarche Agenda 21 initiée au sein de ses services, le Département de la Haute-Corse, propose aux scolaires, via le **concours des Trophées du Développement Durable** un véritable projet de sensibilisation sur ces préoccupations qui constituent un enjeu majeur pour l'avenir de l'Homme.

Ce concours est accessible gratuitement aux classes des écoles maternelles, élémentaires et collèges de la Haute-Corse. Il consiste pour ces classes, à produire une œuvre ou un projet en lien avec le Développement Durable.

Présentation de l'action

Avec le soutien actif de ses partenaires (Parc Naturel Régional de Corse, Office Environnement de la Corse, CPIE Centre Corse...), le Département les accompagne dans cette démarche, en mettant à leur disposition de véritables outils pédagogiques tels que :

- des ateliers éducatifs proposés en classe ;
- des visites sur site ;
- des malles pédagogiques contenant des ouvrages, des DVD en lien avec le Développement Durable. Cette mallette, proposée par les services de la Médiathèque, est constituée sur mesure en fonction de la demande de l'enseignant.

Les parcs, réserves et autres sites protégés sur lesquels se déroulent ces visites sont des espaces naturels fragiles, territoires dont la conservation du milieu naturel, la vie sauvage, la faune, la flore, ou encore des éléments d'intérêt géologique présente une importance particulière. Il est donc nécessaire de les préserver contre toute intervention susceptible de les dégrader.

Cérémonie de remise des Trophées en fin d'année scolaire 2017.

Cette année **97 classes ont souhaité participer au concours**. On constate ainsi une **augmentation de 18 % en termes de participation** par rapport à l'édition précédente. **-38 sorties sur site et 19 interventions en classe** ont été proposées aux enseignants dans le cadre de ce dispositif.

L'éducation à l'environnement : Sensibilisation des enfants aux produits biocides

Afin de limiter l'emploi de produits biocides et de moyens de traitements coûteux et impactant pour l'environnement, le service LAV démoustication du Conseil départemental de la Corse-du-Sud a mis au point un atelier pédagogique en collaboration avec l'ARS et l'éducation nationale.

Il permet d'apprendre aux enfants du CE1 au CM2, l'écologie particulière du moustique et les moyens simples de s'en prémunir, sans aucun produit.

Cet atelier prône la lutte physique (suppression des gîtes à moustiques) afin de diminuer les densités vectorielles et/ou les nuisances.

Il participe également à une meilleure connaissance du moustique, insecte incontournable mais dont la particularité du cycle de vie (aquatique et aérien) est très souvent méconnue.

Protéger et valoriser l'environnement

Le Conservatoire botanique national de Corse

Le CBNC détient actuellement plus de 27 000 photos correspondant à environ 2 300 taxons pour la flore et 11 200 photos représentant la majorité des habitats présents en Corse.

La stratégie de conservation des espèces végétales

L'activité de conservation est structurée et hiérarchisée autour des points suivants :

- la définition des priorités d'action ;
- la connaissance et le suivi des espèces et habitats les plus menacés ;
- l'élaboration de plans de conservation ;

- la participation à des actions de préservation.

Le CBNC s'est attaché dès 2003, à la conservation des espèces végétales et depuis 2006, à celle des habitats. Les priorités d'action de conservation ont été définies dès 2003 en fonction de la responsabilité de conservation sur le territoire d'agrément (endémisme strict, endémisme cyrno-sarde, baléarico-cyrno-sarde, taxons en limite d'aire de répartition, degré de rareté), et du statut juridique des taxons (listes de protection). Elles sont en train d'être reprecisées, en 2016, afin de tenir compte des listes rouges régionales et biogéographiques (Corse-Sardaigne-archipel Toscan).

Le programme Care Mediflora

CARE-MEDIFLORA, « Mesures de conservation *in situ* et *ex situ* de la flore menacée des îles de Méditerranée » vise à améliorer l'état de conservation des plantes méditerranéennes menacées au travers d'actions *ex* et *in situ*. Ce projet fédère les partenaires des six grandes îles de Méditerranée (Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile, Crête et Chypre) auquel s'est associé le groupe des spécialistes des espèces menacées de méditerranée de l'UICN.

Le programme vise à conserver *in situ* des espèces végétales parmi les plus menacées des îles Méditerranéennes ; à mettre en banque des graines des espèces végétales les plus menacées ; à renforcer le réseau GEMEDA - réseau des instituts de conservation des plantes méditerranéennes - par l'ouverture du réseau à l'ensemble des instituts scientifiques impliqués dans le projet.

Afin de sensibiliser les différents acteurs de l'environnement et de favoriser la collaboration entre les institutions, le bilan du programme sera partagé avec les acteurs du pourtour méditerranéen.

Ce projet financé à 80% par la Fondation MAVA a commencé en Avril 2016 et devrait être terminé en Décembre 2018.

L'élaboration d'une marque de certification d'origine locale Corsica Grana

Dans la continuité des actions débutées en 2014, le CBNC s'est attaché à finaliser les opérations pour la création de la marque d'origine locale. Le nom de la marque « *Corsica Grana* » et son slogan « *Suminà l'avvene* » ont été définis à l'issue de réflexions menées successivement avec les services de l'ATC, l'ADEC, et les différents partenaires du projet.

L'inventaire des petites îles de la Méditerranée

Le CBNC s'investit dans les actions d'inventaire et de conservation menées en Corse par le Conservatoire du littoral, au travers notamment du programme PIM. En 2015, cette participation a permis de réaliser l'inventaire floristique de 29 îlots compris dans le secteur de Bunifaziu. Les objectifs de ces inventaires étaient :

- de réaliser les premiers inventaires sur des petites îles ou îlots qui n'avaient jamais fait l'objet de recherches spécifiques ;
- de compléter les connaissances de ces petites îles et îlots où les données restaient anciennes ou insuffisantes ;
- d'identifier les menaces éventuelles sur la biodiversité terrestre et proposer des recommandations de gestion le cas échéant.

La stratégie nationale sur les Espèces Exotiques Envahissantes

La stratégie nationale concernant les Espèces Exotiques Envahissantes a pour objectif la protection des écosystèmes marins, dulçaquicoles et terrestres ainsi que les espèces de faune et de flore par rapport aux risques liés aux invasions biologiques.

Elle vient d'être publiée par le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer en collaboration avec tous les acteurs concernés dont le Conservatoire Botanique National de Corse au travers de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

Les animations et communications pré-estivales du CBNC

Plusieurs évènements ayant trait à la flore se sont déjà déroulés aux quatre coins de la Corse :

- le 20 Mai à Ucciani : Bourse aux plantes avec la présence de Corsica Grana, l'occasion d'échanger à propos de production horticole et de conservation végétale ;

- le 3 Juin à Bastia : Visite d'anciens jardins en partenariat avec la Ville de Bastia, pour réfléchir à la place de la nature en milieu urbain au fil du temps, d'hier jusqu'à demain ;

- le 10 Juin dans le Capicorsu : Journée des associations du Cap Corse, avec au programme une balade botanique qui a été animé par le Conservatoire Botanique ;

- le 15 Juin à Corti : Journée « Cartographie des végétations », qui a traité des usages de la base de données cartographique des végétations (CarHAB) et de ses applications à l'aménagement du territoire ;

- le 21 Juin à Corti : Journée « De l'aiguille à la racine », qui a eu pour objectif d'échanger autour de la dynamique forestière et des enjeux de conservation de la flore.

La Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, il est à noter, que la Corse dispose d'un aménagement supplémentaire :

L'OEC pilote la Trame verte et bleue de la Corse, qui vaut Schéma Régional de Cohérence Ecologique, dont l'élaboration a été confiée à un bureau d'étude (Biotope). Dans ce cadre, le Conservatoire botanique est intervenu sur les difficultés de faisabilité de cette Trame verte et bleue au regard des connaissances nécessaires sur la flore, des aspects biogéographiques et de la prise en compte des dynamiques de végétations.

Les mares à l'honneur

Les mares sont de fantastiques micro-zones humides : supports de biodiversité, éléments clés de la trame verte et bleue, sans parler des multiples services qu'elles rendent à l'Homme ! Du fait de leur petite taille, elles constituent de magnifiques supports pédagogiques. Cependant, comme toutes les zones humides, les mares sont menacées. 90 % d'entre elles ont disparu au cours du siècle dernier (Sajaloli B. & Dutilleul C., 2001).

Organiser un événement annuel, à l'échelle nationale, dédié à ces milieux est l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser la population à l'intérêt de les préserver.

Une manifestation réservée aux mares

Tous les ans, la Fête des mares propose de nombreux événements sur l'ensemble du territoire national afin d'aborder la complexité de l'écosystème « mare », de faire découvrir la richesse faunistique et floristique de ces milieux, de transmettre les pratiques de bonne gestion et les initiatives mises en place pour préserver ces milieux.

Ainsi, la première semaine de juin, la Fête des mares propose partout en France des sorties nature, des expositions, des conférences, des chantiers, des journées techniques, des inventaires, etc.

La Fête des mares est un événement national coordonné par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) avec l'appui du Pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » et par 20 relais locaux qui assurent la coordination de l'évènement sur leur territoire (département ou région).

Les mares abritent une biodiversité exceptionnelle et constituent un milieu de vie indispensable pour de nombreuses espèces, parfois rares, voire menacées. Elles constituent notamment des sites de reproduction privilégiés pour les amphibiens et les libellules.

Ces milieux sont utiles car ils participent à la régulation des eaux en limitant l'érosion, le ruissellement, les inondations et les sécheresses et à l'épuration des eaux en fixant par exemple les métaux lourds ou encore en participant à la dénitrification.

Les mares sont soumises à deux principaux phénomènes : la diminution de leur nombre, qui s'est accélérée à partir des années 1950, et la dégradation de leur qualité.

La modernisation et l'évolution des pratiques agricoles ont entraîné la disparition des besoins à l'origine de leur création. De nombreuses mares sont ainsi remblayées ou se comblent naturellement par manque d'entretien.

La pollution et l'urbanisation, qui s'accompagnent souvent d'une forte artificialisation de l'espace, participent à la dégradation écologique de ces milieux.

Pour sa deuxième édition, les acteurs environnementaux de l'île (CEN Corse, CPIE Centre Corse « A Rinascita », CD2A, Syndicat Elisa et OEC) se sont mobilisés autour de la première semaine de juin pour faire découvrir au grand public et aux scolaires les richesses, les enjeux et les actions de gestions engagées pour la conservation de ces milieux. Huit manifestations ont été programmées entre le 6 et le 11 Juin 2017.

La lutte contre les pesticides

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que depuis le 1^{er} janvier 2017, les institutions publiques ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Elle interdit aussi l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers, à partir de 2019, à l'exclusion des produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.

C'est dans ce contexte que l'Office de l'environnement de la Corse et ses partenaires ont organisé un salon des alternatives aux pesticides.

L'objectif était de sensibiliser, d'éduquer, de promouvoir les techniques alternatives et de faire prendre conscience des risques réels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur le plan environnemental que sur celui de la santé.

Lors de cette journée, les jardiniers amateurs mais aussi les professionnels de l'entretien des espaces verts ont pu participer à des tables rondes, découvrir les alternatives aux pesticides à travers la visite de stands et des ateliers de découvertes pour les petits et les grands (insectes utiles au jardinier, préparation à base de plantes, intérêt des pollinisateurs, choix de plantes plus sobres,...) ainsi que des démonstrations de matériel de désherbage alternatif à l'utilisation des désherbants chimiques.

La protection de la faune

Le Conservatoire des Insectes de l'Office de l'Environnement de la Corse, avec la collaboration du Parc Naturel Régional de Corse, a proposé une journée de sensibilisation en direction du public scolaire le 18 mai 2017 à la Tour génoise de Galeria.

La matinée a été consacrée à une initiation au monde de l'entomologie, où les « supers pouvoirs » des insectes ont été évoqués à travers divers exposés et petits films sur le cycle de vie des papillons et des moustiques, projetés dans la salle de la Tour génoise.

La protection des sentiers et des réserves naturelles

Dans le cadre de sa politique environnementale le Département de la Haute-Corse a mis en œuvre des actions de protection, de gestion, de restauration des espaces naturels sensibles et/ou protégés sur son

territoire. Il agit également en mettant en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à destination d'un public diversifié.

Dans le cadre de ses missions de service public, il a participé également à la veille sanitaire de maladies pour certaines transmissibles à l'homme et qui peuvent potentiellement porter atteinte à la santé des populations ou à l'économie des filières agricoles.

Par ces actions, il a participé à lutter contre le changement climatique, à la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, et à l'épanouissement des êtres humains.

Réserve naturelle de Biguglia.

La Gestion des espaces naturels du conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL)

Le Département de la Haute-Corse assure sur les espaces naturels sensibles propriété du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres les actions de gestion suivantes :

- La protection notamment en période estivale dans le cadre du dispositif de surveillance incendie et de fermeture du massif de l'Agriate : le dispositif a été renforcé en 2017 par l'acquisition de barrières installées aux entrées de pistes et de panneaux d'informations. Afin d'informer le public du risque incendie ainsi que de participer à la surveillance, des patrouilles équestres sont organisées en partenariat avec les forestiers sapeurs.

- L'ouverture et l'entretien de 83 kilomètres de sentiers : dans ce cadre, la Collectivité met en œuvre des opérations de collecte de déchets, de démaquisage, de restauration du patrimoine rural et de campagnes de lutte contre les espèces invasives afin de préserver l'aspect écologique et paysager des sites mais également de permettre au public de découvrir ces espaces fragiles.

- L'entretien et la maintenance des équipements du Conservatoire du littoral : il s'agit de procéder à l'entretien des graus des étangs de Palu et d'Urbinu dans le but de maintenir le bon état écologique des étangs et d'assurer le maintien des activités traditionnelles de pêche. Sur le territoire de l'Agriate, plusieurs actions sont assurées notamment l'entretien du platelage du ponton de la plage du Lotu ainsi que l'entretien et la maintenance des balisages du Lotu et de Saleccia.

- Les suivis scientifiques en régie ou en collaboration : des suivis scientifiques notamment sur des espèces faunistiques (avifaune hivernantes, odonates, écrevisses de Louisiane, chats sauvages de Corse...) et des espèces floristiques (Hibiscus à cinq fruits, Genêts de l'Etna, mares temporaires de l'Agriate...) sont menés en régie et/ou en partenariat avec l'Ifremer, l'ONCFS, l'Office de l'Environnement.

- L'ouverture au public : Afin de permettre aux usagers de découvrir ces espaces remarquables, la Collectivité participe financièrement aux opérations d'aménagements réalisées par le Conservatoire du littoral. En Haute-Corse, ces aides représentent 150 000 euros par an.

- Maintien d'activités agropastorales respectueuses de l'environnement : la collectivité réalise le suivi des conventions d'usages agricoles sur les espaces appartenant au CELRL.

- Gestion intégrée – Massif de l'Agriate : la Collectivité assure en partenariat avec le Conservatoire du littoral l'animation du projet de territoire Agriate. La Collectivité et le Conservatoire du littoral organisent des réunions de concertation intégrant l'ensemble des acteurs du territoire. Cette concertation a pour vocation de proposer une gestion intégrée du site, respectueuse de l'environnement en prenant en compte les usages. Elle sera formalisée à terme par la signature d'une charte des bons usages.

La Gestion de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia

Le Département 2B propriétaire de l'étang de Biguglia assure la gestion de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia. Cette gestion se concrétise par des actions de préservation, de restauration et de suivis scientifiques issus de documents de planification : plan de gestion et Documents d'Objectifs Natura 2000.

Des missions de surveillance, d'aménagement et d'entretien sont également assurées sur le site classé, mais également sur le parc de Fornacina et la piste cyclable du Lido de la Marana.

Enfin, la Collectivité assure l'accueil du public au sein de l'écomusée du fortin, sur le parc de *Fornacina* et son jardin pédagogique et sur le sentier de découverte de *Tombulu Biancu*.

- Amélioration de la connaissance, suivis scientifiques en régie ou en partenariat. Divers suivis scientifiques (eau, faune, flore etc..) sont réalisés en régie ainsi que l'analyse de certains paramètres analyses au sein du laboratoire situé dans l'écomusée. Des collaborations scientifiques avec l'université de Corse, l'observatoire homme milieu, Stella Mare sont mises en œuvre par la signature de convention de recherche et d'accueil d'étudiants.
- Actions de préservations et restauration du milieu lagunaire. Les actions de suivis et de gestion du milieu lagunaire comme l'entretien du grau de l'étang de Biguglia permettent la préservation du bon état écologique du milieu mais également le maintien d'une activité de pêche traditionnelle dans l'étang. Les actions portées par le dans le cadre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) contribuent à la préservation du milieu lagunaire.
- Sensibilisation à l'environnement et accueil du public. La Collectivité accueille le public au sein de l'écomusée du Fortin, des visites guidées sont proposées. Une convention de partenariat avec le service éducatif du milieu ouvert (STEMO) pour l'accueil de mineurs délinquants en matière environnementale a été signée. Une activité ou une prestation qui tiennent compte de ses capacités et de la nature de l'infraction commise est proposée au mineur.
- Education à l'environnement. Accueil de scolaires dans le cadre des trophées du développement durable sur les thématiques afférents à la protection des espèces, des milieux. Une salle pédagogique a été aménagée à cet effet au sein de l'écomusée du Fortin.

Les sentiers littoraux

Un séminaire sur les sentiers littoraux de Balagne

L'objectif de ce séminaire, organisée à l'initiative d'une équipe de chercheurs de l'observatoire homme-milieu (OHM), travaillant sur les sentiers littoraux de la façade méditerranéenne française, dans le cadre d'un projet financé par la Fondation de France, est d'échanger entre les acteurs associatifs, institutionnels, résidents et chercheurs sur le devenir des sentiers et d'imaginer ensemble, à travers plusieurs entrées thématiques, "les sentiers de demain". Quels sentiers sont souhaitables dans l'avenir (proche ou moins proche) en Balagne ? Pour quels usages ? A quoi pourraient-ils ressembler ? Comment les gérer ? Quels pourraient être leurs rôles dans la dynamique du territoire ?

Itinéraire photographique des paysages

L'Office de l'Environnement de la Corse réalise depuis quelques années, dans le cadre de son Observatoire photographique du paysage, dispositif chargé de collecter, produire et organiser des données sur les paysages de Corse, des travaux de suivi et de mémoire sur les paysages.

A ce titre il réalise des « itinéraires photographiques du Paysages » qui consistent en un point zéro de l'observation des paysages par la photographie afin de pouvoir par la suite analyser leur évolution dans le temps.

En 2016 a été engagé un travail sur le territoire de Bastia sud (Furiani, Biguglia, U Borgu) et Lucciana) dont les principaux objectifs étaient les suivants :

- Renforcer la connaissance du patrimoine paysager de ce territoire ;
- Conserver la mémoire des paysages ;
- Mettre en évidence les facteurs de modification des paysages ; -Favoriser la prise de conscience de l'impact des activités humaines.

La problématique est basée sur des questions relatives au paysage, au patrimoine, aux traditions, à l'environnement, soit : *Quel type de paysage ? Comment s'organisent les différentes entités paysagères ? Quels sont ses atouts ? Actuellement, quels sont les pratiques et usages du territoire ?*

De cette problématique découle une série d'autres questions caractéristiques sur les transformations, les mutations paysagères, les extensions urbaines, les franges urbaines.

Classement de la première réserve naturelle de corse, la réserve naturelle du massif du Monte Ritundu.

Cette création est intervenue le 22 septembre 2017 par un vote à l'unanimité de l'Assemblée de Corse.

Lac de Capitellu

Ce site s'étend sur une superficie totale de 3 135 ha. Le projet de zonage pour la réserve naturelle est entièrement constitué par des terrains appartenant aux communes de Corti et Venaco et du bassin versant de la vallée de Pozzolu, appartenant aux communes de Poggio, Riventosa et Casanova en indivision sur le territoire communal Cortenais.

Le territoire retenu pour ce projet est situé en plein cœur de la Corse, au sein du département de la Haute-Corse. La zone étudiée s'étend sur les communes de Corti et Venaco, et comprend les hautes vallées de la Restonica et du Verghellu. Situé en plein cœur de la Corse, culminant à quelques 2622 mètres d'altitude au sommet du Monte Ritondu, c'est l'un des massifs les plus vastes de l'île et le second en altitude. Il regroupe la majorité des lacs d'altitude de Corse, et une grande partie de la faune et de la flore remarquables liée aux écosystèmes de montagne.

Il représente un territoire écologique cohérent et fonctionnel.

Sur la vallée de la Restonica, le périmètre comprend les bassins versants des lacs de l'Oriente, Cavacciole et Scapucciole, Rinosu, Capitellu et Melu, ainsi que le bassin versant de la Restonica en amont de la bergerie du Melu. Concernant la commune de Venaco, le bassin versant du lac de Bellebone, tête de bassin de la vallée du Manganellu, est inclus dans le périmètre, ainsi que la très haute vallée du Verghellu. Ce territoire est délimité par les crêtes de Petra Niella au Monte Cardu, jusqu'à Punta di Ciaccone pour la partie nord, puis par la crête de Spolettu jusqu'au pont du Vachereccia dans sa limite Est. Au sud, le site est délimité par le ruisseau du Verghellu, jusqu'à la crête de Petra Niella sur la partie Ouest.

La faune et la flore sont caractérisées par des taxons endémiques stricts et fortement localisés ainsi que de nombreuses espèces protégées.

Le Président du Conseil Exécutif nomme le comité consultatif et si besoin un conseil scientifique, et nomme un gestionnaire avec lequel il passe une convention de gestion. Le gestionnaire est chargé dans les deux ans suivant sa nomination de rédiger un plan de gestion, qui est approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse. L'Assemblée contribue au financement de la gestion. L'Office de l'Environnement anime le réseau des gestionnaires des Réserves Naturelles de Corse.

Les espaces naturels sensibles

La politique de préservation des espaces naturels sensibles menée par les Départements relève du Code de l'urbanisme, et est issue de la loi du 18 juillet 1985 dont le premier article stipule qu'« afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

Le droit de préemption environnemental un outil juridique

Avec le droit de préemption environnemental, le Département dispose d'un outil juridique permettant à la collectivité d'acquérir un bien en priorité à toute autre personne, lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre. Ainsi, selon l'article L 142-3 du Code de l'urbanisme, « dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé, les zones de préemption sont créées avec l'accord du conseil municipal. En l'absence tel document, et à défaut d'accord des communes concernées, ces zones ne peuvent être créés par le Conseil Départemental qu'avec l'accord du représentant de l'Etat dans le département ».

Les territoires ayant vocation à être classés comme Espaces Naturels Sensibles « doivent être constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent ».

Présentation/bilan

Riche de plus de 500 km de côtes, le Département de la Haute-Corse assure depuis toujours la protection et la mise valeur de ses rivages tout en contribuant au développement économique local.

Les premières zones de préemption ont été créées en 1964 et sont présentes aujourd'hui sur 43 communes de Haute-Corse ce qui représente pour l'ensemble du département une surface d'environ 12 598 ha.

Le Département facilite grandement l'intervention du Conservatoire du littoral (CEL) à travers la création sur le littoral de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, lui permettant ainsi l'acquisition de nombreuses parcelles.

Perspectives

Un Atlas a été réalisé par le Département de Haute-Corse en collaboration avec les services de la DDTM de Haute-Corse en utilisant un logiciel de système d'information géo-référencé (SIG).

Programmes Européens de conservation et de suivis des milieux

Programme Européen Life + Envoll

Le Département de Haute-Corse participe au programme européen LIFE+ENVOLL lancé le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 5 ans. L'objectif étant la conservation à long terme sur le pourtour du littoral français des laro-limicoles coloniaux méditerranéens. Ce projet dont le montant a été estimé à 159 000 euros pour la Collectivité est financé à hauteur de 50 % par l'Europe. Le projet s'est concrétisé par la mise en place, au printemps 2016, de radeaux de nidification sur les étangs de Biguglia et d'Urbino. Des suivis ornithologiques attestant de l'efficacité du dispositif ont été réalisés sur la période printemps-été 2016-2017. Enfin, des campagnes de sensibilisation à destination du grand public en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse sont réalisées.

Programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020 - RETRALAGS

Dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime, le Département est partenaire dans le projet RETRALAGS dont la Ville sarde d'Alghero est Chef de file. Ce projet prévoit la réalisation d'un parcours de gestion intégrée et transfrontalière du patrimoine naturel et culturel des lagunes, des lacs et des étangs. Dans le cadre de ce projet le Département va mettre en œuvre une étude des flux de polluants.

La préservation et l'aménagement des sites Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont été institués par la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 avec pour objectifs la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et la sauvegarde des habitats naturels, mais également l'aménagement de ces espaces pour qu'ils puissent être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Ainsi, le Conseil Départemental 2A mène une politique de préservation et d'aménagement des sites Espaces Naturels Sensibles.

En 2017, le Département a procédé à l'aménagement de plusieurs sites concernant l'arrière plage de Capo di Fenu sur Aiacciu, le site de Cupabia sur Coti Chiavari, (Serra Di Feru), Capitelu (Grussetu Prugna) Capu Rossu (Piana).

Le Département a également co financé avec le Conservatoire du Littoral, maître d'ouvrage, l'aménagement des sites suivants : Senetosa (Sartè), Puntiglione (Cargèse), Capigliolu (Casaglione), Santa Giulia (Portiveghju), Pertusatu (Bunifaziu) et Testa (Figari).

A titre d'exemple, le site de CUPABIA a fait l'objet en 2017 d'un aménagement, devant se poursuivre en 2018, pour la protection de l'arrière plage du site. Des aménagements réalisés avec l'ouverture et la création de sentiers, la mise en œuvre d'ouvrages en bois (platelages, ganivelles, pieux, plots simples, signalétique), et également d'ouvrages en pierre locale (chicane renforcée, radier), selon la charte des sites Espaces Naturels Sensibles.

La politique d'animation des sites Espaces naturels Sensibles

Le Conseil départemental 2A a mis en place une politique d'animation, visant à sensibiliser le public sur les problématiques de protection de l'environnement à l'échelle du territoire et sur les actions menées dans cet objectif par la Collectivité.

Il a ainsi élaboré un réseau cohérent de sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) et valorisé l'action menée par le Département pour la préservation et la mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels. Il a développé la valorisation pédagogique des sites par la mise en place d'animation en régie ou confiées à des prestataires extérieurs. La participation aux travaux et à la réflexion des réseaux et des groupes de travail pour l'expertise au niveau technique, et les suivis écologiques, a permis de garantir un porté à connaissance pour les agents de terrain et de sensibiliser les scolaires et le grand public.

La gestion des Espaces Naturels Sensibles propriétés du Conservatoire du littoral et du Département de Corse du Sud

Le réseau de sites Espaces Naturels Sensibles labellisés pour la Corse du sud compte à ce jour 68 sites représentant une superficie d'environ 12 900 hectares, soit l'intégralité des sites naturels propriétés du Conservatoire du littoral et de l'ex CD2A, ainsi que le site de la Parata sur Aiacciu (propriété communale), également labellisé avec les îles Sanguinaires « Grand Site de France » et la rivière Taravo qui a reçu le label « Site Rivières Sauvages ».

Les différents sites ENS font l'objet d'une gestion continue.

Cette gestion est organisée par la Collectivité soit avec une délégation de gestion pour les sites du Conservatoire du littoral de l'extrême Sud, soit avec un partenariat de gestion avec le Syndicat Elisa pour les sites du CDL du Sartenais, soit en régie pour les autres sites avec le dispositif des gardes du littoral.

Leurs missions consistent tout au long de l'année :

- à assurer la surveillance, l'entretien et le nettoyage des sites, l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics et usagers ;
- à procéder à la maintenance des équipements réalisés ou la création de nouveaux ouvrages (itinéraires de promenade, petite maçonnerie, pose et réparation de ganivelles, pose de signalétique, emmarchements, création de murets en pierres sèches...) ;
- à maîtriser la végétation et contenir les espèces invasives ;
- à réaliser un suivi écologique (faune, flore, notamment protégées).

La préservation du littoral : la lutte contre l'érosion

La Corse est sujette à une régression de son littoral, due soit à des phénomènes naturels (courants marins, diminution des apports solides des fleuves, etc.), soit à des phénomènes d'érosion d'origine anthropique (aménagements portuaires, enrochements, ...). Cette érosion peut avoir des conséquences économiques et/ou environnementales importantes.

Depuis 2002, un Réseau d'Observation du Littoral de la Corse (ROL) a été mis en place. Le cadre général de ce réseau est fixé aujourd'hui, par un partenariat entre le BRGM, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL) et également la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

L'objectif du Réseau d'Observation du Littoral de la Corse est triple :

- apprécier les évolutions du littoral et comparer les situations ;
- fournir des éléments de prise de décision aux aménageurs régionaux ;
- fournir des bases techniques de prédiction (modélisation).

Présentation/bilan

Ce réseau s'étend tout à la fois à des sites représentatifs des évolutions régionales naturelles, à des sites à évolutions critiques ponctuelles et à des sites économiquement sensibles ou soumis à l'impact d'aménagements.

Afin de permettre à la collectivité de disposer de informations fiables sur l'évolution du trait de côte, une convention partenariale a été signée depuis 2002 entre le Département de la Haute-Corse et le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Le BRGM et le Conseil Départemental de Haute-Corse ont identifié la nécessité de réaliser le présent programme qui s'inscrit de manière complémentaire à cette démarche régionale. Les deux sites concernés par ce programme sont ceux de l'embouchure du Tavignanu (Padulone) et de la plage de Porticciolu.

Ces plages subissent des tendances érosives fortes qui à moyen terme pourraient avoir des conséquences importantes sur les activités économiques et les infrastructures routières de ces secteurs.

Sur le site de Tavignanu, les évolutions mesurées depuis 2002 illustrent une alternance marquée de secteurs en avancée et en recul tout le long du littoral. L'érosion chronique au sud marquée notamment par un recul du haut de plage s'étend également au centre de la zone. Ce site nécessite ainsi toujours un suivi attentif de la dynamique du trait de côte, en particulier sur la partie centrale qui reste très vulnérable, et sur la partie sud qui est très évolutive. Un programme de surveillance plus important en termes de mesures, permettrait une meilleure prise en compte des morphologies tridimensionnelles des systèmes de barres sous-marines et une compréhension de leur interaction avec la dynamique du trait de côte à court et moyen terme.

Sur le site de Porticciolu, l'érosion entre 1996 et 2008 a entraîné une vulnérabilité croissante de la RD80 face aux risques côtiers, érosion, submersion marine. Depuis 2008, la situation est plus favorable, avec la remobilisation de sables piégés par les structures portuaires au Sud après la destruction de la digue en 2007. Depuis 2012, la plage est caractérisée par un basculement de la position du trait de côte tout en restant en équilibre dynamique. Les observations réalisées en octobre 2015 et avril 2016 montrent l'importance de la dynamique saisonnière voire événementielle. La plage reste étroite, et soumise à des évolutions potentiellement rapides qui restent liées à la présence des banquettes de posidonies et à leur rôle protecteur contre les vagues de tempête. La surveillance mérite ainsi d'être poursuivie, tout en élaborant des mesures pour gérer et maintenir le stock de posidonies déposées sur la plage.

C'est dans ce contexte que le BRGM et le Département de la Haute-Corse souhaitent que le suivi de ces deux sites soit maintenu pour trois ans : 2018, 2019 et 2020.

La protection des parcs naturels marins

Le Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates

Les quarante-huit membres du conseil de gestion du Parc naturel marin se sont réunis pour la seconde fois le 6 mars 2017.

Après une réunion informelle au mois de janvier, afin de préciser les modalités de fonctionnement du parc, les membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et des Agriates se sont réunis afin d'adopter leur règlement intérieur, d'élire leurs vice-présidents et les membres du bureau. De plus, le budget prévisionnel 2017, les premières étapes d'élaboration du plan de gestion et des propositions de logo pour le Parc ont été présentés aux membres. Enfin un groupe de travail dédié à « Bastia ville-porte » fut créé afin de faire des propositions pour mettre en application ce concept inédit dans les parcs naturels marins.

Le conseil de gestion doit commencer le travail d'élaboration du plan de gestion. Ce document est construit en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Il détermine les objectifs du Parc en matière de connaissance, de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'espace marin. Il repose sur les six orientations définies dans le décret de création. Ce plan, qui devra être approuvé par le conseil de gestion d'ici juillet 2019, sera la feuille de route du Parc naturel marin du cap Corse et des Agriates pour les 15 ans à venir.

Second comité de pilotage du projet européen GIREPAM

L'UAC a organisé du 27 au 29 septembre, avec le soutien de la commune de Bunifaziu le second comité de pilotage du projet européen GIREPAM (Gestion Intégrée des Réseaux Ecologiques à travers les Parcs et les Aires Marines). Débuté en janvier 2017, GIREPAM est un projet stratégique d'une durée de trois

ans qui réunit 16 partenaires de cinq régions différentes (Sardaigne, Corse, PACA, Ligurie, Toscane) dont l'objectif est d'élaborer une stratégie transfrontalière commune de gestion intégrée, conçue et mise en œuvre par les Régions en réseau avec les parcs et les aires marines protégées existants, afin de développer des solutions communes aux problèmes de gestion les plus importants de la zone de coopération : exploitation excessive des ressources, pollution, fréquentation, conflits sociaux...

Le séminaire avait pour ambition de favoriser l'échange d'expérience entre les gestionnaires des différentes aires protégées qui participent au projet, Aires Marines Protégées, Réserves

Naturelles, Parcs ou sites N2000, afin d'identifier les spécificités des aires protégées et leurs problématiques de gestion liées principalement à la fréquentation des sites, ainsi que les impacts que celle-ci génère sur le patrimoine naturel.

Parmi les problématiques de gestion qui furent traitées lors du séminaire, la grande plaisance et la gestion des banquettes de posidonie, thématiques primordiales pour la Corse en général et les bouches de Bunifaziu en particulier. Une table ronde avec les universitaires et des représentants des cinq régions étaient également prévue en conclusion...

La gestion des risques sanitaires

Le Laboratoire d'analyses de la Haute-Corse

Le laboratoire Cismonte est un acteur de l'environnement dans le cadre de sa participation aux contrôles et analyses officiels (notamment dépistage de la brucellose animale, contrôles d'abattoirs, contrôles des productions conchylicoles avant mise en vente etc...). Il est un outil d'expertise performant, qui répond aux exigences du monde agricole et industriel notamment en matière de prévention sanitaire.

Il participe au développement économique, environnemental et durable du territoire par la réalisation d'analyses, notamment pour la certification sanitaire (contrôles à l'achat des animaux, qualification des cheptels), d'analyses et de diagnostics dans la consommation de produits frais en circuit court, pour la restauration collective, protection des espèces animales etc....

D'un point de vue environnemental, le laboratoire évalue la qualité des eaux chaudes sanitaires, des eaux de tours aéroréfrigérantes (recherche de *Legionella pneumophila*) et la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public (crèches, écoles, ...).

Au cœur de la santé publique, le laboratoire fait partie de nombreux réseaux de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique.

La Collectivité peut s'appuyer sur les compétences des laboratoires pour la mise en œuvre de leurs politiques en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, notamment en matière d'évolution de la classification des maladies animales et végétales, l'évolution des maladies infectieuses et parasitaires à transmission vectorielle en lien avec le réchauffement climatique avec les nouvelles directives européennes.

Le laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud

Le laboratoire Départemental de la Corse du Sud, en partenariat avec les services de l'Etat, est au service de la santé publique en participant activement à la surveillance et à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux d'élevage ou de compagnie, ainsi qu'à la détection des maladies des animaux sauvages.

Il travaille également à la protection de la santé humaine dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de consommation, de loisirs et des denrées alimentaires. Il participe aussi à la protection de l'environnement par le suivi de la qualité des eaux de surface et le contrôle de différents effluents.

Ses activités se déclinent en trois principaux secteurs : la santé animale, le contrôle sanitaire et environnemental de l'eau et l'hygiène alimentaire.

A la demande des services de l'Etat, le laboratoire réalise des analyses officielles pour prévenir les risques de toxi-infection alimentaire collective (T.I.A.C).

Il effectue aussi des analyses d'autocontrôles pour les restaurations collectives, les artisans (boulangers, pâtisseries, bouchers, charcutiers, traiteurs), les industriels, les petites, moyennes et grandes surfaces.

Il aide à la maîtrise des risques liés à la sécurité alimentaire (méthode HACCP) par le biais d'audits volontaires ciblés.

Il intervient comme organisme de formation auprès des professionnels de l'agroalimentaire pour analyser, maîtriser les risques microbiologiques et respecter les règles d'hygiène tout au long de la chaîne alimentaire.

Améliorer les actions en faveur de la maîtrise des déchets

Par délibération en date du 17 juillet 2015, l'Assemblée de Corse a approuvé le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) excluant toute forme de traitement thermique.

Le plan a pour objectif d'orienter et de coordonner les actions à mener par les pouvoirs publics et les acteurs économiques en vue de satisfaire aux objectifs et principes des directives, lois et de leurs textes d'application, notamment en termes de prévention et de hiérarchisation des modes de traitement. Il a également pour objet de préciser les actions de modernisation de la gestion des déchets à engager, à court et moyen terme (6 et 12 ans), notamment par les collectivités locales.

La CTC a voté un Plan d'action pour la gestion des déchets décrivant la mise en œuvre concrète d'une méthode permettant d'améliorer la collecte et le traitement des déchets pour une valorisation maximale. Il a été retenu les principes suivants

- Traiter les déchets au plus près des gisements de façon à éviter les transports ; -Valoriser le plus rapidement possible tous les flux de déchets recyclables, y compris les déchets fermentescibles qui génèrent les nuisances à l'enfouissement ;

- Diminuer radicalement les coûts pour les collectivités, et par là même pour les usagers.

Elles s'appuient en effet sur des techniques éprouvées, mises en œuvre partout en Europe et bien au-delà, dont on connaît la performance – de 65 à 80 % de tri.

Ces propositions tiennent compte de l'expérience de ces régions, nous les avons adaptées à la configuration de notre île, en apportant des réponses différenciées en fonction de la géographie et du type d'habitat et en tenant compte bien entendu de l'amélioration des techniques, qui va nous faire gagner du temps dans la mise en œuvre.

Le plan d'action s'appuie sur les grandes lignes prévues au PGDND :

- La prévention en amont de la production de déchets, qui est d'ailleurs la priorité affichée de la Loi sur la Transition énergétique ;

- La mise en place de déchetteries, même si dans notre plan il est prévu une mutualisation des installations de tri et surtri pour les OM et les DIB/DIC, ce qui doit permettre d'optimiser et accélérer le traitement de ce type de déchets ;

- La création de nouvelles ISDND, prévu au plan, avec l'ambition de les optimiser en diminuant drastiquement la quantité de déchets à enfouir, et en écartant le maximum de matières valorisables, dont les déchets organiques. Ce qui permettra d'allonger considérablement leur durée d'utilisation et surtout de diminuer très fortement les nuisances associées.

Le projet PPGDD a été validé par l'Assemblée de Corse (Délibération n°16/172 AC, en date du 29 juillet 2016, le plan oriente et coordonne l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Pour cela, il comporte :

- Un inventaire prospectif à terme de six et douze ans des quantités de déchets à traiter selon leur origine, leur nature et leur composition ;

- Le recensement des installations existantes collectives et internes de traitement de ces déchets ;

- La mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer afin de permettre d'atteindre les objectifs évoqués ci-dessus ;

- Les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs, compte tenu notamment des évolutions économiques et technologiques prévisibles ;

- Les mesures permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles, notamment celles susceptibles de perturber la collecte et le traitement des déchets, sans préjudice des dispositions relatives à la sécurité civile.

Aujourd'hui, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), modifie la méthode de planification de la gestion des déchets. L'article L541-13 précise que le Plan de prévention et de gestion des déchets (PPGD) comprend :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de transport ;
- Une prospective à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs précédents et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux non inertes fixée par le plan ;
- Un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Le plan prévoit en outre les mesures permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles.

Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Chaque année, plus de 150 sont consacrés à la gestion de l'eau dans le bassin de Corse par les différents acteurs : les consommateurs, les agriculteurs, les industriels, les collectivités, les départements, l'Etat essentiellement à travers le PEI et le programme de l'Agence de l'eau, et la CTC. La Collectivité territoriale de Corse continue ainsi à répondre efficacement aux attentes des collectivités maîtres d'ouvrage et à pallier l'absence d'infrastructures de base nécessaires à la fois au maintien des populations en zone rurale, au développement de l'île mais aussi à la préservation des milieux aquatiques.

La gestion de la ressource en eau

La gestion de la ressource en eau est un des enjeux prioritaires d'adaptation au changement climatique identifiés dans le cadre de la charte de gouvernance « climat des territoires de la Méditerranée ». Il s'agit, d'une part, de maîtriser les risques aussi bien de réduction en quantité que de dégradation de la qualité des eaux, mais aussi, d'autre part, d'anticiper les conflits potentiels d'usages.

La nécessité d'intégrer l'enjeu du changement climatique dans la gestion de l'eau ne fait pas débat. La nature des enjeux et le type d'actions d'adaptation à mener sont également en majorité connus, compte tenu des aléas climatiques déjà existants et des situations de manque d'eau auxquelles les usagers doivent faire face régulièrement.

L'actualité démontre une fois de plus que notre île n'échappe pas aux difficultés de la sécheresse, avec une période comparable à celle vécue en 2003 et qui nous contraint à la mise en œuvre de restrictions, afin de pouvoir assurer, tout en maintenant les besoins minima des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable de nos concitoyens.

Les travaux du Comité de bassin de Corse, et notamment *l'élaboration d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau*, s'inscrivent bien évidemment dans cette perspective.

En Corse, la ressource en eau est certes abondante, mais on sait aussi qu'elle reste inégalement répartie à la fois dans l'espace et dans le temps du fait des variations interannuelles et inter-saisonnières marquées qui caractérisent la Corse.

Les prélèvements annuels d'environ 100 Mm³ se répartissent de façon quasiment équivalente entre l'alimentation en eau potable et l'utilisation d'eau brute, essentiellement pour l'agriculture.

Compte tenu des enjeux et des spécificités du relief et du climat insulaires, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 comporte une orientation fondamentale consacrée à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau : il s'agit de l'orientation fondamentale n°1 « **Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement** », dont les différentes dispositions portent :

- de manière importante sur les enjeux d'amélioration de la connaissance, des méthodes et des éléments de référence ;
- sur l'amélioration de la cohérence entre la gestion quantitative en période de sécheresse et les objectifs quantitatifs des masses d'eau ;
- sur l'optimisation de la gestion des ouvrages existants ;
- sur la mise en œuvre de règles de partage de la ressource entre les besoins du milieu et les différents usages ;
- sur la recherche et la mise en œuvre de solutions techniques et de pratiques d'économie d'eau ;
- sur la création de ressources complémentaires ou de substitution.

Le SDAGE présente aussi un chapitre spécifique relatif au contexte de changement climatique et ses effets probables, ainsi que des principes généraux d'adaptation, choix retenu pour expliciter la transversalité de cette thématique, c'est-à-dire son impact sur plusieurs enjeux, au-delà du déficit quantitatif, tels que la gestion des risques ou encore la biodiversité.

Impacts sur la ressource et la demande en eau

Les projections disponibles sont cohérentes concernant les débits annuels moyens : ils devraient diminuer de -10 à -40 % à l'horizon 2070. Les baisses de débits seraient plus marquées en période printanière et automnale, la période estivale présentant déjà des débits très faibles. La conséquence en serait une extension de la période de basses eaux qui démarrerait plus tôt et finirait plus tard.

Les nouvelles projections confirment une raréfaction de la ressource en eau, principalement en été avec une diminution des débits d'étiage.

La recharge des eaux souterraines par les précipitations et l'infiltration des cours d'eau devrait diminuer (-10 à -50 % à l'horizon 2050).

Projections futures

Le ministère en charge de l'écologie a conduit de juin 2010 à octobre 2012 le projet Explore 2070, dont les objectifs sont d'évaluer, pour la France entière, les impacts humains, sociaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux des changements globaux climatiques et anthropiques, et de concevoir et d'évaluer des stratégies d'adaptation. La première phase du projet a abouti notamment à la production de scénarios d'évolution du climat et des ressources en eau sur la France à l'horizon 2046-2065.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Biguglia (SAGE)

La ressource en eau est l'une des richesses du territoire de l'étang de Biguglia. Sur ce « bassin versant » les eaux superficielles participent à la vie écologique, sont utilisées pour l'alimentation en eau potable, assurent l'irrigation agricole et maintiennent la biodiversité de la faune et de la flore. Les eaux souterraines que l'on appelle « nappe » permettent l'alimentation en eau potable et constituent une réserve importante, en principe à l'abri des pollutions superficielles. Mais ces différents milieux aquatiques sont soumis à la pression des activités humaines.

L'étang de Biguglia, le plus grand étang de Corse, abrite, en effet, la plus grande zone d'activités. L'évolution des usages au cours du siècle dernier, notamment l'urbanisation et l'assèchement sanitaire de la plaine de la Marana, a progressivement conduit ce milieu confiné vers une importante dégradation de sa qualité pourtant remarquable. Depuis une quinzaine d'années, le Département de la Haute-Corse avec les acteurs locaux ont conjugué leurs actions pour réduire la pollution et restaurer les milieux

naturels. Les plans de gestion de la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia, le traitement des déchets par le Département, les efforts d'assainissement par les collectivités, le respect d'un débit réservé dans le Bevincu, ont, entre autres, permis une amélioration sensible du milieu, dont la pêche, activité ancestrale sur l'étang, est le meilleur indicateur. Pour aller plus loin, les acteurs institutionnels et socioéconomiques du territoire ont voulu garantir l'avenir de la ressource en eau en élaborant sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Haute-Corse un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin versant de l'étang de Biguglia.

Présentation/bilan

Dix ans auront été nécessaires aux membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'étang de Biguglia, présidée par le Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse, pour élaborer une politique de préservation de la ressource en eau qui tienne compte des usages en cours sur le bassin versant et de son fonctionnement global, en termes hydraulique, écologique, environnemental, économique et patrimonial. C'est ainsi que le SAGE de l'étang de Biguglia, validé par la CLE, arrête les règles de gestion de la ressource en eau sur ce territoire pour les dix années à venir. A l'heure où l'avenir de l'eau est une préoccupation importante pour chacun, ces règles de gestion apparaissent primordiales pour la préservation de la ressource et des milieux aquatiques ; préserver en qualité mais aussi en quantité la ressource en eau nécessaire aux populations, garantir le maintien de la qualité environnementale et du patrimoine naturel et faire changer les pratiques vis-à-vis de l'eau, sont les principaux objectifs du SAGE.

Le SAGE, document prospectif et réglementaire, a été arrêté par la Collectivité Territoriale de Corse le 24 avril 2014, opposable aux tiers il devient force de loi locale.

Un programme d'actions : le contrat d'étang Biguglia-Bevincu

Aujourd'hui, les acteurs disposent d'un SAGE dont l'application première sera naturellement mise en œuvre à travers un contrat de milieu. Pour assurer la continuité du travail engagé et maintenir la cohésion des membres de la CLE autour des objectifs de gestion de la ressource, le Département s'est engagé à porter le contrat d'étang « Biguglia-Bevincu ». La procédure de contrat consiste, en effet, à mobiliser les maîtres d'ouvrage autour d'un projet global afin de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs et les financeurs, un plan programmé d'actions sur cinq ans, assorti d'un plan de financement et d'un calendrier affichant les priorités.

Il est l'outil opérationnel du SAGE dont il intègre les orientations, assure l'application, et dont les quatre grands axes sont :

- assurer l'équilibre de la ressource ;
- lutter contre la pollution ;
- préserver les milieux aquatiques ;
- gérer en concertation.

Pour servir les objectifs du SAGE et le mettre en œuvre, l'axe majeur de ce contrat est bien la lutte contre la pollution qui est d'autant plus importante que le bassin s'urbanise tous les jours un peu plus.

Ceci dit, le développement économique du territoire est souhaité mais nous avons le devoir d'accompagner ce développement pour qu'il se fasse dans le respect de l'environnement et de la ressource en eau.

En s'engageant dans le Contrat d'Etang Biguglia/Bevincu, les signataires s'unissent pour affirmer leur volonté de redonner au bassin versant sa biodiversité et de préserver la ressource en eau.

Sécheresse été 2017 : Mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau en Corse

La Corse a traversé une période de sécheresse particulièrement forte lors de l'été 2017. Face à cette situation alarmante, la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'Office d'équipement hydraulique de Corse et la Préfecture de Corse, a lancé une campagne d'information auprès de l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux.

Il est important de garder à l'esprit que l'eau est une ressource rare, précieuse et vitale pour notre île. Elle est la responsabilité de chacun d'entre nous.

La campagne de sensibilisation a rappelé les différentes interdictions pour l'usage de l'eau des arrêtés préfectoraux

- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau (système de recyclage de l'eau de lavage, système à haute pression), hormis ceux soumis à impératifs techniques pour des travaux de carrosserie ;

- le lavage des véhicules professionnels, hormis ceux soumis à impératifs sanitaires ou techniques (bétonnière...) et sous réserve qu'ils le soient dans une aire prévue à cet effet ; -la vidange et le remplissage des piscines privées (hors exploitation professionnelle) et bassins d'agrément ;

- le lavage des bateaux sauf suite à des travaux sur coque ou à l'entretien du moteur, hors bateaux professionnels soumis à impératifs sanitaires ou techniques ;

- l'arrosage par aspersion des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément ;

- le lavage ou l'arrosage des voies de circulation privées et des terrasses privées, y compris par brumisateurs ;

- l'arrosage ou l'irrigation de terrains non cultivés.

Préserver la bonne qualité de l'eau dans le cadre la lutte physique et biologique anti larvaire

Préserver la biodiversité permet de préserver la bonne qualité des eaux et milieux aquatiques.

C'est dans ce cadre d'action que le Service LAV du Conseil Départemental 2A cible ses actions au niveau des larves de moustiques, en utilisant uniquement des produits biologiques, dont le fameux Bti (*Bacillus thuringiensis* var *israelensis*). Ce produit, à base d'une toxine bactérienne, trouve seulement dans les larves de moustiques les conditions permettant son activation. La toxine se lie ensuite au tube digestif des larves, créant des pores empêchant leur alimentation et les conduisant à la mort. Il laisse donc indemne toutes les autres espèces d'arthropodes aquatiques.

La lutte chimique, avec des produits moins sélectifs, n'est utilisée qu'en cas de lutte anti vectorielle, quand la santé humaine est menacée et dans des milieux urbains et péri-urbains.

Lors de toutes ses interventions, le service privilégie toujours une lutte physique, c'est-à-dire supprimer ou isoler les gîtes larvaires. Il s'est également associé à une opération pédagogique auprès des scolaires. Si la suppression du gîte est impossible, il aura recours à la lutte biologique.

Service LAV en action

Optimiser les protocoles et matériels de pulvérisation

Pour éviter la production de déchets issus des opérations de traitement (bouillie, effluents, ...), les machines sélectionnées par le service doivent se conformer à certains critères techniques. Par exemple, ils pourront être équipés de réservoirs indépendants de produits (avec une cuve d'eau claire), séparant ainsi les circuits de traitement et permettant le rinçage des machines sur site pour éviter le souillage des zones non traitées. Ceci évitera aussi de créer une bouillie dans une cuve qui peut être quelquefois surdimensionnée, occasionnant ainsi des restes de bouillie à éliminer ou des effluents de rinçage.

Ils seront également équipés de système de contrôle d'épandage (dosatron, pompe micro doseuse, couplés à des systèmes GPS) permettant d'effectuer des traitements avec des dosages précis.

En effet, un protocole opérationnel avec des dosages précis et contrôlés est la clef essentielle pour limiter la surconsommation de produits et donc la surproduction de déchets (emballages vides, bouillie non utilisée, effluents de rinçage, ...).

Le « génie sanitaire et écologique » : un des leviers du développement durable en Haute-Corse

Le Service de l'Assainissement intervient règlementairement en application de la loi du 15 décembre 1911, relative à l'assainissement de la côte orientale. Au début du 20^e siècle ces travaux déclarés d'utilité

publique avait pour objectif principal d'assainir la zone basse de la plaine orientale, envahie par des marais inhospitaliers où sévissait le paludisme.

L'entretien de l'ensemble des ouvrages hydrauliques et de son important maillage de 63 canaux (46 en Marana et 17 en Casinca) et réseaux, par les services successifs en charge de ces travaux, a permis le développement des plaines de la Marana/Casinca sur une superficie de près de 3000 ha, répartis sur 25 kms de linéaire côtier

Au total, l'ensemble de ces ouvrages s'étendent sur 10 communes (Furiani, Biguglia, Borgu, Lucciana Monte, Vescovato, Venzolasca, Sorbu-Ocagnanu, Castellare di Casinca, Penta di Casinca).

Durant ces deux dernières décennies la microrégion dite du « grand Bastia » et de la « Casinca » (jusqu'au Fiumaltu) devenue prospère, a subi une importante mutation démographique.

Aujourd'hui une grande partie de ces ouvrages hydrauliques sont désormais situés à proximité d'une population périurbaine dense et néanmoins exposée au risque sanitaire, désormais jugé omniprésent au même titre que le risque de débordement des cours d'eau en zone sensible.

Cet état de fait implique une forte mobilisation des services en charge de l'assainissement de ces espaces naturels et sensibles, dans le cadre de leurs missions respectives relevant du génie sanitaire et écologique.

Les interventions techniques prodiguées quotidiennement sur ces secteurs nécessitent à la fois une connaissance parfaite du milieu mais également une relation nouée avec les riverains et usagers.

Par ailleurs, la création de la RNEB intervenue en 1994 et gérée par la Collectivité depuis, a nécessité certaines adaptations dans les pratiques et usages, et ce, en harmonie avec les préconisations de gestion du milieu sensible.

Ainsi, cette mise en synergie a permis d'accompagner la mission du gestionnaire en matière de protection et de conservation, dont il conviendra de rappeler ici les effets directs générés par l'action du service du Génie Sanitaire et Ecologique au profit de la biodiversité : -L'entretien d'un vaste réseau de canaux et de stations de relevages alimentant la lagune permet un apport d'eaux douces qui, en période estivale, contribue à favoriser le renouvellement des eaux. Cette action permet également de maintenir un milieu de vie favorable à certaines espèces d'intérêt patrimonial. A titre d'exemple, en 2013 près de 33 millions de m³ d'eau ont été déversés dans l'étang de Biguglia par les cinq stations de relevage.

En effet, l'existence de cet important réseau qui dépasse la limite géographique de l'espace classé, permet depuis près d'un siècle d'accroître la connectivité entre les habitats afin de maintenir, et d'améliorer, la viabilité de populations d'espèces faunistiques et floristiques (corridors écologiques).

-Une gestion raisonnée de la végétation aquatique par faucardage a été rendue possible à la fin des années 70 avec l'utilisation de moyens techniques adaptés (godets faucardeurs) qui ont pu contribuer ainsi à la conservation des espèces patrimoniales. En effet, la coupe des végétaux est réputée avoir pour effet de stimuler leur repousse au cours de la saison de croissance et épargne les bases racinaires ou les rhizomes, conservant ainsi leur potentiel végétatif pour une reprise l'année suivante. Ces outils ont remplacé les godets cureurs, outil considéré comme traumatisants pour le milieu naturel.

-Lors des actions de faucardages les végétaux sont mécaniquement récupérés et déposés hors d'eau afin de ne pas amplifier la prolifération végétale. Cette mesure permet d'éviter le pourrissement dans l'eau et l'asphyxie du milieu par consommation d'oxygène.

-Les périodes d'intervention sont déterminées en fonction du cycle biologique des différents éléments de la faune et de la flore.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces actions, qui concourent aux principes de conservation, **les travaux de réouverture du grau** de l'étang et le maintien de la communication, et donc des échanges, mer/étang **demeurent une priorité.**

A l'échelle d'une réserve naturelle, la diversité biologique s'appréhende au niveau de la diversité des espèces présentes et de la diversité des écosystèmes qu'elle abrite. Il faut donc chercher, à partir du

principe de fonctionnalité, à protéger, maintenir et restaurer les paramètres physiques et chimiques originaux qui font la spécificité du site protégé.

Dans le cas du site classé RN de la lagune, il convient, tout d'abord, de répondre aux objectifs du principe de fonctionnalité afin que l'étang conserve ou retrouve toute la diversité des espèces et des communautés aquatiques et terrestres dépendantes de la qualité des eaux, des niveaux d'eau et de la présence d'un gradient de salinité.

Cette démarche a conduit à identifier trois objectifs :

- maintenir ou restaurer des niveaux d'eau assurant la pérennité de la zone humide en périphérie de l'étang ;

- assurer les apports d'eau douce ainsi que les échanges avec la mer pour maintenir le caractère original de l'étang qui se traduit par la présence d'un gradient de salinité (avec une eau généralement plus douce dans le bassin sud et plus salée dans le bassin nord) ;

- **poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux** pour atteindre une situation équivalente à celle prévalant avant la grande vague d'urbanisation et d'intensification de l'activité agricole de ces dernières décennies.

Le maintien de la communication entre l'étang et la mer permet de rétablir les fonctionnalités majeures de la lagune, notamment :

- la réoxygénation du milieu ;
- la prévention d'éventuelles crises dystrophiques ;
- le renouvellement des peuplements ainsi que l'alevinage naturel de poissons issus du milieu marin ;
- la poursuite et le développement de l'activité de pêche.

D'autres démarches et interventions connexes viennent parfois participer à la conservation du milieu naturel, en **matière de gestion des risques et pollution majeures, ex : résorption de la pollution de l'étang en 2016 par forte la mortalité de Carpes, ou encore l'implication du service dans l'incendie de la déchetterie de Biguglia ayant permis de stopper la progression de flux polluants vers l'Etang.**

La réalisation, de cette seule opération d'entretien du grau, a nécessité, en 2013, 90 journées d'intervention mécanisées comprenant une pelle mécanique, une chargeuse et les personnels y afférents.

Participer à une gestion durable de la forêt corse

Le domaine forestier territorial, fort de ses 33 massifs et 51 000 hectares, fournit de nombreuses aménités sociales, économiques et touristiques. Aujourd'hui, on recense environ 250 concessions et autorisations d'occupations dans des domaines très divers, comme la fourniture d'eau potable, le pastoralisme, la valorisation touristique ainsi que les nombreuses implantations de services aux populations comme les réseaux électriques et téléphoniques.

Ces occupations ont fait l'objet en 2004 et en 2013 de délibérations de l'Assemblée qui en réglaient les conditions d'utilisation.

Aujourd'hui, il est question de mettre à jour ce cadre d'occupation afin :

- de réviser la grille tarifaire des occupations du domaine forestier territorial ;
- de traiter des types d'occupation non possibles à ce jour, notamment celles relatives au bâti forestier ;
- d'établir des règles plus précises pour l'attribution de certaines concessions à caractère économique ou pour l'arbitrage des situations de concurrence entre demandeurs ;
- d'autoriser la mise à disposition d'équipements touristiques pour la saison 2017 à des opérateurs collectifs par simple autorisation temporaire.

L'occupation par des tiers du domaine forestier territorial ne sera envisagée que dans la mesure où elle n'entre pas en concurrence avec un usage d'intérêt direct pour la Collectivité ou des projets d'intérêt public portés par des collectivités.

Mise à disposition du bâti forestier

Il existe au sein des forêts territoriales un bâti important : anciennes maisons forestières ou cantonnières, abris forestiers de diverses sortes, anciennes bergeries d'estives... Ces constructions ont fait l'objet en 2014 et 2015 d'un inventaire descriptif des plus complets. Ce travail a permis d'identifier les possibles vocations pour des éléments non utilisés par l'Office National des Forêts, gestionnaire de notre massif.

Toutefois, il apparaît pertinent de faire de la valorisation de ce patrimoine un élément de développement des territoires ; c'est pourquoi il importe de bien cadrer ces possibilités de mise à disposition :

- en priorisant les projets collectifs visant à des fins sociales, éducatives et culturelles ; - en préconisant l'utilisation de matériaux locaux, des énergies renouvelables et de normes de construction de haute qualité ;
- en soumettant ces demandes de mise à disposition à une grille de critères, pour atteindre un seuil d'exigence minimum auprès des pétitionnaires.

Un plan d'aménagement forestier

Ce document est rédigé par l'Office National des Forêts, en concertation continue avec le propriétaire. En outre, il doit se conformer au Schéma Régional d'Aménagement (SRA) qui définit les normes techniques pour ces plans de gestion.

L'aménagement comprend les parties suivantes :

- un diagnostic sur la forêt (sylvicole, environnemental, économique et social) ;
- une synthèse des enjeux permettant la définition d'objectifs ; - un programme de coupes et de travaux ;
- un bilan financier prévisionnel.

Ces plans sont rédigés pour une durée de 15 à 30 ans. Leur approbation et leur application sont nécessaires afin que les activités forestières puissent bénéficier d'une certification de gestion durable.

Présentation des plans d'aménagement forestier

Les Plans d'aménagement forestier élaborés pour 2017 concernent les forêts territoriales de Bonifatu, Libiu, Piana et Sabinetu :

-Bonifatu

Cette forêt est destinée en partie importante à l'accueil du public, compte-tenu de ses caractéristiques paysagères et sa proximité avec le bassin touristique de la Balagne. Une aire d'accueil de grande taille, dotée de différents services (parking, auberge, gites...) ainsi que des sentiers sont présents. Par ailleurs, la protection de la faune et de la flore est organisée autour de deux sites Natura 2000. Le plan de gestion confirme l'orientation essentielle d'accueil du public en proposant des aménagements complémentaires.

-Libiu

Cette forêt est scindée en deux blocs. Le premier consacré à la sylviculture du laricio, a souffert d'une forte tempête en 2015. Le plan de gestion prévoit donc un programme de travaux pour assurer la régénération de la forêt. Le deuxième bloc est inaccessible et pas suffisamment riche en bois pour envisager une desserte. Il est laissé à son évolution naturelle et la protection des espèces et du milieu.

-Piana

Cette forêt située au-dessus des calanches de Piana est naturellement destinée à l'accueil du public. Des sentiers seront donc entretenus ou créés dans le programme de travaux. Un volet de protection contre les incendies, compte-tenu des risques forts, est également prévu.

-Sabinetu

Cette forêt ne possède pas d'autre accès qu'un sentier pédestre.

Son potentiel de production est très faible et ne justifie pas la réalisation d'investissements. Elle est laissée à son évolution naturelle et sera éventuellement proposée, après expertise scientifique, à une intégration dans le réseau des réserves biologiques forestières.

Compatibilité des aménagements forestiers avec Natura 2000

En application de l'article R.414-19 du Code de l'Environnement, les aménagements forestiers sont soumis à évaluation des incidences lorsqu'ils portent sur une forêt située en totalité ou en partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 : l'approbation de l'aménagement forestier par les services de l'Etat impose que celui-ci respecte les dispositions découlant de cette législation.

Cependant, les aménagements forestiers peuvent en être dispensés au titre 2° de l'article L.

122-7 du Code Forestier si les impacts des activités qu'ils prévoient sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 sont suffisamment précisés et maîtrisés.

Approuvé selon cette procédure de l'article L. 122-7 du Code Forestier, l'aménagement forestier apporte à la CTC propriétaire :

- un plan de gestion de la forêt tenant compte de la préservation de la biodiversité ;
- un unique document d'aménagement pour la forêt, intégrant une bonne prise en compte des préconisations propres à Natura 2000 ; - la garantie de gestion durable de la forêt ;
- la dispense de demande d'évaluation des incidences pour l'aménagement ; puis par la suite, pour les actions forestières couvertes par cette dispense.

Il est nécessaire que la CTC propriétaire exprime formellement son souhait de voir appliquer la dispense prévue à l'article L. 122-7 du Code Forestier. Dans le cas présent, cette dispense est à demander pour les forêts territoriales de Bonifatu et Libiu, incluse dans un site Natura 2000.

L'aménagement foncier rural

Compétence obligatoire des Départements, l'aménagement foncier rural a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

Les actions engagées dans ce domaine visent notamment à permettre la mise en valeur et la protection de l'espace agricole et forestier en prenant en compte ses fonctions économiques, environnementales et sociales.

Dans ce cadre et pour répondre aux exigences légales, le Département de la Haute-Corse a engagé un partenariat avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de Corse.

Ce partenariat a pour but de définir les modalités de traitement et de suivi des opérations d'aménagement foncier effectuées par la Safer et placées sous la responsabilité du président du Conseil départemental. Par conséquent, la Safer a en charge la conduite des commissions communales, intercommunales et départementales d'aménagement foncier mais assure également l'organisation administrative, des enquêtes publiques, l'instruction des demandes d'avis de porter à connaissance, des demandes de divisions parcellaires, des échanges amiables et toute procédure de terres incultes ou sous exploitées ainsi que le suivi de tout contentieux qui pourrait en résulter.

En parallèle, une commission départementale d'aménagement a été instituée. Cette commission, autorité administrative consultative placée sous la responsabilité du président du conseil départemental et présidée par un commissaire enquêteur, a compétence pour apprécier les procédures d'aménagement foncier mises en œuvre à l'échelle départemental, notamment celles relatives à la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées mais aussi celles concernant les divisions parcellaires.

La lutte contre les incendies

Le congrès national des sapeurs-pompiers de France à Aiacciu

Le Président du conseil exécutif de Corse, a participé à l'inauguration officielle du 124ème congrès national des sapeurs-pompiers le mercredi 11 octobre 2017 à Aiacciu.

La participation de la Collectivité territoriale de Corse, en tant que premier partenaire institutionnel du **124ème congrès national des sapeurs-pompiers organisé sous l'égide du service départemental d'incendie et de secours** de la Corse du Sud, constitue une opportunité de valoriser la destination Corse, de permettre des retombées économiques attendues notamment en arrière-saison et surtout de saluer le sens du devoir, du courage, de générosité dont les pompiers ont notamment fait preuve l'hiver dernier lors des fortes intempéries - inondations et épisodes neigeux et durant l'été sur le front des incendies. Présents sur toutes les opérations de secours et d'assistance, ils sont la garantie d'un service public de proximité, de qualité et de dévouement essentiel pour la société.

À cette occasion, le Président du Conseil exécutif a rappelé notamment les demandes exprimées par l'Assemblée de Corse, tendant à accroître les moyens aériens permanents de lutte contre les incendies en Corse, dans une perspective de coopération avec les autres régions méditerranéennes, en particulier la Sardaigne.

En janvier 2018, la nouvelle Collectivité de Corse se verra confier la présidence des services d'incendie et de secours de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

La protection des personnes et des biens, la mise en œuvre d'une politique active de prévention passant par l'entretien des espaces naturels, l'aménagement du territoire en infrastructures afin de lutter contre les sinistres de grandes ampleurs, ainsi que la surveillance et la lutte, constitueront les priorités de son action, dans la perspective d'une fusion, à terme, des deux établissements, que la future collectivité devra accompagner.

Pour une stratégie coordonnée de réhabilitation des zones incendiées

Après les périodes de désolation et d'émotion qui suivent les grands incendies que la Corse connaît à répétition depuis des années, il est l'heure de faire un bilan mais aussi de réfléchir tant à la prévention pour l'avenir qu'à « l'après ».

Les conséquences liées au risque incendie

-Le dérèglement climatique, qui entraîne des sécheresses encore plus longues et plus marquées, suivi de probables épisodes pluvieux particulièrement forts ;

-La fermeture des milieux qui suit la déprise agricole liée à la désertification des villages : absence d'entretien, villages en perte de vue où les habitants n'ont plus la capacité d'entretenir les milieux ; la Corse devient une forêt presque continue, avec un taux de boisement exceptionnel qui paradoxalement la rend encore plus sensible au feu ;

-La pression incendiaire permanente.

L'évaluation des dégâts

Les dégâts sont immédiats pour les particuliers ou les communes, il faudra les réparer dès que possible avec l'appui des collectivités : captage d'eaux, exploitations agricoles, maisons, ...

Les dégâts écologiques sont en cours d'évaluation tant par les services de l'OEC que par d'autres organismes partenaires : Dreal, ONF, CRPF notamment.

Les feux de Bunifaziu, Olmeta, Siscu, Fangu ont atteint des zones particulièrement riches en biodiversité et fragiles : zones Natura 2000 – dont une complètement détruite (Crêtes de Teghime), Znieff de type 1 et 2. Par ailleurs, les forêts territoriales de Marmanu et de Sant'Antone ont aussi été sévèrement affectées par les incendies.

Les conséquences sur la faune et la flore sont évidentes : mammifères, tortues, insectes, mais difficiles à évaluer, en absence « d'état ZERO » systématique.

Des suivis scientifiques seront menés partout où c'est possible.

L'inquiétude immédiate concerne principalement les risques de ruissellement en cas de fortes pluies dans les zones schisteuses très pentues.

Définir une stratégie d'ensemble

-Mettre en commun les expériences :

De nombreuses actions de restauration des milieux brûlés ont déjà été mises en place depuis 30 ans, tant en Corse que dans l'ensemble méditerranéen.

Pour plus d'efficacité, il est indispensable de partager et d'évaluer les différentes méthodes, et de les adapter à un contexte nouveau et surtout à des problématiques différentes, suivant la pente, le type de sol en se posant les bonnes questions : Faut-il nettoyer les terrains et avec quelles méthodes ? Faut-il reboiser ?, Avec quelles essences ? Faut-il laisser le milieu se reconstituer sans intervention ? Comment aider la faune sauvage à reconquérir les territoires brûlés ?

-Apporter des réponses adaptées et différenciées :

Il existe des méthodes éprouvées : fascinage sur les pentes pour retenir la terre, reconstituer l'humus ; évacuation des bois pour des raisons de sécurité en laissant des îlots d'accueil pour la faune, repeuplement avec des espèces moins sensibles au feu, aménagements paysagers autour des villes, réserves temporaires de chasse et faune sauvage...

Les réhabilitations ont un coût, qui peut être élevé ; déterminer collectivement les priorités en concertation avant de lancer des actions qui soient vraiment utiles peut permettre de gagner du temps et de l'efficacité.

-Prendre en compte la nouvelle donne :

Réorganiser l'espace :

Les incendies doivent nous permettre de réfléchir à une réorganisation de l'espace : définir des zones de reconstitution naturelle des boisements, mais aussi définir des zones ouvertes en lien avec les bergers et/ou les agriculteurs, rouvrir les chemins, favoriser les sources, définir des zones de protection temporaire de la faune... Ce sont les vignes, les champs entretenus et/ou cultivés qui ont constitué des zones de frein pour les feux.

Renforcer la prévention :

C'est la vocation première de l'OEC, qui, par le travail de ses animateurs du débroussaillage, soutient en amont les communes pour aider les particuliers à respecter l'obligation légale de débroussailler. Ces agents sont répartis dans toute l'île. Là où ils interviennent, le taux de débroussaillage est doublé, voire triplé.

Par ailleurs, depuis des années, les agents pastoralistes de l'OEC également présents sur l'ensemble de la l'île, travaillent en lien étroit avec les éleveurs et les agriculteurs pour reconquérir des espaces en déprise (réouverture des milieux), améliorer les zones de parcours et créer des surfaces en herbe (prairies...). Seule une activité agro-pastorale soutenue et respectueuse de l'environnement peut contribuer de façon significative à rendre l'espace rural moins combustible et donc à limiter l'extension des incendies. Les agents pastoralistes œuvrent aussi avec les bergers sur les techniques d'amélioration des sols et les fourrages. Plus généralement, les plans de prévention pourront être renforcés et optimisés avec la Collectivité unie.

4. L'épanouissement humain

Dynamiser le secteur du « développement durable en santé »

Bien que les dispositifs législatifs n'aient attribué aucune compétence particulière aux régions en matière sanitaire et sociale, la Collectivité territoriale Corse a fait le choix de s'engager pleinement dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social.

Face à la complexité de ces problématiques, l'enjeu essentiel consiste à développer des interventions pertinentes susceptibles de venir en appui des actions menées par l'État, les autres collectivités territoriales, ainsi que les directions et agences de la CTC intervenant sur des champs connexes.

La stratégie nationale de santé

Le 23 juin 2016, à l'unanimité, l'Assemblée de Corse, sur proposition du Président de l'Exécutif, demandait à ce que notre île puisse bénéficier de règles spécifiques dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

Cette demande a bien été intégrée dans le décret 2016-1621 paru ce jour au Journal Officiel, lequel mentionne notamment dans son article 1er : « *la stratégie nationale de santé comporte un volet propre à la Corse...* ».

En inscrivant de manière pérenne les particularités liées à la démographie, l'insularité et la ruralité, ce décret va permettre pour la Corse d'élaborer un projet régional de santé à la hauteur des besoins de la population, en lien avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, hospitaliers ou de la médecine libérale.

La santé publique au cœur des priorités de l'Exécutif

L'action menée en ce sens a permis d'enregistrer plusieurs avancées significatives :

- D'abord l'inscription dans la loi, le 11 octobre 2016, du concept d'Ile-Montagne, qui doit permettre la prise en compte des contraintes géographiques, notamment dans le domaine de la santé ;

- Ensuite, la reconnaissance dans le décret du Conseil d'Etat, du 28 novembre 2016, relatif à la stratégie nationale de santé, d'un volet spécifique à la Corse ;

- S'agissant de l'attractivité des établissements, le recours à l'intérim, très coûteux, pose la question du recrutement et de l'attractivité médicale de la Corse. Des réflexions spécifiques relatives aux spécialités médicales déficitaires sur le territoire ont été initiées par la Collectivité territoriale de Corse en lien avec l'Université de Corse et l'agence régionale de santé (ARS) ;

- Le développement de l'offre de soins de 1er recours constitue par ailleurs une composante essentielle de la politique de santé de la collectivité avec le renforcement des projets de santé déployés sur les territoires et notamment sur la Plaine Orientale.

L'Observatoire régional de la Santé de Corse

L'objectif des ORS est de soutenir des actions destinées à produire une connaissance précise et partagée des problématiques de santé et médico-sociales rencontrées sur un territoire.

Les principales missions de l'ORS de Corse sont d'inventorier, d'analyser et de coordonner les différentes sources sanitaires et sociales, de réaliser des études, les valoriser et diffuser l'information, en tenant compte de la situation complexe du massif « île-montagne » qu'est la Corse. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une mission d'aide à la décision et à l'action auprès des différents acteurs de santé, afin d'adapter les réponses des différents programmes régionaux et/ou locaux de santé aux besoins de la population.

La nature du soutien apporté par la Collectivité territoriale de Corse dans le cadre de la convention d'objectifs 2015-2018

La convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2018 a été approuvée par l'Assemblée de Corse et porte sur un montant de 300 000 €. Cette convention repose sur deux activités principales qui s'inscrivent dans le cadre de la mission d'aide à la décision et à l'action auprès des différents acteurs de santé :

- l'alimentation et la participation de l'ORS de Corse à la Mission d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale ;
- l'animation et la gestion d'un registre des cancers de Corse.

Sur ce premier domaine d'activités, l'ORS de Corse a fourni un ensemble d'indicateurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux utilisés dans le cadre de l'élaboration du volet social du PADDUC. L'association a ainsi activement participé à la rédaction du « Panorama de la précarité et de la pauvreté en Corse », émis par la CTC, et qui dresse, à travers une approche non exclusivement monétaire, un intéressant diagnostic de la situation dans l'île basé sur une dizaine d'indicateurs révélateurs de conditions d'existences difficiles.

Le Conseil Départemental 2A tourné vers les solidarités, la santé, la protection de l'enfance et la jeunesse

En application de la réglementation, prévention globale de promotion de la santé de la mère, de l'enfant et sa famille dans une recherche constante de la « bienveillance », accompagnée d'une démarche d'aide à la parentalité par différents moyens d'accès. Les actions et missions s'effectuent en lien avec les équipes médicales traitantes pédiatriques et obstétricales.

Objectifs

- Faciliter l'accessibilité aux consultations ;
- Développement d'une politique de proximité ;
- Mise en œuvre de dépistages précoces ;
- Education sanitaire à l'école ;
- Animation de lieux de parentalité ;
- Dispositif « Assistantes maternelles et familiales » ;
- Contrôle et surveillance des structures d'accueil d'enfants de 0-6ans.

Actions Phare et/ou principales sur l'année écoulée

Dépistages précoces

Concernent les enfants scolarisés de 2 ans et demi, tous les 3-4 ans bénéficient d'un bilan en école maternelle, surveillance de la croissance et du développement de l'enfant, dépistages des troubles du langage entre 3 ans 9 mois et 4 ans 6 mois, dépistage auditif.

Education sanitaire en école maternelle

Les séances de prévention ont porté sur les accidents domestiques, le respect du sommeil, la pédiculose, le respect du corps de l'enfant, les méfaits du soleil, l'équilibre alimentaire, le danger des écrans, l'estime de soi (méthode PRODAS), la prévention bucco- dentaire. Des lunettes de soleil ont été offertes à tous les enfants scolarisés de 3-4 ans associées d'un message de prévention sur la protection oculaire.

Des brosses à dents sont offertes à tous les enfants scolarisés assorties d'un message contre les caries dentaires et hygiène préventives.

Lieux de parentalité

Les centre de PMI animent les « maisons ouvertes » d'Aiacciu, Sarrula, Prupia, Sartè, Portivechju, lieux de parentalité destinés aux enfants de zéro à 5 ans (détente, socialisation, échanges basés sur l'anonymat et la confidentialité).

Assistantes maternelles et familiales

Information des candidates, agrément, formation, rencontres interprofessionnelles, élaboration de plaquettes, journées portes ouvertes.

Structures d'accueil d'enfants 0-6 ans

Visites fréquentes assorties de rapports, accompagnement des gestionnaires durant leur projet jusqu'à sa finalisation.

Edition par ailleurs d'outils de communication envers le public

Allaitement maternel, rôle de la sage-femme de PMI, rôle de la puéricultrice, la PMI à l'école maternelle, la maison ouverte, l'accueil à la journée chez une assistante maternelle, l'obésité, les dangers des écrans, les droits de l'enfant, le tabagisme passif.

Communication de données épidémiologiques

Création d'un livret recueillant les données épidémiologiques sur la santé de la mère et de l'enfant du Département, extraits des certificats de santé des nourrissons reçus au 8^{ème} jour de vie, 9^{ème} et 24^{ème} mois.

Ce document a été adressé à tous les médecins et organismes de santé institutionnels.

Colloque de santé publique

Un colloque sur « les bienfaits de l'allaitement maternel » organisé sur deux jours par la PMI, a regroupé autour des personnels de PMI tous les professionnels de santé libéraux, hospitaliers et institutionnels confrontés à la prise en charge des femmes allaitant dans l'objectif d'uniformiser les pratiques.

S'est poursuivi un travail inter partenarial avec un but à court terme de création d'un réseau Allaitement Maternel (prévu pour octobre 2017).

Réduire les inégalités sociales de santé en facilitant l'accès à la contraception, à l'IVG et en renforçant la prévention

Les missions portent sur des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité et à la diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés.

Les objectifs sont de permettre l'accessibilité à la contraception et à l'IVG à toute femme en âge de procréer, de diffuser une information la plus complète et la plus large possible sur la contraception et la sexualité et de participer à la réduction des inégalités de santé à travers la mise en place d'un travail autour des compétences psychosociales au sein des établissements scolaires.

Actions Phare et/ou principales sur l'année écoulée

Développement d'une action innovante pour la santé des jeunes

Mettre le CPEF dans une démarche politique, globale et transversale. Parler d'égalité, lutter contre les violences, n'a de sens qu'à travers une approche globale. Impossible de lutter contre les IVG sans parler de sexualité, et de parler de sexualité sans la situer dans le cadre de la problématique des rapports femmes-hommes. Toutes ces actions passent par l'éducation à la sexualité, à la citoyenneté, dès le plus jeune âge, et tout au long de la vie :

- Réalisation d'une convention avec l'université de Corti pour la formation des élèves en Master 2 de l'ESPE ;

- Révision d'une convention avec l'Education Nationale pour la mise en place du PRODAS dans les écoles maternelles, primaires.

- Mise en place d'un partenariat intra-institutionnel avec la PMI, l'action sociale, le RSA et l'ASE pour un travail collectif de promotion de la santé, ainsi 650 séances ont été assurées couvrant l'ensemble des écoles du territoire ;

- Mise en place d'un partenariat interinstitutionnel avec l'ARS, l'EN, l'IREPS, l'ESPE pour travailler ensemble au développement des compétences psychosociales tout au long de la vie.

- Réponse à un appel à projet de l'ARS pour la santé des jeunes avec l'obtention d'un budget de 5 000 € pour l'édition d'un livre de formation PRODAS ;

- Participation et présentation de l'action lors de deux colloques nationaux.

Amélioration de la prise en charge de l'ivg

- Travail sur la permanence de l'accueil et la formation du personnel ;

- Réalisation de supports d'informations et de prévention ;

- Conception et diffusion d'objets publicitaires pour communiquer nos coordonnées et des informations (pochettes, stylos, porte-téléphone, carnet...);

- Mise en place d'un partenariat médical sur chaque secteur afin d'assurer une prise en charge totale y compris dans le rural ;

- Travail sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans nos locaux lors de la réalisation des IVG ;

- Réponse à un appel à projet de l'ARS concernant l'accessibilité à l'IVG et obtention d'un budget de 2 500 € pour former le personnel en lien avec l'IVG.

Renforcement de la prévention par l'information et le travail entre professionnels

- Réalisation d'un colloque au mois de juin sur l'intérêt des compétences psychosociales tout au long de la vie ;

- Réalisation d'un colloque au mois de novembre sur « Y-a-t-il une prévention de l'IVG ? »

La Prévention Sanitaire

Missions et objectifs

Les missions de prévention et de promotion de la santé concernant la vaccination, la lutte contre les IST, les hépatites virales, le VIH/sida, la tuberculose et le cancer s'intègrent dans la Stratégie nationale de santé et les mesures législatives portées par la loi de modernisation de notre système de santé (LMSS), dans une approche territoriale transversale, en lien avec l'ARS (PRS et PRAPS 2012-2016), l'Académie de Corse, la commission de coordination des politiques publiques, les contrats locaux de santé, le COREVIH et les journées nationales de santé publique.

La politique de prévention vaccinale

Elle répond au Programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012-2017, aux recommandations 2016 du calendrier vaccinal, en s'adaptant aux différents rapports publiés sur la politique vaccinale (Hurel), sur la concertation citoyenne et en s'appuyant sur les avis du HCSP. Ainsi la couverture vaccinale de notre population est améliorée en assurant un **parcours vaccinal** (fichier départemental de vaccination), en informant et communiquant sur l'intérêt et l'innocuité des vaccins (SEV 2016), en participant à des formations régionales en lien avec l'Université de Corse (IFSI) ou l'Université Aix-Marseille II (thèse de doctorat en médecine), en sensibilisant nos jeunes élèves (calendrier vaccinal 2016 en corse) et en répondant aux besoins de nos voyageurs (vaccination contre la fièvre jaune, lutte vectorielle, maladies émergentes).

La politique de lutte contre les IST et d'éducation à la sexualité

Elle s'est renforcée par l'habilitation du Centre de Dépistage du département 2A en **CeGIDD** (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des virus du sida, des hépatites et des IST) et par la promotion des rapports du HCSP sur la santé sexuelle et reproductive (mars 2016), sur l'éducation à la sexualité (juin 2016), le plan IST de l'OMS 2016-2021. Ainsi les actions collectives d'information et de prévention mises en œuvre dans les collèges et les lycées ont pu s'intégrer dans le **parcours éducatif de santé** en lien avec les CESC, en respectant l'orientation sexuelle de chacun, le respect de l'autre, l'estime de soi, la lutte contre la prise des produits psychoactifs, le choix d'une contraception, tout en favorisant un dépistage précoce des IST et en développant l'offre numérique (« onsexprime.fr » et « sidainfo.service.org »). Les recommandations de prévention et de prise en charge de l'infection par le VIH sont actualisées selon le rapport Morlat et le dépistage précoce du VHC obéit aux recommandations du rapport Dhumeaux en allant au-devant des populations vulnérables, précaires, éloignées des systèmes de santé : détenus, usagers de drogues, migrants, coinfectés par le VIH. La prévention combinée a été développée afin que la prophylaxie pré-exposition au VIH (PrEP), le traitement post exposition (TPE), le traitement précoce (Tasp) soient disponibles en lien avec l'hôpital. La politique de lutte contre la tuberculose

Elle est renforcée par un dépistage précoce de la tuberculose dans les populations d'origine étrangère, par une surveillance des seniors et des tuberculoses multi résistantes. Les recommandations de

vaccination pour les enfants les plus exposés ont été maintenues en s'adaptant aux contraintes vaccinales (BCG polonais).

La politique de lutte contre le cancer

Elle répond aux besoins énoncés dans le plan cancer 2014-2019 dont la lutte contre le tabac avec l'aide au sevrage tabagique pour les personnes précaires, les femmes, en promouvant le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal avec l'A.R.CO.DE.CA, en participant aux dépistages des cancers de la peau et en renforçant la lutte contre les Papillomavirus : promotion de la vaccination et du dépistage par frottis cervicovaginal.

Actions phares

Sensibilisation de la population à la lutte contre les méfaits du tabac. La consultation de tabacologie a vu sa fréquentation augmentée. La création du CeGIDD a permis de renforcer l'offre publique de prévention, de dépistage et de prise en charge des IST avec des outils innovants comme les TRODS VIH et VHC.

La Protection de l'Enfance

Missions et Objectifs

Les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance sont définies par l'article L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. La protection de l'enfance incombe au Département avec notamment les lois successives des 7 mars 2007 et 14 mars 2016 relatives à la Protection de l'Enfant.

L'ASE est chargée de la protection de l'enfance en danger. Elle intervient auprès de la mère, du père ou, à défaut, de la personne qui assume la charge effective de l'enfant lorsque celui-ci peut être maintenu au domicile parental.

Elle prend en charge physiquement :

- les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel, modulable selon leurs besoins ;
- les pupilles de l'Etat - les mineurs confiés au service par les autorités judiciaires ;
- les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique ;
- les mineurs émancipés et les majeurs de 18 à 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

Le soutien à l'autonomie et au handicap

Le service est en charge de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est chargé d'organiser et de mettre œuvre les missions et dispositifs en matière d'information, d'orientation, d'allocation et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que de leurs aidants.

L'objectif premier consiste en l'instruction de l'ensemble des demandes en vue de l'attribution d'une aide en faveur d'une personne âgée ou handicapée.

Le deuxième objectif consiste en la gestion des prestations, il s'agit du suivi et du contrôle de l'aide attribuée de manière à justifier de la bonne utilisation des deniers publics mais également en vue de s'assurer de l'effectivité et de la qualité de la prestation.

Actions Phare et/ou principales sur l'année écoulée

Au cours de l'année, l'accent a été mis sur la nécessité d'informer précisément les personnes âgées et handicapées de l'ensemble des dispositifs d'aides qui leur sont destinés et de faciliter leurs démarches en les accompagnants au maximum, quel que soit leur lieu d'accueil, qu'il s'agisse d'un CLIC ou du guichet du pôle handicap et dépendance.

Une attention particulière a également été portée sur la nécessité de réduire les délais de traitement des différentes demandes d'aides, notamment s'agissant de l'APA à domicile et ce afin d'améliorer le service rendu aux bénéficiaires.

L'année a été axée, en priorité, sur la mise en œuvre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, laquelle a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

Cela a été l'occasion, d'une part, d'actualiser nos procédures au regard des impératifs posés par la loi et des objectifs poursuivis par le Département, d'autre part, d'harmoniser les pratiques professionnelles au sein du service et plus largement du pôle.

Le Comité Local d'Information et de Coordination

Principaux enjeux et objectifs de l'action

Les CLIC départementaux participent à la mise en œuvre de la politique gérontologique du Département de la Corse du Sud définie par l'**Article L.113-2** du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux instances de coordination concernant les actions mises en place sur le territoire départemental en interne avec les différents services de la Direction générale adjointe des Solidarités et Santé et selon les axes politiques définis par le Département notamment dans le cadre de ses schémas d'accompagnement des personnes âgées et de la mise en œuvre de la loi ASV et en externe avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans le domaine des personnes âgées.

Les CLIC d'Aiacciu, de Sartène, de Porto-Vecchio et l'Antenne de Vicu s'adressent à une population âgée de 60 ans et plus, à leur famille, aux proches aidants, à l'entourage et à tous les professionnels concernés par l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus.

Ils permettent d'améliorer la qualité de l'accompagnement des parcours de vie des personnes âgées par une approche globale et personnalisée des besoins des personnes âgées.

Ils mobilisent les ressources des champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux en coordonnant les différents professionnels en interne au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités et Santé et en externe (professionnels de santé, services sociaux, établissement de santé, caisses de retraite, CCAS, mairies, réseaux de santé, etc...).

Ils associent prévention, accompagnement social et soins et mettent en place des réponses rapides, complètes et coordonnées notamment pour les situations complexes et/ou urgentes (accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile ou en situation de retour à domicile après une hospitalisation).

Chaque demande est toujours accompagnée de conseils relatifs à la prévention (chute, hygiène alimentaire, canicule, grand froid...) qui permettent de retarder les risques de dépendance liés au vieillissement.

Afin de retarder l'entrée en établissement, le maintien à domicile qui représente 75% de l'activité des CLIC reste l'axe prioritaire des CLIC en apportant une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées tout en respectant le libre choix dans l'élaboration du plan d'aide proposé.

Les CLIC de plus en plus confrontés à des situations complexes ne relevant pas de la MAIA apportent une réponse adaptée, qualitative, efficiente aux besoins des personnes âgées sur tout le territoire de la Corse-du-Sud dans le respect du libre choix et d'un meilleur accompagnement de la dignité de la personne âgée notamment en perte d'autonomie. Des réunions de concertation sont effectuées régulièrement et les situations complexes sont présentées à la commission d'alerte mise en place par le Pôle Prestations Sociales. En 2016, le Clic d'Aiacciu a présenté 40 situations complexes en commission d'alerte.

Les CLIC travaillent dans l'esprit de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) qui a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement et

qui donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions.

Ils visent à garantir la continuité, la lisibilité, l'ancrage territorial la cohérence des politiques publiques en faveur des personnes âgées dans une triple logique de proximité d'accès aux droits et de coordination entre les professionnels et les acteurs locaux.

Principaux enjeux et objectifs de l'action

L'Accueil familial pour personnes âgées ou handicapées

La mission consiste à gérer au quotidien le dispositif Départemental d'accueil familial pour personnes âgées et ou handicapées. Cela concerne notamment la mise en œuvre des procédures consistant à délivrer les agréments, leur extension ou leur restriction.

Il s'agit également de veiller bon déroulement des tâches administratives qui en découlent (élaboration des contrats d'accueil, des fiches de paie, des déclarations URSSAF).

Le contrôle des structures est également mis en œuvre afin de s'assurer du bon déroulement ainsi que de veiller au maintien des conditions d'accueil des personnes âgées ou handicapées hébergées au titre de l'agrément.

L'année a été marquée également par l'entrée en vigueur de la loi ASV venant modifier les procédures d'agrément ainsi que les obligations de formation envers les accueillants. Dans ce registre, le département a conventionné avec la C.N.S.A, en vue d'obtenir des financements à travers l'axe 2 de ce document, en vue de mieux former et donc professionnaliser les accueillants familiaux.

Les objectifs :

- la mise en place de l'indemnisation des accueillants déplacés à l'occasion d'une formation ;
- la mise en œuvre du suivi médico-social au profit des accueillis et ainsi que la réalisation du projet de vie individualisé ;
- La promotion du dispositif d'accueil ;
- L'Édition des nouveaux documents (guide de l'accueil et affiches) ;
- La mise à disposition des accueillants d'un kit comprenant divers matériels obligatoires

L'adaptation du logement et ou Aides Techniques au profit des bénéficiaires de l'APA

L'entrée en vigueur de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement a mis l'accent sur l'adaptation du logement des personnes de 60 ans et plus.

La mission consiste à répondre à la demande émanant du bénéficiaire ou de l'équipe médicosociale. Une phase d'instruction et de suivi administrative de la demande est réalisée.

Les évaluateurs du service apprécient le besoin et peuvent également faire des préconisations. Ils ont également vocation à procéder au contrôle de la réalisation ou acquisition des adaptations ou aides techniques. A cet effet, un outil méthodologique a été créé.

D'autre part à travers la mise en œuvre du programme coordonné 2016-2018 de la conférence des financeurs, le service a piloté l'axe N°1 dont l'objet est de favoriser l'accès aux équipements et aides techniques pour les personnes de 60 ans et plus.

Les objectifs attendus consistent à s'occuper de la formation professionnelle des agents intervenant dans ce domaine (habilitation au diagnostic autonomie et Handicap) et à finaliser le guide des aides techniques et adaptation du logement.

Rechercher l'équité sociale, pilier du développement durable

La recherche de l'équité sociale demeure caractérisée par la poursuite des objectifs suivants :

- l'amélioration de la connaissance territoriale des facteurs générateurs de précarité et d'exclusion sociale et la coordination des politiques publiques par l'intermédiaire d'un outil régional

mutualisé d'information et d'action dédié à la précarité et à l'exclusion sociale avec la Mission régionale d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale ; - le soutien aux initiatives visant à renforcer la cohésion sociale en zones urbaines, mais également dans les territoires ruraux avec des thématiques telles que l'accès à l'emploi, l'accès aux soins et l'autonomie des populations en difficulté ;

- le soutien aux actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles.

Un plan en faveur des retraités

Carte Ritirata : 35 000 retraités pourront bénéficier de réductions sur les transports

En 2017, l'Assemblée de Corse a voté en faveur de la création de la Carte Ritirata. Un nouveau dispositif qui permettra à 35 000 retraités modestes de pouvoir bénéficier de réductions significatives sur les transports.

Dès les premières réunions de la commission ad hoc, la création d'une carte, attribuée aux retraités résidant en Corse, sous condition de ressources, ouvrant droit à des réductions notamment dans les transports, est apparue comme une nécessité. L'objectif de cette création était de mettre en pratique les principes d'équité et de justice sociale.

Attribuée, sous conditions de ressources, aux retraités résidant en Corse par les services de la Collectivité Territoriale de Corse (revenu fiscal de référence annuel égal ou inférieur à 14 918 €), cette carte et les réductions qui en découlent, concernent 35 000 retraités soit près de 50 % des retraités corses. Elle sera mise en œuvre dans les prochains mois par les services de la CTC.

Le dispositif se veut évolutif et sera rectifié en fonction du retour d'expérience qui sera fait. Ainsi, la période qui s'ouvrira au mois de mai 2017 et qui s'étendra jusqu'au mois de septembre 2017, sera une phase d'expérimentation. Une première évaluation sera réalisée dans le courant du mois d'octobre 2017. Selon les résultats, il n'est pas exclu de procéder à certains ajustements tels que le rehaussement du plafond de ressources, afin qu'un nombre plus important de retraités corses puissent bénéficier du dispositif. Un comité sera chargé du suivi de la carte.

La lutte contre la précarité

Le service social polyvalent de secteur du Conseil Départemental de la Corse du Sud met en œuvre la politique sociale du Département au bénéfice d'une population répartie sur un territoire urbain et un territoire rural. Ses grandes missions concernent la lutte contre les exclusions et l'insertion et la protection de l'enfance et des personnes vulnérables.

Les unités territoriales regroupent des cantons urbains et ruraux et ont pour tâche, avec les équipes d'assistantes sociales polyvalentes et ses agents administratifs, d'aider les familles, les enfants, les personnes âgées et les personnes seules en difficultés sociales, financières ou autres pouvant engendrer des situations de détresse, de précarité, et de pauvreté.

Ce service avec son équipe pluridisciplinaire joue un rôle de prévention d'accompagnement, de soutien, d'écoute, de lutte contre les exclusions à travers la mise en place de différents dispositifs d'aide au sein de l'institution et en partenariat avec les différents acteurs compétents dans le domaine de l'action sociale.

Le service assure la mise en œuvre des politiques départementales et nationales avec pour objectifs de répondre à la demande de différents problèmes des usagers sur l'accès aux droits, la prévention, la protection, l'insertion et la lutte contre les exclusions et l'intégration et le maintien dans le milieu de vie.

A travers différents dispositifs d'aide (Aide aux vacances, Fonds Solidarité pour le Logement, Fonds d'Aide aux Impayés d'Énergie et d'Eau, Fonds d'Aide aux Jeunes...), le service social s'efforce d'apporter des réponses adaptées à chaque problématique de l'utilisateur et à apporter une réponse aux situations de précarité.

Les usagers s'adressent aux Assistantes Sociales polyvalentes de secteur, réparties au sein des trois circonscriptions d'Action Sociale pour demander à bénéficier d'une aide, notamment en ce qui concerne des dettes locatives, des factures impayées de fournitures d'énergie ou d'eau ou tout simplement pour

solliciter un accompagnement social à la recherche d'un logement ou dans les démarches administratives.

Actions Phare et/ou principales sur l'année écoulée

Création d'une plateforme sociale rurale

Les assistantes sociales sont toujours contraintes de multiplier les démarches et les interventions sur le secteur ce qui induit une charge de travail supplémentaire et un fonctionnement différent de celui de leurs collègues sédentarisés sur des secteurs urbains. Elles ont des trajets beaucoup plus longs et éloignés liés aux interventions fréquentes au domicile des usagers. Elles suppléent aux manques récurrents des pôles administratifs sur ces secteurs ruraux éloignés en faisant du travail d'assistantes sociales spécialisées.

Face à ce constat, le Département a mis en œuvre la création d'une plateforme sociale dans la vallée de la GRAVONA. Cette antenne est basée à BALEONE et à ALATA, elle est dotée de deux agents administratifs qui sont les personnes ressources pour les assistantes sociales des secteurs ruraux. Des permanences sociales et administratives ont lieu dans les villages de cette vallée. Sur cette plateforme en 2016, ont été reçues plus de 600 personnes. Les échos qui en résultent démontrent au quotidien que la création de cette plateforme a scellé un véritable travail de collaboration entre les mairies, les administrations, les associations, les usagers d'un territoire rural et le service social du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud.

L'accès au logement

Principaux enjeux et objectifs de l'action

Le pôle logement gère les dispositifs permettant l'accès à l'hébergement et au logement des publics fragiles, et la prévention des expulsions locatives.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) alloue des aides financières sous forme de subvention ou de prêt à taux zéro à des ménages défavorisés, afin de permettre l'accès ou le maintien dans leur logement.

Mis en œuvre depuis juillet 2014, ces prêts sont recouverts par retenue sur les prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les ménages allocataires, ou par prélèvement bancaire pour les ménages non allocataires.

Le pôle logement gère également le financement d'actions d'accompagnement social et/ou budgétaire devant permettre :

- Une mise à l'abri de ménages sans domicile par le biais d'un hébergement en hôtel ;
- Une mise à l'abri de personnes seules sans domicile fixe, grâce à une participation aux frais relatifs à la distribution de repas et au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence de la Croix Rouge sur Aiacciu ;
- Un accueil de jour proposé par l'association FALEP aux publics défavorisés ou sans domicile fixe sur Aiacciu ;
- Un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) confié à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Corse-du-Sud ;
- La lutte contre la précarité énergétique dans le cadre d'un partenariat développé avec les services d'EDF.

Actions Phare et/ou principales sur l'année écoulée

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2016-2021

Le PDALHPD (2016-2021) a été approuvé par l'Assemblée départementale le 27 juin 2016.

Ce plan, copiloté par les services de l'Etat et du Département, a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative.

L'ensemble des acteurs locaux du secteur du logement et de l'hébergement a ainsi été associé, par le biais d'entretiens individuels, et de deux séminaires de concertation réalisés au cours de l'année.

Les principaux objectifs du plan étant la prévention des expulsions locatives, la diversification de l'offre de logement et d'hébergement, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique.

L'intermédiation locative

Une expérimentation d'une durée de deux ans a été lancée en avril 2016 sur le territoire du Grand Aiacciu, afin de développer l'offre de « logement adapté ».

Un dispositif d'intermédiation locative avec bail glissant a ainsi été confié à la Croix Rouge, suite à une procédure d'appel à projets lancée conjointement avec les services de l'Etat, pour un coût annuel de 70 000 €.

Gestion de l'allocation RSA

Principaux enjeux et objectifs de l'action

Le service poursuit les objectifs fixés par le cadre légal et réglementaire relatif au dispositif RSA. Il est donc chargé de la gestion de l'allocation RSA, mission dont la mise en œuvre implique à la fois une articulation avec le volet insertion du dispositif mais également une collaboration étroite avec les différents partenaires institutionnels et du monde associatif. Elle implique également le suivi des dépenses d'allocation ainsi que le suivi des différents outils conventionnels. En 2016, le service a ainsi mis en œuvre les moyens et actions propres à assurer le versement de l'allocation RSA aux 2 364 foyers bénéficiaires.

L'appréciation de l'évolution du nombre de bénéficiaires par rapport à l'année 2015 doit tenir compte de l'entrée en vigueur de la Prime d'Activité à compter de janvier 2016, dispositif qui a remplacé le RSA activité et à la Prime pour l'emploi. Cette appréciation doit donc se faire non plus au regard de la dépense globale (RSA socle et RSA socle + RSA activité) mais au regard du volet bénéficiaire du RSA socle seulement (Cf. graphique). Elle permet dès lors de constater une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ordre de 9%. Sur la même période, le coût de l'allocation a augmenté de 2%.

L'augmentation constante du nombre de bénéficiaires a justifié que soit consolidée en 2016 la politique de contrôle et de prévention des indus mise en œuvre dès 2014 visant à garantir le versement d'un juste droit. Cette politique s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise des dépenses d'allocation devant permettre d'assurer le maintien d'une offre d'insertion adaptée et de nature à favoriser les conditions d'une sortie pérenne du dispositif.

Les actions principales sur l'année écoulée

La gestion de l'allocation

Le service a instruit 247 décisions d'opportunité ainsi que 138 recours gracieux (+ 16 % par rapport à 2016). Il a également poursuivi en 2016 ses missions de pilotage des conventions de gestion du RSA : en fin d'année a été préparé le renouvellement de la convention de gestion CAF afin de permettre la mise en œuvre des mesures issues de la réforme des *minima* sociaux entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Une convention de partenariat a également été établie avec la MSA afin de faciliter les échanges d'informations par la mise en œuvre d'un nouveau téléservice de consultation des dossiers RSA.

La consolidation de la stratégie de contrôle, de prévention des indus et de lutte contre la fraude

212 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle. Dans 24 % des cas, le contrôle a eu un impact sur le droit (régularisation des ressources ou de la situation du bénéficiaire, suspension temporaire ou définitive). La stratégie de contrôle s'accompagne d'un traitement des dossiers de fraude articulant rigueur et prise en compte de la situation sociale du bénéficiaire. Ainsi, en 2016, 70 dossiers de fraude ont été instruits et présentés en commission. Dans 23 % des cas, une plainte a été déposée à l'encontre des bénéficiaires contre 18% en 2015.

L'optimisation du recouvrement des indus

En 2016, 108 demandes de remise de dette ont été instruites et soumises pour avis à la commission compétente. 62 % des indus ont fait l'objet d'une remise gracieuse (partielle ou totale). Le taux de remise est moins élevé qu'en 2015 où il s'établissait à 69 %. Par ailleurs, le service a poursuivi l'optimisation du recouvrement des indus *via* la procédure d'opposition à tiers détenteur, permettant le recouvrement de créances par prélèvement sur droits en cours en cas de réouverture d'un droit au RSA. Cette procédure concerne 29 créances pour un montant global de 65 502 €.

En 2016 les objectifs fixés ont été globalement atteints en ce qui concerne les contrats uniques d'insertion (CAE et CIE) avec l'établissement de 102 contrats aidés et un taux d'insertion dans l'emploi de 62%. Les crédits mobilisés pour l'Insertion par l'Activité Economique ont permis de soutenir 11 structures porteuses d'Atelier et Chantiers d'Insertion. Le service a également poursuivi la conduite du partenariat découlant de la convention conclue entre le département et l'association CORSACTIVE pour la période 2014 – 2016. 27 structures représentant 623 emplois consolidés ont bénéficié d'un accompagnement. Ces structures interviennent dans le domaine de l'IAE et plus largement dans tous les champs de l'économie sociale et solidaire. En leur permettant d'entrer dans une démarche de professionnalisation, l'accompagnement leur procure les outils indispensables à la pérennisation de leurs emplois.

Accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active

Principaux enjeux et objectifs de l'action

Le Service Insertion a pour mission d'orienter les bénéficiaires du RSA vers les parcours sociaux ou professionnels en mettant en œuvre des dispositifs d'insertion (PDI- Chantiers d'Insertion - Plan Emploi ainsi que le dispositif pour un nouvel avenir et le parcours santé jeunes) et le suivi individuel des bénéficiaires du RSA tout au long de leur parcours d'insertion.

Il organise les plates-formes d'accueil et d'orientation pour les nouveaux entrants dans le dispositif, les accompagnements socio-professionnels et les équipes pluridisciplinaires dans le respect de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active.

Actions principales sur l'année écoulée

En 2016, 63 plateformes d'accueil et d'orientation ont été organisées sur l'ensemble du Département, 1537 personnes ont été convoquées et sur les 793 présentes 383 ont été orientées vers un accompagnement social, 334 vers un accompagnement professionnel et 35 vers un accompagnement socio-professionnel.

42 commissions techniques d'insertion se sont réunies et ont validé 2244 contrats d'engagements réciproques.

En 2016, 648 bénéficiaires du RSA sont sortis du dispositif dont 81 ont accédé à l'AAH, 32 à la retraite, 8 en CUI, 57 en emploi, 24 ETI ont développé leur activité jusqu'à sortir du dispositif ; 446 sorties pour d'autres motifs divers.

Le programme départemental d'insertion, qui propose un large panel d'actions d'accompagnement spécifiques pour les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi dans le champ de la résolution des difficultés sociales, a été consommé à hauteur de **500 384,73 €**.

Par ailleurs, le Département a souhaité s'investir sur deux actions de politiques publiques extra-légales en faveur des jeunes :

- Le dispositif pour un nouvel avenir (DINA) qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans aucune qualification. Le coût de cette mesure s'élève à 90 000 euros. Les objectifs pédagogiques relèvent à la fois du travail sur l'insertion professionnelle via des immersions en entreprise et du travail sur projet et aussi sur un important travail sur la confiance en soi et la réalisation de projets artistiques ;

- Le parcours santé jeune via une convention de coopération entre l'ARS, la CTC, les missions locales et la CPAM ainsi qu'une convention de financement avec la CTC et qui vise à permettre l'accès

aux soins aux jeunes les plus démunis pris en charge par les missions locales du Département de Corse du Sud. En 2016, 83 bilans de santé ont été réalisés.

Perspectives

L'amélioration de la qualité du service rendu reste la perspective principale du service. Pour ce faire, l'accent est mis sur la formation permanente des agents et sur l'évaluation qualitative du service rendu (actions PDI et étude des publics reçus).

- La prise en charge des jeunes en difficultés, tant au niveau pédagogique qu'au niveau de l'accès aux soins doit rester une priorité politique. La poursuite, voire le développement, des actions initiées par le Département en partenariat avec les institutions locales doit en être assurée.

La solidarité

Solidarité après les violentes intempéries : Ouragan Irma dans les Antilles françaises

Suite aux dégâts provoqués par le passage de l'ouragan IRMA les 5 et 6 septembre 2017 dans les Antilles françaises, principalement à Saint Martin et à Saint Barthélémy, une demande d'examen prioritaire pour le versement d'une aide exceptionnelle de la CTC en faveur de la Fondation de France, au titre du programme « *Solidarité nationale pour les Antilles* » a été approuvée.

Adaptation du dispositif territorial de soutien aux entreprises ayant dû subir une catastrophe naturelle et celles ayant été atteintes par les incendies

Un incendie assimilable à une catastrophe naturelle majeure

L'incendie qui vient de ravager près de 2 000 hectares en Haute-Corse au mois de juillet 2017 constitue un des incendies les plus importants intervenus en Corse au cours des 15 dernières années. Le Ministre de l'Intérieur, Gérard COLLOMB, en visite en Corse a constaté les dégâts mais aussi les efforts surhumains déployés par les soldats du feu et les agents de la sécurité civile ainsi que la population elle-même.

Ce drame est à la fois humain, écologique et aussi économique et survient alors que la zone touchée a aussi été victime d'inondations importantes il y a quelques mois.

Il convient que la puissance publique et en premier lieu la Collectivité Territoriale de Corse agisse avant que les dommages causés par la succession de ces terribles événements deviennent irréparables.

Le Président du Conseil Exécutif a immédiatement saisi tous les services, Agences et Offices, de la CTC susceptibles d'apporter un concours utile au traitement des difficultés et/ou au financement de la reconstruction et de la relance d'activité.

L'ADEC s'est mobilisée, pour sa part, en lien avec son partenaire qu'est la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse. L'Agence, comme pour les inondations a activé une veille à destination des entreprises animée par le Conseiller à la restructuration économique de l'établissement public.

Mesures envisagées

Comme pour les intempéries, les principales institutions ont d'ores et déjà mis en œuvre des mesures adaptées pour faire face à l'urgence :

- L'URSSAF accorde déjà des étalements de paiement de la part salariale des cotisations des entreprises ;

La DIRECCTE assure la gestion des demandes de chômage partiel jusqu'à 80% du salaire et il est étudié la possibilité de porter ce taux à 100% ;

- Pour sa part l'Agence de Développement Economique de la Corse étendra donc le dispositif FORZA aux entreprises ayant pu subir des pertes matérielles et d'exploitation en raison des incendies. Il s'agit des **Aides exceptionnelles à la reconstruction et la relance d'activité**.

Pour permettre aux entreprises touchées d'entrer en phase de reconstruction, la Collectivité Territoriale de Corse peut mettre en place une aide conformément au nouveau régime notifié par la France à

BRUXELLES. Cette aide portera principalement sur le matériel, le stock et le mobilier détériorés sur la base d'une évaluation reposant sur un justificatif d'assurance. Sans cette attestation aucune aide ne pourra être envisagée.

Garantir à tous un accès aux activités sportives

La Collectivité de Corse est chargée de la mise en œuvre de la politique de développement des Activités Physiques et Sportives ainsi que des actions en faveur de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse.

Les équipements sportifs et socio-éducatifs constituent une des bases de toute politique en faveur du sport et de la jeunesse. L'effort engagé par la Collectivité de Corse doit permettre de contribuer à combler le retard constaté depuis de nombreuses années.

De nombreuses interventions dans le domaine spécifique du sport attestent la volonté de la Collectivité territoriale de Corse de participer au développement des activités sportives :

- soutien à la création et à la rénovation d'équipements sportifs ;
- soutien aux clubs engagés sur des championnats nationaux (championnats et missions d'intérêt général) et aux ligues et comités sportifs ; - soutien aux projets d'animation et de développement
- soutien à l'organisation de manifestations sportives : le WRC Tour de Corse ; le 30^{ème} Mediterranean Trophy (voile), le Championnat de France UNSS Football-Minime ; le Championnat de France de Cross Triathlon; le Championnat de France UFOLEP de cross – country ; l'Inter-régions Sud Est FSGT Cyclisme ; ...

La pratique d'une activité physique est un élément important d'accès à la citoyenneté et à la responsabilité, notamment par le respect des conditions réglementaires et du cadre dans lequel elle s'exerce, et ce d'autant quand cet environnement est naturel.

De nombreuses interventions dans ce domaine prouvent la volonté de la Collectivité territoriale de Corse de contribuer à l'épanouissement de chacun en participant à des actions collectives sur tout le territoire insulaire.

Elles se concrétisent par le cofinancement d'espaces et d'équipements permettant la pratique physique et sportive engageant les porteurs de projet en termes de maîtrise écologique, et également par le soutien au fonctionnement et/ou aux projets de 347 structures associatives soucieuses de l'intérêt général.

Raid Oxy'Jeunes : une aventure pour les jeunes de 14 à 17 ans

Ce Raid a pour objectif de faire découvrir à un jeune public la nature corse et de promouvoir une pratique adaptée à ce milieu spécifique. Le Raid Oxy'Jeunes Aventure est un des seuls raids réservés aux adolescents, d'envergure nationale et dont les qualités d'organisation et d'exécution sont nationalement reconnues.

Cette compétition gratuite, d'un maximum de 35 équipes s'adresse aux adolescents âgés de 14 à 17 ans.

Le parcours comporte des épreuves de VTT, de course en montagne, de course d'orientation à VTT, de course de nuit et de kayak.

Il est important de souligner l'engouement suscité par cette manifestation sportive auprès de son public. Les adolescents nés entre le 6 juin 1999 et le 31 décembre 2003, ont pu participer à cette compétition par équipe de trois, dans les catégories cadets, cadettes, juniors filles, juniors garçons ou mixtes.

Les engagés étaient originaires de toutes les régions de Corse et même du continent.

Un défi d'équipes sur un terrain de jeux éclectique

Les valeurs revendiquées par cette manifestation sont celles de l'entraide, du respect d'autrui, de l'environnement, des règles, de l'acquisition de l'autonomie et du dépassement de soi. Les notions de jeu sportif, de plaisir, de confrontation, de mixité sociale, de respect de l'autre sont mises en valeur à l'occasion d'une telle manifestation.

Le niveau de difficulté des épreuves est adapté afin de permettre aux participants de puiser au plus profond d'eux-mêmes pour réaliser des performances d'exception ou simplement aller au bout du défi. En effet qu'il soit sportif accompli ou qu'il ait simplement l'envie de partager une aventure entre copains,

chaque adolescent peut trouver une source de motivation pour rejoindre le Raid Oxy'Jeunes... un bon moyen d'en garder des souvenirs à vie !

Un encadrement qualifié

Afin de garantir une sécurité maximale dans les épreuves sportives et un accompagnement de qualité pendant toute la durée de la compétition, les participants sont encadrés par une équipe technique composée d'encadrants diplômés, une équipe médicale de 15 personnes composée de médecins, infirmiers, secouristes ; et une équipe logistique (surveillance du bivouac, ravitaillement, gestion du matériel...). En tout, c'est une cinquantaine de personnes qui sont chargées d'encadrer l'évènement.

Un coût d'opération de 48 000 €

Pour l'organisation de son raid, la Collectivité de Corse met en œuvre des moyens techniques et financiers adaptés. Entièrement gratuit pour les participants, la CTC prévoit un budget annuel de 48 000 €. Elle prend en compte les différents postes liés à l'accompagnement technique et la sécurisation des engagés, au transport, à l'hébergement et à la restauration, ainsi que le matériel et les récompenses.

Animer les territoires : un enjeu fort de la politique de proximité

Animer les territoires à travers une offre sportive étoffée, tel est l'axe autour duquel se développe la politique d'animations sportives.

En effet, le Département de la Haute-Corse est un acteur majeur reconnu sur le plan des animations sportives.

A ce titre, la politique de développement des activités sportives s'est recentrée dans le but d'être au plus près de la demande des usagers en améliorant les dispositifs existants et en diversifiant autant que possible l'offre. Le succès grandissant reçu pour chacune des animations est le témoin de la réussite de ce travail.

L'opération « U libru squaltru : 12 séjours pour 120 enfants

Ce dispositif est composé d'animations socio-culturelles et sportives de pleine nature et destinées aux enfants ne partant pas en vacances et résidant en milieu rural.

Il vise à favoriser l'accès gratuit aux loisirs et à la culture en direction d'un public confronté parfois à des difficultés liées à l'isolement géographique. L'originalité de l'opération « U Libru Squaltru » est de réaliser des animations sportives et culturelles, au sein même des lieux de vie.

Le village devient ainsi un lieu de rencontres, un espace d'échanges et de convivialité. Il s'agit donc, pour les vacances d'hiver, de proposer des activités de montagne à des enfants vivant en plaine. Inversement, aux vacances de printemps, des séjours en bord de mer sont offerts à des enfants vivant en montagne.

Le service des sports et de l'animation participe à l'accompagnement durant les activités sportives de la journée (ballade en raquettes, ski, paddle, escalade, randonnée, vtt, découverte de la montagne corse : faune, flore et patrimoine, etc.). Nos collègues de la Médiathèque animent les activités culturelles et de loisirs en fin de journée en proposant la découverte de jeux anciens en bois et des lectures diverses (le bibliobus est sur place durant tout le séjour).

L'opération « Jeunes supporters » : Rencontres avec le sport de haut niveau

Le but de l'opération jeunes supporters est de permettre à des scolaires (collèges) ou des adhérents aux associations sportives (entre 8 et 14 ans) de faire connaissance avec le monde du sport de haut niveau.

L'opération comporte des aspects pédagogiques qui tournent autour de trois axes suivants :

- Les métiers du sport de haut niveau : rencontres avec les professionnels (kiné, ostéo, préparateur physique, nutritionniste, médecin, analystes vidéo, recruteur, chargé de communication, responsable de sécurité, etc.) expliquant leur métier (en quoi il consiste, quelles études, quelle spécialisation, etc.) et en quoi ils interviennent dans le cadre de la pratique d'un sport de haut niveau.

- Le football de haut niveau et ses exigences : rencontre avec les joueurs et entraîneurs afin d'évoquer leurs parcours, leurs expériences, les contraintes de toutes natures liées à la pratique d'un sport de haut niveau.

- Le monde du spectacle : rencontre avec des responsables d'associations de supporters, l'organisation nécessaire à l'accueil d'un public nombreux, créer une ambiance dans un stade.

Ghjocchi di rena : la plage pour terrain de jeu

L'animation « Ghjocchi di rena », mise en place sur le littoral a débuté au mois de juillet pour se prolonger jusqu'au 31 août 2017, et ce, sans interruption.

Des structures de jeux de beach volley, beach soccer, beach tennis sont à la disposition de tous les publics.

Plus de 4000 personnes ont ainsi profité de cette animation durant la saison estivale, parmi lesquelles les centres de loisirs sans hébergement, les clubs sportifs en avant saison et les familles.

Les actions financées

Les PDIPR contribuent à la valorisation, l'aménagement et la protection des secteurs géographiques couverts par des itinéraires

Les PDIPR sur la Haute Corse

Le Département de la Haute-Corse, au-delà de l'adaptation d'un premier projet de P.D.I.P.R. en 2001-2002, a toujours privilégié la création de sentiers, permettant à un large public de découvrir le territoire de la Haute-Corse à travers son patrimoine.

La randonnée contribue fortement à la valorisation, l'aménagement et la protection des secteurs géographiques couverts par des itinéraires.

C'est un moyen de découverte naturelle et culturelle.

Le territoire de la Haute-Corse possède des paysages diversifiés ainsi qu'un patrimoine riche.

De manière à poursuivre dans cette voie, le Département favorise la création de sentiers de découvertes présentant un réel attrait culturel, naturel et paysager ainsi qu'un potentiel de développement touristique à l'intérieur de l'île entraînant ainsi des retombées économiques non négligeables.

Actuellement, le P.D.I.P.R. de la Haute-Corse compte 52 itinéraires de randonnées pédestres et 8 sentiers à thème.

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

La richesse des milieux sur le territoire de la Haute-Corse implique une forte croissance depuis plusieurs années de la pratique des sports de pleine nature.

Elle est un lieu de débat et une force de proposition placée auprès du Conseil Départemental et concourt à l'élaboration du PDESI, incluant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées PDIPR ; compétence départementale (Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 codifiée à l'Article L.311-3 du Code du Sport).

L'objectif est d'accompagner l'essor des sports de pleine nature en prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

La pratique du sport et loisirs de nature proposée doit être compatible avec le Développement Durable du territoire qui l'accueille, à savoir :

- le respect de l'environnement ;
- le développement économique et touristique ;
- l'accès pour tous à la nature ;
- le respect du droit de la propriété.

La CDESI est composée de 55 membres titulaires et suppléants répartis en 3 collèges : institutionnel, sportif et environnemental.

Une étude permettant de rencontrer et cibler les attentes des différents acteurs locaux sur le territoire de la Haute-Corse en termes de sports de pleine nature et de développement durable a été menée.

L'état des lieux recense 300 structures de pratiques sportives sur le territoire concernant : la randonnée motorisée, la randonnée pédestre, la randonnée équestre, le VTT, l'escalade, la spéléologie, le canyoning, le parapente, la voile.

Les PDIPR sur la Corse-du-Sud

Le Département de la Corse du Sud s'est engagé dans un développement harmonieux des territoires en s'appuyant sur la prise en compte des dimensions sociale, économique et environnementale.

La démarche engagée par le Département de la Corse-du-Sud à travers la mise en œuvre du projet de développement, d'aménagement et de valorisation des itinéraires de randonnée pédestre et des activités de pleine nature se place au cœur d'un dispositif d'ensemble d'action territorialisée et se voit compléter par un certain nombre d'actions à mener en vue de la valorisation du territoire départemental via les activités de pleine nature incluant la randonnée et plus généralement la mise à disposition du public le plus large possible du patrimoine naturel et culturel.

L'objectif de cette démarche est d'une part de placer les espaces et sites de pleine nature, lieux de développement des activités de pleine nature, au cœur des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires et d'autre part de devenir un moyen de rééquilibrage territorial en rapprochant les logiques citadines et rurales.

Les pratiques liées à la pleine nature doivent donc être organisées localement au plus près du terrain et des acteurs. La maîtrise de leur développement passe par un projet territorial cohérent fondé sur le développement durable, alliant conservation du patrimoine, bénéfice économique et concertation avec les usagers et les acteurs locaux.

Au travers de l'élaboration du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Corse du Sud, l'objectif était de recenser les itinéraires d'intérêt touristique et patrimonial et aujourd'hui leur conserver leur caractère public en permettant le développement du tourisme vert en luttant contre l'abandon, voire la suppression, des chemins ruraux. Il permet à ce jour de constituer un maillage de chemins ouverts au public et balisés, répartis de façon cohérente sur le territoire dont une grande partie est gérée par les Agents de Protection de l'Environnement.

U City Trail di l'Auropa

La Collectivité Territoriale de Corse, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Mairie de Bastia, a organisé le City Trail di l'Europa le lundi 8 mai 2017 à Bastia. Les participants ont pu s'inscrire en individuel pour un parcours de 7 ou 21 km ou en équipe relais (3 fois 7km). Les enfants à partir de 10 ans ont pu aussi participer sur des parcours de 2, 3 et 5 km.

Cette course à pied chronométrée a traversé le centre-ville de Bastia à la découverte de projets financés par les fonds européens.

Cette initiative était inscrite au calendrier du Joli Mois de l'Europe, qui valorise chaque année l'action de l'Europe en Corse.

Cette année, la CTC a voulu mettre à l'honneur les valeurs sportives et l'esprit d'équipe. La fête de l'Europe était également présente sur la place Saint-Nicolas avec des animations familiales, culturelles et sportives.

Dans le domaine de la jeunesse

La Collectivité de Corse a mis en place plusieurs dispositifs et actions en faveur de la jeunesse :

L'aide aux Contrats éducatifs locaux/CEL

Depuis 2004, la Collectivité Territoriale de Corse et les départements ont participé au financement des **Contrats éducatifs locaux**, afin d'encourager les initiatives académiques visant à expérimenter des nouveaux aménagements du rythme du temps de l'enfant.

Les CEL assurent une continuité éducative, une cohérence et une complémentarité entre les projets élaborés dans le cadre scolaire et les projets éducatifs péri et extra scolaires des communes. Ils visent le développement local, le maintien d'une vie culturelle et sportive en milieu rural et l'éveil des jeunes à de nouvelles filières d'emploi adaptées aux débouchés locaux.

Conclus pour une période de trois ans renouvelables, ces contrats engagent de nombreux partenaires : l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), les Caisses d'Allocations Familiales, les communes, les structures intercommunales (SIVOM, District, Communautés de Communes) et la Collectivité de Corse, avec une commune, un regroupement intercommunal ou une association.

Ces contrats bénéficient de financements croisés et concertés. Chaque partenaire s'engage sur un montant global annuel alimentant une enveloppe globalisée permettant le financement de chacun des projets.

Le dispositif CEL de la Collectivité de Corse s'inscrit particulièrement sur le temps extrascolaire.

Trois axes de travail sont privilégiés :

- la fonction éducative du sport, plus particulièrement dans les activités de nature,
- les actions en faveur de la langue et de la culture corse
- la promotion du développement durable.

La Collectivité de Corse intervient principalement au bénéfice des structures de coopération intercommunales.

Chantiers de jeunes/ Demu una Manu - incontri di a ghjuventù »

La Collectivité De Corse participe au financement de chantiers de jeunes à travers le dispositif « **Demu una Manu - incontri di a ghjuventù** ».

Le chantier de jeunes bénévoles est un dispositif qui permet à des jeunes âgés entre 14 et 28 ans, en dehors du cadre scolaire, de se rencontrer, d'échanger, de découvrir de nouveaux lieux et de proposer des activités permettant de les éveiller à la protection de l'environnement, et la valorisation du patrimoine.

Ces chantiers prennent tout leur sens auprès des jeunes participants, quand ces derniers sont en mesure de prendre conscience de l'importance d'agir pour leur patrimoine, la protection de leur environnement, ou encore pour créer du lien social.

Pour l'année 2018, le dispositif « Demu una manu - Incontri di a Ghjuventù » se décline sous la forme d'un appel à projet, afin que l'ensemble du milieu associatif présent sur l'île puisse se mobiliser autour de ces actions concrètes.

Deux projets ont été retenus, un chantier permettant la création de jardins partagés et à plus long terme, la pérennisation par la création d'une association en charge de cet espace sur la commune de Sarrula, projet porté par Corse Active et un chantier sur la thématique de la prévention incendie porté par l'association Club de montagne de Ghisoni

Aide aux associations

En complément d'autres aides potentielles (communes...), des crédits sont réservés à toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées et porteuses d'une logique de projet.

Une priorité peut être accordée aux structures menant des opérations d'envergure régionale, et dont les programmes d'actions et d'animations sont destinés en priorité :

- aux jeunes résidant en milieu rural, éloignés de toutes activités socio-éducatives ou sportives et plus généralement au sein des zones géographiques où l'offre publique d'animation n'est que peu opérante ;

- aux jeunes issus d'un environnement social défaillant : facteur d'exclusion, d'échec scolaire et de délinquance,

- aux opérations innovantes à destination des jeunes, que ce soit pour faire découvrir des métiers, former et/ou apprendre des pratiques innovantes.

L'aide de la Collectivité Territoriale de Corse est une subvention versée directement à l'association pour son fonctionnement ou la réalisation d'un projet.

« Ghjovani in mossa » /Envie d'agir

Sous la forme d'un concours, ce dispositif propose des bourses pour aider les jeunes porteurs de projets innovants. Il se décline en deux axes : « Ghjovani in mossa/ Primu Passu », pour les 11/17 ans et « Ghjovani in mossa/ Scumessa d'Avvene » pour les 18/30 ans.

Le projet peut être individuel ou collectif et doit concerner l'une des six thématiques suivantes :

- Citoyenneté o Développement durable o Animation locale (sports et culture)
- Solidarité de proximité (handicap, intergénérationnel, vivre ensemble.)
- Solidarité internationale o Europe et transfrontalier

Les actions du projet peuvent être culturelles, sportives, scientifiques, économiques... Pour être éligible, le projet doit poursuivre **au moins un des objectifs** ci-dessous :

- Encourager la participation des jeunes à la vie locale et à l'organisation collective ➤ Développer les pratiques culturelles, sportives, scientifiques, créatrices du lien social
- Favoriser l'ouverture à l'Europe et en particulier aux pays du bassin méditerranéen.

Le Pacte pour la jeunesse

Représentant **l'avenir et le dynamisme de la Corse de demain**, la Collectivité de Corse reconnaît la jeunesse comme une **véritable richesse et un formidable facteur de développement**.

Afin de relever les défis actuels et dans le cadre de l'harmonisation des compétences de la Collectivité unie, la Collectivité de Corse veut aujourd'hui impulser une **politique jeunesse plus innovante**. Cette ambition se traduit par la formalisation d'un « **pacte pour la jeunesse** », véritable outil de pilotage et plan d'actions en faveur des jeunes.

Développé dans le cadre d'une **approche transversale et coordonnée**, le pacte pour la jeunesse sera **co-construit avec les jeunes et pour les jeunes** mais aussi **avec tous les acteurs** qui œuvrent pour la jeunesse en Corse.

A travers ce Pacte, la Collectivité de Corse entend **assumer pleinement sa place et sa responsabilité de coordinateur** des politiques-jeunesse sur son territoire, afin de mettre en œuvre une **politique globale et partagée**.

Pour atteindre cet objectif, la Collectivité de Corse a modifié son organigramme en ce sens et créé un service dédié « le service de la mise en œuvre du pacte pour la jeunesse », positionné en chef de projet.

Une première consultation des jeunes de 16 à 25 ans est en cours, au travers une enquête.

Menée par le Centre régional Information jeunesse de Corse dans un cadre multi partenarial (avec les acteurs de Parolla di a Ghjuventù, l'Université de Corse, le rectorat, les CFA, les missions locales, les

Le Centre du Sport et la Jeunesse de Corse : mixité des publics, lien social et éducation populaire, un outil pour la mise en œuvre des politiques sportive et de jeunesse de la Collectivité de Corse

L'Assemblée de Corse, par délibération n° 11/307AC du 2 décembre 2011, a approuvé la création et la participation de la Collectivité Territoriale de Corse au syndicat mixte ouvert du Centre du Sport et de

la Jeunesse de Corse, adoptant également les statuts correspondants. Depuis décembre 2017, le CSJC a dû modifier ses statuts pour devenir une régie autonome, et préparer son projet d'établissement.

Le CSJC est un acteur éducatif de dimension régionale qui mène un projet d'établissement en poursuivant les objectifs suivants :

- un objectif d'éducation populaire avec de nombreuses formations, stages, actions de sensibilisation visant à accompagner tous les publics vers l'autonomie, l'action, l'innovation et la citoyenneté ;

- un objectif sportif ambitieux : offrir aux jeunes athlètes insulaires et aux acteurs sportifs les meilleures conditions d'accès au plus haut niveau grâce à des installations (Stade synthétique éclairé, gymnase parquet, deux dojos, salle de musculation), des techniques et des formations les plus performantes.

Le CSJC accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques de jeunesse, de cohésion sociale et de développement sportif.

Il anime, soutient et outille les réseaux d'acteurs sportifs et socio-culturels par la mise à disposition d'installations et de ressources à des tarifs accessibles.

Le précédent marché arrivant à son terme en août 2017, il a été décidé de relancer le marché pour une année et de mener concomitamment, une réflexion sur un autre mode de gestion de la compétence Information, dans le but de répondre au mieux au besoin d'information des jeunes et ainsi remplir pleinement la compétence transférée par la loi de 2002 à la CTC. Fin 2017, la décision politique a été prise de gérer en direct cette compétence.

Le prestataire du marché a pour principale mission de créer un véritable partenariat avec la Collectivité de Corse, en lien avec un référent au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Cette mission aura pour principal objectif de mettre en synergie l'ensemble des dispositifs « jeunesse » que lance la CTC avec la mission de l'information jeunesse que doit mener le prestataire.

Dans le domaine associatif

Association GFCA Volley-Ball

La saison 2014-2015 aura véritablement marquée l'entrée du GFCA Volley-Ball dans le cercle très fermé des clubs qui comptent au sein de l'élite nationale : 7ème de la phase régulière du Championnat de France de ligue A, de finaliste des Play Off et premier parcours européen.

Envisagée comme une saison de transition après la campagne européenne, la saison 2015-2016 n'en a pas été pour autant moins riche : 5ème de la phase régulière du Championnat de France de ligue A, finaliste des Play Off et vainqueur de la Coupe de France face au Rennes Volley. Le GFCA Volley Ball a ainsi confirmé son statut de club phare du sport insulaire.

Pour la saison 2016-2017, le club ambitionnait son maintien dans le top 8 des équipes françaises. Il a débuté la saison, en remportant la Super Coupe en octobre 2016 et poursuivi en finissant de nouveau 5ème de la phase régulière du Championnat de France de ligue A.

Au-delà de son parcours d'excellence, le club conduit une politique dynamique et ambitieuse en matière de promotion de la discipline ainsi que des actions d'animation et d'insertion sociale par le sport auprès de différentes catégories de publics de la région.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le GFCA Volley-Ball a cependant fait preuve de « sagesse » économique pour la saison 2016-2017. Cela s'est traduit dans la constitution d'une équipe de professionnels - joueurs et staff technique - minimaliste mais également dans les stratégies de recherche de partenariats mises en œuvre auprès de différents acteurs économiques locaux, encore trop peu nombreux.

Enfin, on observe que la gestion de ce club professionnel de haut niveau repose sur le seul engagement et investissement d'une équipe de bénévoles très active, lequel club professionnel ne dispose pas, par ailleurs, de ressources financières liées aux droits de télévision et qui doit s'acquitter de droits d'entrée pour participer à la ligue nationale.

Suite à la réunion du groupe de travail du 26 mai 2017, le GFCA Volley-Ball s'est engagé à anticiper les demandes de baisse de contribution de financements publics en présentant, à la DNCG, un budget prévisionnel tenant compte des évolutions à venir pour la saison 2017-2018.

SAS ACA Football

Créé en 1910, l'ACA Football est un des clubs de football phares de la Corse. Il fait partie du patrimoine de la ville d'Aiacciu comme l'a montré l'engouement autour des festivités proposées, au printemps, à l'occasion du 50ème anniversaire de la première accession en Ligue 1 ainsi que du titre de Champion de France 1967.

Remonté en ligue 2 en 2014, l'ACA a terminé à la 17ème place du classement durant deux saisons avant d'obtenir une 11e place lors de la saison 2016-17.

D'un point de vue juridique, en janvier 2016, l'ACA Football a opté pour une structure juridique de type SAS.

Il dispose d'un centre de formation prometteur agréé par l'État (agrément du 12 juillet 2013) pour lequel est envisagé une évolution vers un centre de formation euro-méditerranéen (la CTC conditionne le soutien à ce choix à une analyse croisée des potentialités et des complémentarités entre les différents centres de formation existants ou envisagés). Ce dernier est hébergé dans les locaux du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse. Il contribue ainsi pour un montant de 290 000 euros, sur la saison 2016-17, aux recettes de cet établissement.

Le club met également en œuvre une politique sportive au profit des jeunes dans le cadre d'un projet citoyen. A ce titre, il intervient dans les quartiers populaires avec une action particulière en faveur des jeunes filles, participe à des actions de lutte contre l'exclusion sociale, et s'implique dans diverses œuvres caritatives. Il possède des partenariats avec différents clubs amateurs afin de valoriser l'image du football professionnel ; à ce titre, l'ACA met à disposition gratuitement ses installations sportives dont il est propriétaire. Enfin, dans le cadre d'une convention avec la ville d'Aiacciu, le club organise des stages pour les centres aérés accueillant des enfants soit issus des quartiers populaires, soit légèrement handicapés.

Le club met en œuvre une stratégie pour un retour à l'équilibre financier, les premières pertes ayant été constatées à l'issue de la saison 2010-2011. Ces dernières sont dues à des difficultés administratives relatives aux accords et contractualisations liés aux objectifs sportifs d'une part, et aux investissements sur fonds propres d'autre part, travaux réalisés suite à l'injonction de mise aux normes faite par la Ligue de Football Professionnel. Sur ce dernier point, 8 100 000 euros sur un budget total de 11 millions ont d'ores et déjà été investis sur les 5 dernières années ; ces investissements bénéficient directement aux entreprises locales et participent au dynamisme du secteur économique.

Les échecs en Corse

La pratique des échecs en Corse a connu un essor considérable ces dix dernières années. Le territoire insulaire est devenu en peu de temps un exemple international dans lequel on trouve le plus grand nombre de licenciés et de compétitions en proportion à la population.

La Ligue Corse d'Échecs s'est appuyée sur trois axes pour permettre ce développement : le choix stratégique du développement de masse, l'unité territoriale d'action, la création de 16 postes de formateurs.

La Ligue organise chaque année plus de 600 tournois dont cinq événements de portée internationale. Depuis sa création en 1997, le nombre de ses licenciés est passé d'une centaine à plus de 7 900 pour 2017.

La CTC de Corse a fortement soutenu les actions portées par la ligue à travers un conventionnement pluriannuel sur la période 2011/2013 avec un montant de subvention de 239 000 € par an. De plus, certaines opérations ont été financées hors convention, comme le Tournoi Européen des Jeunes par l'intermédiaire des crédits FSE (94 000 €).

Le Centre National pour le Développement du Sport

Etablissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre chargé des sports, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a été créé par le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 pour prendre, en partie, la suite du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS), compte d'affectation spéciale mis en place en 1979 et clôturé au 31 décembre 2005 conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001.

La création d'un établissement public a permis de consolider l'affectation des recettes (prélèvements sur les produits de la Française des jeux, paris sportifs et droits de retransmission de manifestations sportives) au bénéfice du soutien au développement de la pratique sportive (concours financiers sous forme de subventions d'équipement ou de fonctionnement, notamment aux associations sportives, aux collectivités territoriales et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives). L'article L. 4424.8 du code général des collectivités territoriales, dispose, en son point II, que « La Collectivité Territoriale de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement de l'établissement public chargé du développement du sport, destinées aux groupements sportifs locaux et réparties régionalement dans le cadre des orientations définies par les instances dudit établissement.

Elles sont affectées par délibération de l'Assemblée de Corse sur proposition du conseil exécutif et après consultation du représentant de l'Etat et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse dont la composition est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse et qui comprend, pour la moitié de ses membres, des représentants du comité régional olympique et sportif. »

Pour 2017, le Directeur Général du CNDS a notifié à la Collectivité Territoriale de Corse, un crédit de 1 207 404 € (dont 51 177 € de crédits non fongibles pour les programmes : citoyen du sport, j'apprends à nager, sport santé, et publics féminins) titre de la répartition de la part régionale du CNDS pour 2017, qui a été inscrit au budget primitif 2017 de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les objectifs

Faire bénéficier le sport au plus grand nombre et ainsi corriger les inégalités d'accès au sport avec comme objectifs du CNDS de :

-Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et soutenir la structuration du mouvement sportif :

- Par le renforcement de l'emploi qualifié au moyen du dispositif « emploi CNDS »
- Par la formation des bénévoles afin de faciliter le développement de l'offre d'activités en contribuant à structurer l'action des associations sportives ;
- En favorisant la diversité de l'offre de pratiques sportives équitablement réparties sur l'ensemble du territoire : développement de l'offre de pratiques en direction des publics qui en sont le plus éloignés, accompagnement des clubs investis dans les projets éducatifs de territoire, acquisition de matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- En favorisant la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des quartiers et des zones de revitalisation rurale.

Contribuer à la politique de santé publique

- Encourager une promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique : le sport pour prévenir, le sport pour accompagner un traitement, le sport pour faire reculer la récidive ;
- Soutenir les actions de lutte contre le dopage.

-Favoriser la pratique de la natation à travers la mise en œuvre du dispositif « j'apprends à nager »

-Mettre en œuvre le plan « citoyens du sport ».

Favoriser le développement culturel

Notre collectivité est le chef de file de la politique culturelle et patrimoniale et ses missions transversales en font un des piliers du développement durable pour construire une politique territoriale. Prise au sens le plus large, la culture est un élément essentiel de la vie sociale et s'affirme également comme un secteur important de notre économie.

Le maillage de ces champs d'action est fondamental pour permettre un développement harmonieux de notre société. L'action culturelle exige en particulier de voir renforcer sa mission éducative pour être pleinement facteur de richesse et de cohésion sociale. Le patrimoine est un socle identitaire essentiel, qui doit être protégé, valorisé et transmis tout en habitant notre quotidien. Il possède également une dimension économique, que nous devons aujourd'hui mieux accompagner.

La culture par le biais de la valorisation de notre patrimoine

Concours photos « Jeunesse et Patrimoine »

La 34^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine s'est tenue les 16 et 17 septembre 2017, sur le thème de la jeunesse. Comme chaque année, cet événement a été l'occasion d'organiser, en région, des manifestations en direction du grand public afin de leur faire découvrir les sites et monuments remarquables de Corse.

Cette démarche vise à encourager le jeune public à s'intéresser au patrimoine qui l'entoure, à le sensibiliser.

En perspective des Journées Européennes du patrimoine, la Direction du patrimoine a lancé, dès le mois de juillet 2017, le concours photos « Jeunesse et Patrimoine ». Le concours visait à photographier le patrimoine insulaire auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

La valorisation des sites archéologiques de Cucuruzzu et de Capula /San-Larenzu, protégés au titre des monuments historiques

Les sites archéologiques de Cucuruzzu, Capula, San Larenzu, remarquables du point de vue naturel et historique sont des sites emblématiques de la Corse visités annuellement par des dizaines de milliers de personnes.

La Commune de Livia, propriétaire du site de Capula-San Larenzu et la Collectivité Territoriale de Corse, propriétaire du site de Cucuruzzu ont pour objectif de proposer une organisation commune et cohérente permettant d'optimiser l'attractivité de cet ensemble monumental dit du PIANU dans un but de meilleure restitution scientifique et de développement des territoires.

La Collectivité Territoriale de Corse et la Commune de LIVIA ont souhaité entreprendre une démarche partenariale afin d'harmoniser et de valoriser de concert leurs domaines respectifs pour une meilleure compréhension générale de cet ensemble de sites.

Opération Grand Site Classé de France : Conca d'Oru et Vignoble de Patrimoni

Le site de la Conca d'Oru et du vignoble de Patrimoni a été classé le 1^{er} août 2014 par décret ministériel.

Le Département de la Haute-Corse a, par délibération du 15 mars 2016, acté le principe de la mise en place d'une mission d'étude avec pour objectifs de conduire la démarche participative d'élaboration des orientations stratégiques de réhabilitation et de gestion du site, du programme pluriannuel d'actions, et du plan de gestion durable et de valorisation culturelle et économique du site. Le chef de mission a également préparé le dossier d'installation de la future structure de gestion du site. Celle-ci sera installée dans la maison du site à savoir la maison des vins de Patrimoni.

Une convention entre l'Etat et le Département, signée le 15 décembre 2015 a défini les conditions et les modalités de mise en œuvre de cette mission pour une durée de 2 ans avec un partenariat financier ;

En 2016, un marché de prestations intellectuelles a été passé afin d'établir dans un premier temps un diagnostic opérationnel sur le terrain et permettre un accompagnement à l'élaboration du plan de gestion d'un site classé. De plus, une adhésion au réseau national des Grands Sites de France en qualité de

membre gestionnaire, a permis de créer un réseau d'information et de bénéficier de supports et d'une assistance technique propres aux démarches Grands Sites.

Le 9 mars 2017, le site devient Grand Site de France pour 6 ans avec une clause de revoyure à deux ans au terme de laquelle doit être mis en place une nouvelle structure gestionnaire, un syndicat mixte se substituant au Département. Ce syndicat est en cours de constitution, regroupe, entre autres, les communes concernées de Barbaghju, de Feringule, d'Oletta, de Patrimoniu, U Poghju d'Oletta et de San Fiurenu et la Collectivité de Corse (se substituant au département de la Haute-Corse).

La culture par le biais de la découverte des musées

L'objectif fixé est celui d'affirmer la place de la culture en tant que vecteur d'une politique active d'aménagement des territoires en lien avec les missions d'accessibilité et de solidarité qui sont celles du Département.

Le musée départemental de préhistoire corse et d'archéologie de Sartè

Missions et Objectifs

Concernant la fréquentation du musée, suite à la réouverture du nouveau musée de Sartè en 2009, plus de 10 000 personnes environ visitent le musée chaque année.

En 2016, le musée a ouvert au public 287 jours sur 365. La fréquentation mensuelle augmente sensiblement à partir du mois d'avril et jusqu'à la fin octobre. Ces chiffres sont alignés sur les courbes de fréquentation touristiques à Sartène et en Corse. La saison touristique en Corse, en particulier à Sartène commence en avril – Pâques et Catenacciu – et se termine fin octobre.

Actions phares sur l'année écoulée et perspectives

Exposition Futur antérieur

L'exposition temporaire bilingue « Futur antérieur » souligne la continuité avec le parcours permanent.

Elle proposait une exposition d'archéologie unique, qui plonge le visiteur 2000 ans dans le futur. C'est une première. Elle montre ce qui restera de notre monde en 4010, et ce qu'en comprendront d'éventuels archéologues. Ces vestiges sont restitués et interprétés selon des logiques rigoureuses mais pas toujours fondées, où la ramassoire est classée avec les poêles, où les douilles de fusil sont des fioles, l'arrosoir un vase d'apparat, et où les nains de jardin figurent sans doute des notables ou des prêtres.

Médiation autour du parcours permanent : 1 mois / 1 artisan

L'organisation de cette action de médiation sur les collections du parcours permanent s'inscrit dans la continuité de l'exposition temporaire « De savoir-faire ancestraux en pratiques artisanales » réalisée en 2015.

Elle vise à aborder le fonds permanent de manière concrète. L'artisan invité est sélectionné en fonction de pratiques artisanales choisies en écho des collections permanentes. Par exemple le potier, la poterie est le matériau quantitativement le plus important présenté aux publics, présentait un focus thématique et sélectif des collections permanentes.

Ainsi ont été abordés : les collections céramiques avec la poterie, Les exceptionnels paniers néolithiques avec la vannerie, l'emploi des matières animales avec le travail du cuir, l'emploi du bois dans les collections, les témoignages du tissage dans les collections, cette action a remporté un franc succès auprès des publics, avec 544 inscrits. Parmi eux, principalement des scolaires, mais aussi des groupes adultes et des familles.

Le musée de l'Alta Rocca

Missions et Objectifs

Le musée de l'Alta Rocca a pour vocation de permettre à tous les publics de découvrir l'histoire d'un territoire spécifique du Mésolithique au moyen âge. Il restitue au moyen de son fonds permanent la vie des populations depuis leur première implantation en Alta Rocca jusqu'à la naissance des premiers villages.

L'établissement est ouvert toute l'année avec une offre culturelle et éducative diversifiée, toujours en lien direct avec le fonds permanent et les domaines du musée (archéologie, histoire, ethnographie). Cette offre se veut accessible à tous les publics (scolaires, familles, adultes, enfants, enseignants, universitaires, chercheurs, étudiants, personnes en situation de handicap ou simples passants...).

Les objectifs stratégiques du musée consistent à valoriser le fonds par des actions de médiation attractives et originales, étalées sur l'année civile, pour diversifier et fidéliser les publics au moyen de l'offre culturelle, accompagner tous les publics dans leur découverte, et enfin consolider l'ancrage du musée dans son territoire et également accroître le rayonnement du musée hors du territoire.

Casa di Roccapina

A Casa di Roccapina a ouvert ses portes en juillet 2012. Cette structure est le fruit d'une coopération entre le Conservatoire du Littoral et le Département de la Corse-du Sud ayant permis la restauration de cette ancienne maison de cantonniers aujourd'hui ouverte à l'année.

Restaurée et aménagée par le Conservatoire, aujourd'hui A casa di Roccapina est gérée par le Département en tant que composante de l'espace muséal de Sartène.

La visite aborde de nombreux thèmes : la géologie locale, l'homme depuis les temps préhistoriques jusqu'aux périodes modernes, la place de ces formes dans l'imaginaire local, ainsi que l'histoire de la présence humaine au col de Roccapina : cantonniers, douaniers, marchands, bergers.

Le sentier de l'Oriu, « U Caminu Di l'Oriu », fait partie du parcours de la visite de la maison cantonnière. Une petite balade de 20 Minutes audio guidée permet de découvrir le monde étonnant des Tafoni jusqu'à l'Oriu reconstitué de Roccapina.

A Casa di Roccapina ne se limite pas à un lieu d'exposition mais accueille également des conférences et interventions animées par des spécialistes (géologues, archéologues, agents du Parc Naturel régional corse, agents du Conservatoire du Littoral, etc.) et aussi des journées spéciales, des ateliers tous publics, des concerts ou encore des expositions temporaires.

La culture par le biais littéraire

La promotion du livre

La promotion et la diffusion du Livre constituent un axe important de la politique de la Collectivité territoriale de Corse. Elle soutient des actions se rapportant à ce domaine de compétence mises en place par les professionnels de l'édition.

L'association des éditeurs de Corse, regroupant près de douze maisons d'éditions, représente depuis sa création, il y a plus de 20 ans, un acteur incontournable dans l'aide à la diffusion des connaissances et de la littérature. Elle réalise un important travail de promotion de l'édition et de la culture corse notamment en participant à des journées du Livre dans l'île et sur le continent (Marseille, Aubagne, Antibes et Hyères).

Le dispositif pass-cultura pour aider la jeunesse à s'ouvrir au monde de la culture

Pour faciliter l'accès des jeunes à la culture, la Collectivité de Corse met en œuvre un dispositif de type chèque culture nommé « PASS-CULTURA ». Ce dispositif, gratuit et prêt à l'emploi, est intégralement financé par la CTC, dans le cadre de ses actions en faveur de la culture.

Mme Giacometti, Conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, de l'éducation, la formation et de l'enseignement supérieur et de la recherche a remis le 13 avril 2017 les chèquiers Pass-Cultura aux élèves du collège de Santa Maria Sichè. Ces chèquiers font partie des « 1ers » chèquiers diffusés auprès de collégiens.

L'extension du dispositif Pass-Cultura aux collégiens a été votée lors de la première motion de l'Assemblée des Jeunes de la CTC, le 23 juin 2016 et proposée aux nouveaux bénéficiaires le 6 mars 2017 (délibération de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017).

A cette date la totalité des chèquiers distribués pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève déjà à 9 159 chèquiers soit 109 908 bons de réductions mis à la disposition des 12-25 ans pour les loisirs culturels.

La culture par le biais des pratiques artistiques

L'initiation et la formation des enfants à une pratique artistique ou leur participation à la création ou à l'interprétation d'une œuvre sont autant de vecteurs essentiels d'épanouissement individuel et de cohésion sociale. Ils permettent l'écoute, la rencontre, le partage et le respect de chacun, autant de valeurs qui forment le socle universel de notre société démocratique. Aujourd'hui pourtant, l'offre de formation reste souvent encore difficile d'accès et inégalement soutenue sur le territoire corse. Pour des raisons de coût, de transport, ou même de barrières culturelles et linguistiques, certaines familles n'ont pas la possibilité d'inscrire leurs enfants dans une pratique artistique et se confrontent rarement à une œuvre ne serait-ce que via une pratique amateur ou un stage d'initiation.

Pour se placer à la hauteur de cet enjeu fondamental qu'est le fait de garantir *réellement* un large accès des corses à une offre structurée de formation à une pratique artistique, la Collectivité Territoriale de Corse doit se donner pour objectifs opérationnels :

- D'impliquer les territoires dans des politiques culturelles dont l'ambition première serait de garantir à la population un large accès à une offre structurée de formation initiale à une pratique artistique ;
- De compléter, en priorité en dehors des agglomérations, l'offre de formation initiale à une pratique artistique, notamment pour ce qui concerne les pratiques traditionnelles et les musiques actuelles, dans une logique de mise en réseau et de mutualisation des moyens ;
- De moderniser l'offre publique de formation initiale à une pratique artistique dans les agglomérations en veillant à améliorer son attractivité ;
- De structurer l'offre en coordonnant les acteurs afin de garantir un développement harmonieux sur le territoire et un réel parcours « artistique » des enfants, de leur plus jeune âge jusqu'aux études supérieures ;
- De susciter les partenariats avec l'Education nationale et les structures culturelles afin de multiplier les projets culturels en temps scolaire
- De susciter des initiatives, publiques ou privées, là où elles n'existent pas ou ne sont pas structurées ;
- De mettre en œuvre une politique d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants inscrits dans un parcours de formation artistique initiale ;
- De développer les formations de formateurs et les lieux ressources en termes de pédagogie culturelle.

Attelli di a Cultura

L'éducation est au centre du projet politique que porte la Collectivité de Corse. C'est pour cette raison que le premier des Attelli di a Cultura, organisé en novembre et décembre 2016, a été consacré à l'éducation artistique et culturelle.

En effet, l'éducation artistique et culturelle du jeune public contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à l'art et à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle encourage le développement de l'autonomie, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Le Schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique

Le nouveau Schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2017-2021 ambitionne de décliner une approche plus « opérationnelle » pour garantir *réellement* un large accès à une offre structurée de formation artistique avec comme objectif pour les différentes structures :

- de garantir réellement un large accès du public à l'offre d'enseignement artistique du Conservatoire de musique et de danse de Corse, Henri Tomasi. L'objectif étant que le Conservatoire de Corse touche un plus grand nombre d'enfants et qu'il les accompagne sur des périodes plus longues dans une démarche d'approfondissement de leur pratique artistique et dans un souci constant de les valoriser ;

- de proposer une offre de formation hebdomadaire à la pratique artistique des enfants, et notamment celles qui dispensent une offre hebdomadaire hors temps scolaire d'au moins 85 heures d'ateliers de pratique artistique dont 60 heures en musique. Ce seuil garantit en effet que la structure associative justifie d'une offre un tant soit peu structurée de manière à favoriser une certaine pluridisciplinarité ainsi que des pratiques collectives de nature à fédérer un nombre conséquent d'enfants et à rayonner sur une zone au moins intercommunale. Ces structures constituent les « pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique » ;

- de proposer des centres d'hébergement pour la formation artistique en résidence ou en stage que sont le Centre d'art polyphonique de Corse ainsi que les équipements A Stazzona et Maison Battaglini gérés par le syndicat mixte du Giussani et l'association des Rencontres Internationales Artistiques (ARIA) ;

- de sensibiliser les enfants à l'éducation culturelle à partir des associations locales engagées.

S'agissant du temps scolaire, et en priorité dans le rural, la Collectivité de Corse entend déployer une triple stratégie :

- Appuyer la démarche des centres d'hébergement pour la formation artistique en résidence ou en stage et des structures de formation artistique, structurés autour d'une offre hebdomadaire pour qu'ils développent des projets au long cours au sein des établissements scolaires, qu'il s'agisse du premier degré ou du second degré ;
- Dans les territoires éloignés ne comptant pas de telles structures, une attention particulière sera portée au soutien en tenant compte des contraintes géographiques ;
- Développer et renforcer, par une meilleure structuration et un budget augmenté, l'action d'ateliers de pratique artistique, particulièrement en langue corse.

La charte des « pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique »

Afin de structurer au plan territorial l'offre de formation initiale à la pratique artistique et de travailler ainsi à garantir *réellement* un large accès des corses à une offre de formation artistique complète et de qualité, d'adopter une nouvelle charte pour l'éducation artistique définissant les missions des « pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique ».

Cette nouvelle charte établit six critères pour qu'une association investie dans la formation artistique soit reconnues en « pôle territorial de formation initiale à la pratique artistique ».

- Le socle du projet est constitué d'une offre conséquente sur le plan musical et est ouvert à la pluridisciplinarité. En effet, par nature, l'enseignement de la musique implique un coût important. Structuré autour d'une confrontation individuelle maître-élève, il ne permet pas les économies d'échelle réalisées dans d'autres disciplines structurées autour d'un enseignement collectif. Ainsi, c'est souvent autour des écoles de musique associatives que se sont mises en place les premières politiques publiques de soutien à la formation culturelle. Ce schéma part du principe qu'il convient de capitaliser sur cette donnée historique en ouvrant les écoles de musiques associatives les plus avancées dans leur projet à la pluridisciplinarité, non seulement dans les domaines du spectacle vivant (musique, danse, théâtre cirque) mais également dans les domaines des arts visuels (photographie, vidéo, peinture, dessin etc...) voire littéraire (poésie etc...). Cette ouverture pourra se traduire par la mise en place de partenariats avec d'autres structures voisines avec comme souci de travailler à une certaine mutualisation des moyens ;
- Ce projet place au centre de sa pédagogie le fait de placer régulièrement l'élève en situation de valoriser sa pratique face à un public, notamment en groupe, dans le cadre de spectacles, d'ateliers collectifs et de projets pluridisciplinaires. En tant que tel, le pôle territorial de formation initiale à la pratique artistique est aussi une structure essentielle pour l'animation culturelle du territoire ;
- Il se donne pour objectif d'accompagner l'enfant dans une pratique régulière et continue, depuis l'éveil (3 ans) jusqu'à la fin du secondaire, selon un rythme hebdomadaire respectant son rythme scolaire et l'approfondissement de sa pratique. Il est a minima organisé en niveaux, voire en cursus ;
- Il est conduit en concertation avec les autres pôles de formation artistique et en convention avec le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Corse, Henri Tomasi notamment pour garantir une évaluation commune des élèves qui le souhaitent. Il s'agit de partenariats devant être

conduits à minima. D'autres partenariats, avec le centre d'art polyphonique et l'Université de Corse, pourront également être établis en fonction des opportunités ;

- Il est ouvert à l'innovation pédagogique, aux esthétiques nouvelles et aux nouveaux usages (outils numériques notamment), en lien avec la langue corse et les pratiques culturelles ancrées sur le territoire. Il s'agira également d'encourager la pratique bi-plurilingue par la mise en réseau des structures culturelles avec les compagnies de théâtre ou les groupes de musique l'intégrant déjà dans leurs projets artistiques ;
- Il est mis en œuvre par une équipe s'inscrivant dans un plan de formation professionnelle continue ;
- Il est ouvert à tous et ne peut donc exclure les familles ne disposant pas de revenus suffisants pour s'acquitter des frais d'inscriptions ;
- Il s'accompagne d'une politique de *médiation culturelle* afin de rapprocher le plus grand nombre de familles de l'art et de la culture ;
- Sur le plan de la gouvernance, il est proposé d'inviter non seulement les communes comptant une telle structure sur leur territoire à cosigner la charte mais également les intercommunalités.

Les conventions de soutien aux « pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique »

Sur la base des critères établis dans le cadre de la charte, quatre conventions triennales (2017-2019) de soutien aux programmes d'activités pour les associations ont été adoptées :

- l'association Centre d'action et de développement culturel - Una volta (Bastia) pour ce qui concerne son activité directe de formation initiale ;
- l'association Scola in Festa – Penta di Casinca ;
- l'association Anima – I Prunelli di Fiumorbu ;
- l'association U Timpanu – Calvi.

Réseau national des centres « missions voix »

Les perspectives de l'activité artistique du CAP-MVC ont été définies de manière à correspondre aux grandes orientations déclinées par le réseau national des centres « Mission Voix ». Au-delà de cette prise en compte, la définition des propositions d'orientations territoriales a pour fondement la considération des besoins locaux clairement exprimés et précisément évalués.

Le CAP-MVC a ainsi été considéré, en préalable, comme un outil de coordination : il doit contribuer au progrès des connaissances des professionnels, diversifier les publics et valoriser les esthétiques traditionnelles et modernes, sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit pour l'équipe en charge de cette mission de repérer les évolutions des enseignements et des pratiques artistiques pour appuyer sa démarche d'apprentissage et de diffusion vers tous les publics, professionnels comme amateurs.

Notre île dispose désormais d'un dispositif en mesure de donner une ambition nouvelle à l'essor des techniques traditionnelles du chant corse, à l'effort de structuration du chant choral et au développement de techniques nouvelles par l'accueil, dans un cadre modernisé, de stagiaires (34 lits).

Le CAP-MVC proposera des formations artistiques et pédagogiques autour des diverses formes de pratiques vocales.

Cette formation s'adresse à tous les publics (amateurs, professionnels, semi-professionnels, adultes, enfants, seniors, ...) depuis la découverte du chant jusqu'au temps professionnel et un accomplissement pour ceux qui souhaitent se perfectionner et acquérir de plus amples compétences.

Le CAP-MVC devra être en contact permanent avec les structures officielles répertoriées (cantu in paghjella, centre culturel Voce, scole di cantu etc.).

Inciter à une véritable formation des chefs de chœur est une priorité. Cette pratique quoique minoritaire pour l'instant a tendance à progresser. Pour autant les chefs de chœur ne sont pas nombreux en Corse. Il conviendra donc de développer les formations en liaison avec les centres d'art polyphonique-mission voix nationaux, et les écoles du pourtour méditerranéen (Florence, Rome, Milan, Toulouse, Barcelone etc...).

Les grands thèmes et les priorités doivent s'articuler autour de l'éducation artistique et culturelle.

Comme tous les centres d'Art Polyphonique, le CAP-MVC doit participer à la mise en œuvre de programmes régionaux, visant au développement des pratiques chorales et à l'apprentissage de la polyphonie corse dans les écoles, collèges et lycées.

Il s'agit aussi de « former les formateurs » à savoir organiser les formations pour les professeurs des écoles, tous les enseignants de musique, et servir de base d'expertise pour la mise en œuvre de ces programmes.

Le CAP-MVC doit également accompagner la vie musicale à l'école autour de la voix, de la maternelle au lycée.

Stage polyphonique au Centre d'Art Polyphonique de Sartè

La Collectivité territoriale de Corse dans le cadre de sa politique en faveur de la culture, a organisé les 1er et 2 décembre 2017, au Centre d'art polyphonique de Sartè, un stage polyphonique intitulé « Variété Esthétique ».

Cette opération a eu pour objectif de mettre en avant l'esprit traditionnel et contemporain du Centre d'Art Polyphonique de Sartè.

La culture par le biais de la langue corse

Presentazione di « A Festa di a lingua » Edizione 2017

Dans le cadre de la politique initiée en faveur de la promotion de la langue corse, la Collectivité territoriale de Corse a adopté un Plan de Développement de la langue corse (Lingua 2020).

L'objectif stratégique de Lingua 2020-reposant sur le moyen stratégique que représente la coofficialité-est de promouvoir l'usage de la langue corse dans tous les domaines d'usage possibles d'une langue vivante et officielle, sans volonté d'hégémonie ou de monopole.

Pour cela, cinq objectifs opérationnels sont poursuivis :

- permettre à chacun d'apprendre le corse, quels que soient son âge, sa situation professionnelle ou ses origines ;
- offrir à chaque locuteur un maximum d'opportunités d'usage de la langue corse ;
- créer les conditions de l'offre de services bilingues par les organismes publics et privés ;
- veiller à la qualité de l'équipement de la langue ;
- assurer le rayonnement de la langue corse, en Corse et à l'extérieur.

Il vise à affirmer l'importance de la langue corse en tant que lien social, en mobilisant l'ensemble des acteurs insulaires autour des défis du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale.

A Festa di a Lingua

Lancée en 2012 « a Simana di a Lingua Corsa » est un évènement de promotion de la langue corse mobilisant autour de projets culturels et linguistiques des associations, des communes ou encore des établissements de formation. En constante progression quant au nombre de participants ainsi qu'à leur répartition sur le territoire, cet évènement festif est devenu dès 2015 « A festa di a Lingua Corsa ».

Manifestation définie dans le règlement des aides relatives au développement, à la promotion et à la diffusion de la langue corse, adopté par délibération n° 15/037 AC de l'Assemblée de Corse du 15/03/2015, « a Festa di a Lingua Corsa » s'est déroulée durant les mois de mai et de juin 2017.

Présentation des journées « Linguimondi »

À l'occasion de la journée européenne des langues, la Collectivité Territoriale de Corse, en partenariat avec la Mairie de Bastia, a organisé 'les journées « Linguimondi »' les 25 et 26 septembre 2017 au Musée de Bastia.

A l'initiative du Conseil de l'Europe, la Journée européenne des langues est célébrée chaque année le 26 septembre depuis 2001. Dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, les 820 millions d'Européens sont encouragés à apprendre plus de langues, à tout âge, tant à l'école qu'en dehors de l'école.

La Collectivité Territoriale de Corse s'est associée à cette fête européenne et organise Linguimondi depuis 2011. Lors de ses six éditions précédentes, cette manifestation a contribué à défendre l'usage de la langue pour tendre vers le bilinguisme et le plurilinguisme et permettre ainsi au corse de rayonner auprès du grand public, par le biais d'animations nombreuses et variées.

L'édition 2017 a été dédiée à deux thématiques prioritaires à savoir, la politique linguistique dans le secteur privé et la politique de la langue dans le cadre de la future Collectivité de Corse.

Signature du protocole d'accord Gallura-Corsica pour la promotion des cultures et des langues galluraises et corses

Le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Unione dei Comuni Alta Gallura, ont signé un « protocole d'accord Gallura- Corsica pour la promotion des cultures et des langues galluraises et corses », en présence du conseiller exécutif délégué à la langue corse, d'Antonio Tiroto, maire d'Agliento et de Gian Mario Mamia, maire de Badesi, le 10 novembre 2017.

Depuis les rencontres initiées au printemps 2016 entre la Collectivité territoriale de Corse et le gouvernement de la Région Autonome de Sardaigne, des échanges ont permis de jeter les bases d'une véritable collaboration entre les deux îles. Ainsi, le 14 mars 2016, le Président de la Région Autonome de Sardaigne et le Président du Conseil Exécutif de Corse ont signé une déclaration d'intention " Corsica e Sardegna un pattu novu tra duie isule surelle di u mediterraniu ", visant à encourager les initiatives de coopération et les échanges de bonnes pratiques dans des domaines primordiaux comme les relations institutionnelles, les transports, l'environnement, la promotion du tourisme, l'énergie, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'éducation, l'artisanat, le commerce ou encore l'agriculture.

Ce nouveau rendez-vous constitue un moment essentiel dans la concrétisation du partenariat culturel entre la Corse et la Sardaigne. Par cet accord, les deux îles veulent valoriser et rendre plus accessible les patrimoines artistiques, architecturaux et historiques de la Sardaigne et de la Corse en développant, en particulier, le patrimoine culturel par la promotion et la valorisation des langues corses et galluraises. Pour ce faire, de nombreuses actions sont prévues comme des collaborations dans le cadre des programmes de coopération territoriale transfrontalière, le développement d'initiatives culturelles communes, la création d'un centre culturel gallurais-corse ou encore des échanges scolaires.

Signature de la Charte de la langue corse par les communes de Vaddi di Mizana, et de San Ghjulianu, les associations « Basta à parlà » et « Fongecif Corsica » et l'entreprise Kyrnolia

En affirmant ainsi l'importance de la langue corse en tant que lien social, il s'agit de poursuivre et de soutenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs insulaires et citoyens autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale.

Ainsi – et parallèlement au projet éducatif visant à installer le bilinguisme précoce français corse pour aller vers le plurilinguisme préconisé par l'Europe – le projet sociétal qui vise à favoriser l'usage de la langue corse dans tous les domaines de la société est confirmé et renforcé afin d'accompagner la structuration des initiatives institutionnelles, associatives et privées en faveur de la connaissance, de la visibilité et de l'usage de la langue corse : pratique familiale, usage administratif, usage au sein des entreprises, dans les médias, dans les secteurs professionnels, dans les secteurs de l'enfance et les loisirs pour la jeunesse, etc.

Au sein de ce projet sociétal, la « Charte de la langue corse » a été initiée pour favoriser l'utilisation du corse dans les collectivités publiques, les administrations, les entreprises, le tissu associatif et concerne différents domaines : la formation des personnels, le développement de la communication externe et interne, la signalétique, l'accueil du public...

À ce jour, près de 40 % des communes de Corse dont les plus importantes, ainsi que certaines communautés de communes ont adhéré à la Charte de la langue corse. Les collectivités, établissements

publics et offices se mobilisent également pour adhérer à la Charte de la langue corse tout comme le tissu associatif et aussi économique.

La culture par le biais de l'audiovisuel

Cinéma et l'image

La Convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 et la Convention d'application financière 2017 entre la Collectivité Territoriale de Corse le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – Préfecture de la Région Corse - Direction régionale des affaires culturelles à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de l'éducation artistique, de la diffusion culturelle de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le CNC accompagne financièrement l'effort de la Collectivité territoriale de Corse par une subvention annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité territoriale de Corse. Dans cette perspective, chaque année une convention d'application financière est signée qui définit les engagements financiers prévisionnels du CNC négociés sur la base des prévisions d'individualisation de la Collectivité Territoriale de Corse.

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019

La philosophie de cette nouvelle génération de convention de coopération est de dresser une photographie la plus précise possible de la politique cinématographique et audiovisuelle de chaque région et de la mise en actions de cette politique en parallèle de celle du CNC.

Elle comprend donc une partie détaillant la philosophie et les différents champs culturels et économiques de la politique cinématographique et audiovisuelle de la région et une partie détaillant les modalités techniques afférentes à sa mise en œuvre.

Elle reprend les avancées des conventions précédentes en ce qui concerne notamment, les champs d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du CNC abondant le fonds d'aides à la création de la CTC, le soutien en faveur de l'éducation à l'image et les chapitres consacrés à l'exploitation cinématographique et à la collecte, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine cinématographique.

La politique du CNC concernant cette nouvelle génération de convention de coopération est de mettre l'accent sur l'émergence des talents, l'éducation à l'image, le soutien aux œuvres dites difficiles, la diffusion des œuvres aidées et la médiation culturelle, des axes sur lesquels de nouvelles mesures d'accompagnement financier du CNC sont proposées.

Elle initie également un accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité Territoriale de Corse et les télévisions locales de son territoire.

La culture par le biais de l'art

Les missions du FRAC

Pour honorer ses missions d'acquisition, de gestion et de diffusion, le Fonds Régional d'Art Contemporain de la Corse a élaboré en 2011, puis à actualisé, sous le contrôle de la Direction juridique et de la commande publique, des actes administratifs. Ces contrats et conventions sont relatifs aux droits d'auteur, aux prêts d'œuvres et la mise en place de partenariats pour l'organisation de manifestations sur le plan local, national et international. Toutes les opérations doivent être réalisées dans le respect des normes de sécurité pour les œuvres et les personnes.

5. Le développement par modes de production et de consommation responsables

Assurer l'avenir de l'agriculture par la modernisation et la promotion des démarches qualité

Dispositif d'aide régionale simplifié afin de soutenir les petits investissements d'équipement des exploitations agricoles

La finalité de cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer la compétitivité de toutes les exploitations agricoles quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, dans une perspective de développement de notre agriculture et d'accroissement de son poids dans l'économie.

Par la mise en place de ce dispositif spécifique, il s'agit de permettre en addition du PDRC 2014-2020 et à enveloppe constante, que des exploitations agricoles ne recourant pas habituellement au soutien public puissent désormais y accéder de façon simplifiée et dans des délais plus rapides. Le dispositif cible ainsi :

- les investissements d'équipement en matériels, dans la mesure où ceux-ci ne requièrent pas des contrôles d'autorisation administrative au titre des codes de la santé, de l'environnement ou de l'urbanisme ;
- un montant maximum d'investissement établi au regard du volume de bénéficiaires escomptés et de l'impact financier qui en est attendu.

Malgré les efforts d'harmonisation progressive des règles entre les différents fonds de financement de l'Union Européenne (FEDER, FEADER, FSE, FEAMP), force est de constater que la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) n'a pas atteint les objectifs de simplification qui avait été fixés par le précédent Commissaire de l'Agriculture de l'UE pour cette nouvelle période de programmation.

Le principe de simplifier les procédures et d'alléger la charge administrative des bénéficiaires s'est heurté à des exigences accrues en matière de contrôle (par exemple : contrôle de la sélection des bénéficiaires), au point que cet objectif de simplification a été à nouveau repris dans les orientations de la PAC après 2020.

Sans attendre ces résolutions, il convient d'envisager dès à présent, en complément du PDRC 2014-2020 mobilisant les fonds du FEADER, les propositions permettant d'appliquer la proportionnalité des exigences administratives pour les dossiers de faibles montants et présentant un faible degré de risque d'erreur.

Cette procédure simplifiée doit permettre d'élargir la proportion de bénéficiaires recourant à une demande d'aide à l'investissement à l'ODARC, notamment s'agissant des publics constitués des exploitations les moins structurées et les moins organisées pour satisfaire à ces exigences administratives.

Il convient en effet de faire progresser la proportion des exploitations sollicitant des aides à l'investissement -celle-ci ayant représenté environ 40 % des exploitations de Corse pendant la période de programmation 2007-2013- afin de mieux diffuser le progrès technique et d'accroître leur compétitivité, tout en s'inscrivant dans les orientations de qualité, de valeur ajoutée et de valorisation de l'environnement propres à notre agriculture.

Mesures de prévention comme soutien aux modes de production.

Mieux connaître les causes d'incendies pour mieux les combattre

Depuis plusieurs années, l'Office de l'Environnement de la Corse a pour mission de promouvoir des actions pour la Défense des Forêts Contre les Incendies.

Le bilan des incendies 2016 et 2017

L'OEC participe chaque année au recensement et à l'analyse des feux sur l'ensemble de la région corse, sur la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 septembre en collaboration avec les DDTM et autres

partenaires (SDIS, ONF) dans le but d'alimenter la base de données nationale PROMETHEE sur les incendies.

On peut noter aujourd'hui que les incendies d'origine pastorale, largement majoritaires en Haute-Corse dans les années 1980, ont diminué de façon extrêmement significative et régulière depuis le milieu des années 1990.

Leur nombre moyen a été divisé par près de 7 entre 1996 et 2009 (source OEC). Ces résultats traduisent l'impact très positif de la politique de prévention des incendies mise en œuvre dans le Département de la Haute-Corse depuis le début des années 80 principalement axée sur le traitement des causes. Cette politique, initiée par le PNRC, puis reprise par la Collectivité territoriale de Corse au travers de ses offices (ODARC puis OEC depuis 2006), est menée en collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels de ce département, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la lutte (services de l'État et services départementaux).

Sensibiliser et conseiller les habitants pour effectuer le débroussaillage réglementaire autour de leurs habitations, seule garantie pour leur protection face au risque incendie

Le risque incendie est présent partout en Corse du fait de la forte combustibilité du milieu notamment en été ou lors de périodes de sécheresse marquées. Les milieux naturels (maquis, forêts...) sont particulièrement exposés, ainsi que les zones d'habitat dense ou isolé, le plus souvent en interface avec ces milieux naturels.

Pour la protection de ces espaces habités, une réglementation nationale existe, prévoyant un débroussaillage efficace autour de chaque habitation ou construction, à la charge soit du propriétaire de la construction, soit du terrain selon la présence ou non d'un document d'urbanisme dans la commune. Ce débroussaillage, une fois réalisé selon des prescriptions bien précises, garantit la protection des personnes et de leurs biens en cas d'incendie, permet aux services de lutte d'intervenir plus efficacement dans les milieux naturels voisins, et garantit la qualité paysagère des villages.

Mais, cette réglementation est très mal connue et donc peu ou mal respectée et ce fait engendre même parfois des drames humains, et des dégâts matériels considérables en cas d'incendie.

Il est donc apparu indispensable pour l'Office de l'Environnement de la Corse, de mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès de ces populations rurales au regard de la nécessité d'effectuer ce débroussaillage réglementaire qui seul garantira leur protection. Ces actions constituent d'ailleurs une priorité du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) adopté par l'Assemblée de Corse.

Les Sapeurs forestiers : une équipe au service de la lutte contre les incendies

La mise en œuvre de la prévention des incendies en Corse est orientée par un document commun : le Plan de Prévention des Feux de Forêt et des Espaces Naturels contre les Incendies (en application des articles art. L.133-1 et L.133-2 du code forestier). La version en vigueur de ce plan (2013-2022 - PPFENI 2) a été approuvée par :

- La CTC : délibération n° 13/220 du 7 novembre 2013 ; - Le CD 2A : délibération n° 2013-500 du 2 décembre 2013 ; - Le CD 2B : délibération du 2 octobre 2013.

Sur les territoires de la région, ces orientations stratégiques, sont déclinées au titre des documents de planification suivants :

- Le Plan Locaux de Prévention des Incendies (PLPI) ; - Le Plan de Protection rapprochée des Massif (PRMF).

Les objectifs du plan sont d'assurer la protection des personnes et des biens, des espaces naturels et des activités économiques dans ces milieux (agriculture, forestière, tourisme, sports de pleine nature), la diminution des dépenses collectives générées lors de la lutte contre les grands incendies par la réduction du nombre d'incendie, l'aménagement du territoire en infrastructures, visant particulièrement à permettre de lutter contre les sinistres de grandes ampleurs, et par la surveillance et la lutte.

Les deux départements ont choisi de s'impliquer dans ce domaine. Pour la collectivité territoriale de Corse, les opérations sont conduites sur ses seules propriétés foncières, les forêts territoriales.

Les forestiers Sapeurs du Conseil départemental 2B

Aujourd'hui la mission d'intérêt général des forestiers sapeurs du Département de la Haute Corse est multiple et son accomplissement scellé d'une reconnaissance indéniable.

Son fondement originel demeure prédominant et efficacement évolutif. Il oriente et enrichit une dynamique de développement concrétisée à travers une action permanente de prévention des incendies de forêt annuellement planifiée.

Celle-ci se détermine positivement par la réalisation de travaux importants de prévention, et de prévision.

Elle se complète également, par des opérations de surveillance et de lutte (intervention initiale sur les feux naissants, etc...), ceci tout au long de la période à haut risque.

Concomitamment, l'espace partenarial du service des Forestiers-Sapeurs s'élargit car son activité se diversifie ; tout cela en fonction des différents pôles d'objectifs s'inscrivant dans les perspectives DFCI à vocation régionale, mais aussi en réponse à d'autres nécessités d'utilité publique.

Le professionnalisme des agents qui animent ce service opérationnel de terrain, l'ont construit, modelé, cimenté, rendu cohérent et performant au fil des années, est en perpétuel perfectionnement.

Il confère ainsi à la structure, une capacité efficiente d'adaptation aux diverses situations sollicitant ses compétences éprouvées, la technicité de ses équipes spécialisées en matière de brûlage dirigé, de feux tactiques, et l'expérience primordiale constamment concrétisée de ses « commandos ».

Le déneigement

Les Forestiers-Sapeurs interviennent chaque année en renfort des services routiers pour assurer la viabilité hivernale des routes départementales.

Cet hiver, les chasse-neiges affectés au Service des Forestiers Sapeurs, sont intervenus **32 fois**, pour **3214 kilomètres** qui ont été déneigés.

Les travaux de débroussaillage / démaquisage

- **831,91 hectares**, ont été débroussaillés dont **702,08 hectares** concernent le programme des travaux DFCI et **11,50 hectares** d'améliorations pastorales. Ce sont **27 engins** et **16 groupes manuels** qui ont œuvré sur cette année 2017.

- **288,5 hectares** de brûlage dirigé ont été réalisés sur le territoire départemental dans le cadre des divers plans de prévention qui régissent ces secteurs (PLPI, PRMF). Parmi les outils de débroussaillage, le brûlage dirigé est une spécialité permettant de traiter très efficacement, entre autres difficultés liées à l'action de prévention des incendies de forêt, les espaces combustibles inaccessibles par des moyens classiques d'intervention.

Création et entretien de pistes : 169,70 kilomètres de pistes ont été traités, (dont **125,40 km** issus du programme des travaux DFCI et **44,30 km** issus de l'activité hors programme (aide aux communes, pastoralisme, ...).

La Surveillance active feux de forêt

Conformément à l'ordre d'opérations feux de forêts 2017, le dispositif de vigilance et d'interventions des forestiers sapeurs, a été déployé comme chaque année, sur tout le territoire départemental.

Ce potentiel de surveillance se compose de 19 patrouilles agissant en binômes. Ce nombre peut être revu à la hausse en fonction des conditions météorologiques du moment, et atteindre 28 patrouilles.

Cette période, initialement prévue du 15 juillet au 15 septembre, a commencé le 29 juin 2017 en anticipation d'un coup de vent annoncé, et s'est terminée le 30 septembre 2017 à la demande du SDIS et en raison des conditions météorologiques défavorables.

En plus des patrouilles de surveillance, des dispositifs de commandos et de feux tactiques sont également activés durant toute la période à risque.

Les interventions en cas d'urgences

Dans le cadre des missions d'urgence qui peuvent lui être confié, le service des forestiers sapeurs a participé activement à plusieurs opérations. En effet, au cours du mois de novembre, des intempéries d'une ampleur exceptionnelle ont frappé durement le département de la Haute Corse.

Les forestiers Sapeurs du Conseil départemental 2A

La mise en œuvre de la prévention des incendies en Corse est orientée par un document commun aux trois collectivités : le Plan de Prévention des Feux de Forêt et des Espaces Naturels contre les Incendies. Ce plan a été approuvé par le CD 2A en décembre 2013 (CTC novembre 2013, CD 2B octobre 2013). Cette politique a été développée autour de trois axes principaux :

- travaux d'entretien et de créations d'ouvrages de prévention des incendies réalisés en régie par les forestiers-sapeurs ;
- travaux de création d'ouvrages de prévention des incendies réalisés par des entreprises ;
- surveillance et lutte contre les incendies de forêt réalisées par les forestiers-sapeurs.

Le développement de ces actions répond au trois piliers du développement durable : la dimension environnementale (préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources) la dimension économique (sauvegarde de nombre d'activités économiques dépendantes des espace naturels tel que le tourisme, les sports de pleine nature, la forêt, l'agriculture et la dimension sociale en tendant vers une sécurisation de la population vis-à-vis d'un risque prégnant dans une logique d'aménagement global de l'espace combustible garant d'une équité de traitement de l'ensemble des administrés.

Cette politique fait appel à un large travail transversal touchant particulièrement les politiques agricoles, forestières, de l'urbanisme, du tourisme, de l'environnement.

L'appui technique comme moyen d'aide à la modernisation des modes de production

Sensibiliser et conseiller les éleveurs pour une gestion de l'espace plus productive et plus respectueuse de l'environnement

La Corse est marquée par la prépondérance d'un élevage pastoral. Il bénéficie de nombreux atouts : races rustiques adaptées au milieu, tradition pastorale forte, typicité et qualité des produits, ressources alimentaires abondantes... Pour autant, l'élevage est confronté à de réelles difficultés : fermeture des milieux, perte des savoir-faire et de traditions locales, notamment concernant la transhumance, introduction de races exogènes plus productives, forte variabilité saisonnière de la ressource alimentaire, niveaux de complémentation parfois élevés, déficit de production laitière...

L'Office de l'Environnement mène depuis plusieurs années des actions en direction de l'amélioration des systèmes pastoraux :

- un accompagnement technique et administratif des éleveurs : les interventions techniques peuvent concerner des domaines très divers tels que le matériel végétal à utiliser, la fertilisation, l'irrigation, la conduite des parcelles par le pâturage... Un appui administratif est apporté chaque année en particulier sur les dossiers de déclaration des surfaces PAC et de primes animales ;
- la vulgarisation de la technique du semis direct grâce aux deux semoirs directs que l'OEC possède (1 en 2 B et 1 en 2 A) et qui sont mis gracieusement à disposition des éleveurs demandeurs. L'intérêt de cette technique culturale simplifiée réside essentiellement dans la préservation des sols et donc la diminution du risque d'érosion, dans la diminution du temps de travail, dans la réduction du carburant... ;
- des essais fourragers réalisés chez des éleveurs volontaires, destinés à améliorer la qualité fourragère des prairies, mais aussi pour disposer d'un matériel végétal résistant à la sécheresse pour tenter d'anticiper les effets du réchauffement climatique (espèces fourragères d'origine méditerranéenne) ;
- une assistance technique auprès des institutionnels de l'agriculture et de l'élevage : les compétences techniques « production fourragère » et « gestion des espaces agro-pastoraux » étant aujourd'hui

dévolues à l'OEC et reconnues par l'ensemble des institutionnels (ODARC, DDTM 2A et 2 B, ILOCC), l'OEC est régulièrement sollicitée par ces différents organismes.

L'appui aux SAFER pour la mobilisation du foncier

Au regard de l'état du marché foncier à usage agricole (indivision, occupation des sols sans titre, faiblesse des aménagements fonciers...), le SAFER a pour objectif de soutenir l'action d'opérateurs fonciers afin qu'ils puissent dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, protéger l'environnement ainsi que les paysages et les ressources naturelles, accompagner le développement de l'économie locale.

Dans le cadre de la mise en place du plan pastoral et des actions en faveur des associations foncières pastorales, des moyens sont mis en œuvre afin de favoriser la mobilisation du foncier à des fins agricoles.

L'aide à la promotion comme outil de découverte des modes de production...

La Corse au salon de l'Agriculture : 90 médailles au concours général

Cette année encore, la Corse a participé au 54ème Salon International de l'Agriculture qui s'est déroulé du 25 février au 5 mars 2017 à Paris. Organisé par la CTC et l'Office de développement agricole et rural de la Corse (ODARC) en partenariat avec les Chambres d'agriculture, les savoir-faire de notre île ont été à l'honneur pendant toute la période du salon.

La Corse a obtenu de nombreuses médailles à l'occasion du Concours général agricole.

Assurer l'avenir de la pêche par la modernisation et la promotion des démarches qualité

La pêche corse se compose de petites entités (210) ne comptant qu'une dizaine de chalutiers. Les engins de pêche utilisés (filets trémails, filets maillants à poissons ou palangres) fournissent une production très diversifiée d'environ 1 200 tonnes par an, toutes espèces confondues (poissons nobles, poissons de roches, langoustes rouges et autres crustacés, petits et grands pélagiques, céphalopodes, oursins, etc.).

Les entreprises sont toutes des très petites entreprises (TPE), essentiellement des entreprises en nom propre avec un seul salarié, au maximum deux. L'effectif global est d'environ 300 emplois directs, soit 200 patrons et une petite centaine de marins. Le chiffre d'affaires estimé de la filière est de 17 M €. La moyenne d'âge est relativement élevée (45 ans) et peu de jeunes se tournent vers le métier.

Le thon rouge pour une diversité de la pêche pour soutenir la pêche locale

La Collectivité, à travers l'ADEC accompagne, techniquement et financièrement, les filières de la pêche professionnelle. Cela a permis d'acquérir une vision précise de cette profession ainsi que ses difficultés sachant que la petite pêche côtière a un rôle primordial tant sur le plan international que régional.

Cette pêche est artisanale, ancestrale, spécifique à notre territoire insulaire et respectueuse des ressources marines. A ce titre, une motion a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, au mois de septembre 2017, pour faire reconnaître la spécificité de la pêche corse au sein de la Stratégie Nationale Mer et Littoral et du futur Document Stratégique de Façade pour la méditerranée (DSF).

Les revenus de la pêche professionnelle corse reposent principalement sur une espèce, la langouste rouge exploitée par 95 % de la flottille. Cette ressource va en se raréfiant et la réflexion qui prévaut, depuis 10 ans, est de savoir comment assurer des revenus décentes aux pêcheurs alors que les stocks de langoustes ne sont pas en mesure de supporter cet effort de pêche.

La mise en place d'une diversification peut y contribuer, notamment par un changement d'espèces cibles. Ainsi, se pose la question de l'orientation vers la pêche au thon rouge.

Le stock de thon rouge

Aujourd'hui, il convient de rester prudent, mais il semblerait que les populations de thons rouges en Méditerranée soient en phase d'évolution favorable. En effet, les scientifiques, les pêcheurs professionnels et récréatifs ainsi que les plaisanciers s'accordent à dire que le stock de cette espèce, pélagique et migratrice, soit en voie de rémission.

Il convient également de prendre en considération la structure des populations, puisqu'il semblerait qu'on observe davantage de jeunes individus (dizaines de kilos) que de très gros animaux (centaines de kilos).

Une évaluation complète des stocks a eu lieu en juillet 2017. Si le Rendement Maximal Durable (RMD) est atteint. L'ICCAT élèvera probablement les quotas de manière significative pour les années à venir.

La situation en Corse

La pêche au thon rouge est une activité ancestrale au niveau de la Corse. Les engins utilisés sont la palangre et la canne, il s'agit bien d'une petite pêche artisanale et sélective.

Cette année, les droits à pêcher (non transférables) s'élèvent à cinq tonnes, à travers sept AEP, répartis entre trois palangriers et quatre canneurs, ces deux segments ayant chacun leur propre quota.

Il est précisé que trois bateaux, affiliés à des Organisations de Producteurs sur le continent, évoluent en Corse, avec leur propre quota.

Cette situation n'est pas viable pour les professionnels insulaires. Effectivement, le tonnage limite est atteint en un temps très court et pour assurer la rentabilité économique de leurs entreprises, les pêcheurs exploitent les ressources benthiques ainsi que la langouste rouge, dont l'état des stocks est préoccupant.

Par ailleurs, le nombre d'AEP est insuffisant, puisqu'environ 40 demandes sont répertoriées chaque année. De nombreux pêcheurs seraient prêts à cesser la pêche à la langouste pour s'orienter vers ces types de pêche aux pélagiques.

Afin de permettre cette diversification, il sera nécessaire de déverrouiller le système d'attribution actuel, basé sur les antériorités. Pour se faire, il conviendrait de solliciter l'ICCAT dans le but de mettre en place, à l'échelle européenne, un pourcentage satisfaisant dédié aux petits métiers côtiers. Cette évolution permettrait de s'inscrire au sein d'un système plus équitable, plus vertueux, pour les professionnels, d'une part et de limiter des pêches impactantes sur les ressources halieutiques fragiles, d'autre part.

Aussi, dans la mesure où l'ICCAT tend à augmenter les quotas de thons rouges, il ne s'agit pas de réduire les droits à pêcher dédiés aux sétois mais de faire bénéficier les PMC de cette augmentation.

Enfin, au niveau de la Corse, les attributions se sont basées sur des déclarations très faibles et éloignées de la réalité, on peut ainsi considérer qu'elles ont été faites de manière plus ou moins arbitraire. Une renégociation de l'arbitrage semblerait donc envisageable.

Problèmes des prises accessoires et accidentelles

D'autres problématiques qu'il est nécessaire de solutionner sont les prises accessoires et accidentelles. Elles concernent les prises de thons réalisées dans le cadre de la pêche à l'espadon qui présente les mêmes caractéristiques en termes de zones de pêche, embarcations, hameçons et appâts. Les pêcheurs sont unanimes pour affirmer que les prises de thons sont devenues plus fréquentes que celles d'espadons et qu'il est actuellement impossible de pêcher de l'espadon en évitant le thon.

Les prises accidentelles concernent, quant à elles, les captures de thons dans les filets à poissons ou à langoustes.

Les prises accessoires

Le droit national ne permet pas de couvrir les captures accessoires des Petits Métiers Côtiers tels que pratiqués en Corse. En revanche, il protège par un quota de 5% les captures accessoires de chalutiers.

Comme pour d'autres états membres tels que l'Italie, il serait indispensable d'obtenir un quota également pour les pêches artisanales afin de couvrir juridiquement ces captures accessoires.

Les captures accidentelles

A ce jour, on déplore un vide juridique quant aux captures accidentelles. Le quota de 5% ne serait pas utile puisque le poids d'un thon sera disproportionné par rapport aux autres espèces pêchées.

Une réflexion est engagée afin d'établir un système de bagues répondant aux besoins de la profession. Ces besoins seront étayés par des études scientifiques. Il est supposé que, si un tel système se met en place, il serait géré au sein des prud'homies.

L'importance des suivis scientifiques

Comme en témoigne les travaux sur la pêche artisanale dans les Bouches de Bonifacio, débutés il y a une trentaine d'années, qui ont servis dans toutes les instances internationales à démontrer le caractère durable des pêches artisanales et côtières en Méditerranée, il est important de se doter de données scientifiques.

Depuis décembre 2017, l'OEC est partenaire de la DCF (Système d'Informations halieutiques) dont les données issues de l'échantillonnage montreront cette caractérisation de la pêche corse ainsi que les captures accessoires. Ce partenariat permettra également la participation de la Corse au sein des réunions à l'échelle nationale et méditerranéenne. La Corse sera partie prenante des discussions et comblera le manque d'information souligné par la DPMA.

Problématiques communes à l'ensemble des PMC de Méditerranée

Les questions d'AEP, de quotas, de prises accidentelles et accessoires sont évoquées par l'ensemble des petits métiers côtiers de Méditerranée. La Corse n'est pas isolée dans ces problématiques.

Toutes les démarches entreprises doivent s'associer aux mouvements de pressions actuellement exercées par les associations, CRPMEM, CNPMMEM, ONG et s'inscrire judicieusement dans le calendrier des discussions des instances décisionnelles (ICCAT en novembre 2017, niveau national entre l'administration des pêches et le CNPMMEM en lien avec les CRPMEM et sortie des arrêtés nationaux pour février 2018). De plus, la participation au conseil consultatif du MEDAC serait également favorable puisqu'il a un écho de plus en plus important auprès de la commission européenne.

Formation « ports propres » : pour une meilleure gestion de la préservation des milieux aquatiques

L'OEC et la Mairie de San Fiorenzu, ont mis en place la première session de formation « ports propres » en Corse, du 11 au 13 avril 2017.

La certification européenne « ports propres » est la première et la seule démarche de Gestion Environnementale spécifique aux ports de plaisance à l'échelle européenne.

Elle traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour œuvrer en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.

L'obtention de cette certification nécessite :

- un niveau d'installations (aire de carénage ; point propre ; conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif ; installation de pompes à eaux usées et eaux de fond de cale ; station d'avitaillement ; blocs sanitaires et matériel de dépollution) ;
- une signalétique adaptée ;
- des dispositifs permettant des économies d'eau et d'électricité ;
- la définition d'une politique environnementale et de procédures d'urgence ; -une formation du personnel.

Des actions de sensibilisation et de communication

De nombreux ports insulaires se sont déjà engagés dans cette procédure et doivent justifier d'une formation afin de candidater à la certification.

Les enseignements, dispensés par l'UPACA (Union des Ports de Plaisance de Provence Alpes-Côte d'Azur) et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement) de la Côte Provençale, à la fois théoriques et pratiques, se centrent sur la connaissance des spécificités et de l'environnement du milieu marin et littoral

Diplôme d'Université Gestion des Ports de Plaisance et Environnement

L'utilisation et la conception des ports de plaisance ont considérablement évolué au cours de ces dernières années. Ils ne sont plus limités à leur seule fonction technique, mais sont désormais conçus

comme un équipement structurant, permettant ainsi de dynamiser une partie du littoral, avec une prise en compte environnementale de plus en plus importante.

Du fait d'une demande croissante entre les années 60-70 et 2000 de places au port pour les navires de plaisance, la réalisation de ports de plaisance s'est faite à un rythme soutenu au cours des dernières décennies (80-90), tout particulièrement sur le littoral Méditerranéen (la Corse n'échappe pas à ce constat ; la plupart de ses ports ayant été construits durant cette période).

La Corse possède actuellement 27 ports de plaisance répartis sur l'ensemble du littoral. Que ce soit par son côté financier ou ses implications environnementales, l'enjeu que représente la construction ou l'extension d'un port de plaisance (pour le cas de la Corse) ne se limite plus à des considérations nautiques.

Les organismes gestionnaires de ports (communes/chambres de commerce et d'industrie/privés) sont demandeurs de personnel apte à analyser et résoudre les différents problèmes liés à la gestion d'un port de plaisance qui implique des missions très diverses et variées (gestion des déchets, analyse et contrôle des rejets, management environnemental, normes et réglementations environnementales, activités économiques, marketing).

Or à ce jour, aucune formation ne s'adresse à cette fonction. La mise en place de ce Diplôme Universitaire « Gestion des Ports de Plaisance et Environnement » (DU GPPE) se veut de répondre à cette demande et sera le premier, d'un point de vue national.

Les ports parés au risque de pollution d'hydrocarbures : Formation au Plan Polmar

Les responsables "environnement" des ports de la ville ont récemment suivi une formation de deux jours organisés par la CCI 2A, en collaboration avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Tous mobilisés contre une éventuelle pollution d'hydrocarbures dans les zones portuaires dont ils ont respectivement la charge. Les responsables "environnement" des ports d'Aiacciu (Tino Rossi et Charles-Ornano), Bunifaziu, Prupia et San Fiorenzu ont suivi une formation dont le volet pratique s'est déroulé dans le bassin de Tino-Rossi.

Formation en amont du plan Polmar

Cette formation découle d'un constat : l'augmentation régulière des flux maritimes autour de l'île, qu'il s'agisse des navires de commerce, des croisières, des yachts et de la petite plaisance, nécessite une prise en compte toujours plus fine des conséquences de cette fréquentation sur l'environnement.

Les participants ont bénéficié, pour l'occasion, de l'expertise des membres du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre), une association à mission de service public créée en 1979 à la suite du naufrage du navire pétrolier *Amoco Cadiz*.

Le coup de main des phares et balises Aiacciu, qui ont mis à disposition du matériel, ayant permis de mettre les agents des ports insulaires dans des situations très concrètes. Ceci afin qu'il soit en mesure de préparer et de mettre en œuvre des procédures d'intervention de première urgence en cas de pollution d'hydrocarbures, avant de déclencher le fameux plan Polmar.

Mise en place de récifs artificiels sur Aiacciu au Ricantu

L'OEC a mis en place trois récifs artificiels, dans le golfe d'Aiacciu, au Ricantu, début août 2017. Il s'agit de favoriser la production de la ressource halieutique et de reconstituer la biocénose marine, en innovant sur l'architecture des modules ainsi que les techniques de fabrication.

L'OEC a utilisé le « bio mimétisme » en s'appuyant notamment sur les pêcheurs et apnéistes locaux pour leur connaissance du milieu.

Le premier récif, de 35 m² et 20 tonnes, est composé de neuf éléments reproduisant la rugosité de la roche et présentant des failles similaires aux habitats naturels du milieu marin. Ce module cible les espèces telles que les langoustes, homards, sars, dorades. Le deuxième, jamais mis en œuvre en Europe, est une grande croix métallique surmontée de pochons remplis de coquilles d'huîtres et recouverte d'un filet militaire. Les espèces de poissons plats comme les barbues, turbots et soles, présentes sur ce site sont ciblées.

Ces deux premiers récifs sont surmontés de cordes d'une vingtaine de mètres, tendues par des bouées, équipées de coupelles et de tubes afin de capter les larves de langoustes et tenter d'attirer des espèces pélagiques, telles que les coryphènes et les lichés.

-Le troisième, d'un genre nouveau, est une dalle où reposent des morceaux de grillage métallique souple sur lequel va se fixer un matériau bio-concrétionné, par un phénomène électrochimique. Ce récif a pour but de reconstituer 'des substrats', type madrépore, qui auraient été endommagés par des activités anthropiques, comme le mouillage.

Ce projet expérimental est entièrement financé par l'UAC. À l'issue de trois années de suivis, et en fonction des résultats, d'autres récifs pourraient être installés en faisant appel à des cofinanceurs.

Manifestation CAP MER à SARI SULINZARA

Dans le cadre de sa mission d'éducation à l'environnement, l'Office de l'Environnement de la Corse organise en partenariat avec la commune de Sari-Solenzara la 14^{ème} édition « *CAP MER* » (Connaître, Aimer et Protéger la Mer), s'inscrivant dans une démarche pérenne de présentation des écosystèmes marins.

Organisée sur deux journées les 8 et 9 juin 2017, cette opération s'est adressée aux classes primaires de la commune et de la micro région (Conca).

Pour le grand public, un spectacle " Baleine et contrebasse " a été organisé le 8 juin et la retransmission en direct d'une vidéo sous -marine diffusée par le Parc Naturel Régional de Corse le 9 juin.

Valoriser les atouts de la Corse dans le cadre d'une politique de tourisme durable

Avec 3,5 millions de séjours sur l'année et une contribution déterminante de 24% (hors transport) à la constitution du PIB régional, le tourisme corse est confronté à deux impératifs capitaux qui commandent de conjuguer développement économique du secteur qui par nature est délocalisable, et sauvegarde de ses ressources environnementales et sociétales soumises à plus ou moins long terme à la mise en péril des principes d'acceptabilité et d'équilibre.

La Collectivité de Corse, au travers de l'Agence du Tourisme de la Corse, a entière compétence pour assurer les missions qui lui ont été confiées par la loi : l'observation, la promotion et le développement auxquelles s'ajoute un rôle pivot de coordination des acteurs institutionnels et privés.

Ce panel d'attributions lui confère la faculté de disposer d'un regard à spectre large, portant sur l'évolution de la demande et de l'offre, au cœur du premier bassin touristique mondial qu'est la Méditerranée, et d'aiguiller et de corriger au mieux les politiques publiques dans une vision prospective.

Guide des Aides au Tourisme 2016-2020

Le guide des aides au tourisme 2016-2020 qui précise les conditions d'attribution des soutiens publics délivrés par l'Agence du Tourisme, Etablissement public de la Collectivité Territoriale de Corse, au secteur touristique, constitue le document de référence pour les pétitionnaires potentiels.

Il a été construit à partir d'une analyse des dispositifs précédents et en considération des défis majeurs auxquels est confrontée la destination Corse pour asseoir un développement touristique durable et régulé autour de trois préoccupations :

- l'étalement dans le temps et dans l'espace de l'activité afin de créer les conditions d'une véritable économie et de diffuser de manière pérenne les consommations sur l'ensemble du territoire ;
- l'attention particulière sur les phénomènes de pression sur la ressource environnementale qui constitue un actif fragile et essentiel pour le devenir de notre destination ;
- l'augmentation de la recette unitaire du tourisme dès lors que la Corse privilégie un tourisme différencié au tourisme de masse qu'elle ne serait pas en capacité de supporter, ne serait-ce qu'en termes d'équipements publics.

Elaboré dans un cadre financier contraint, les soutiens se concentrent sur des actions relevant du seul secteur tourisme et sont de nature à répondre aux objectifs stratégiques, économiques et

environnementaux d'un tourisme durable. Ils portent à la fois sur des accompagnements de l'Agence du Tourisme relatifs à : - la mise en valeur touristique des ressources - au sens large - du territoire ; - le soutien aux acteurs du tourisme, tant au niveau de l'hébergement que des loisirs et services.

Le guide des aides priorise des projets respectueux de l'environnement, rééquilibrant les flux spatialement et temporellement, répondant à des critères d'éco-socio conditionnalité et produisant des effets économiques vertueux sur et pour le territoire.

Le projet global comprend des axes de valorisation des projets structurants des territoires, de développement de l'activité économique, de structuration des contenus et de professionnalisation des acteurs.

Maîtriser la pratique du Camping-car

Le camping-car est une pratique de villégiature qui s'inscrit dans une aspiration de mobilité pour une clientèle à fort pouvoir d'achat, majoritairement « senior » (58 ans en moyenne) en quête d'indépendance, de découverte et de voyages à son propre rythme.

On estime leur nombre à 1,5 million en Europe dont 27 % en France. C'est un marché en progression régulière, les immatriculations ont ainsi augmenté en 2015 de + 14,9 % au 1er semestre dans le neuf et de + 6,6 % sur le marché de l'occasion également très actif.

Les camping-caristes parcourent de l'ordre de 9.200 km par an et effectuent en moyenne chaque année une dizaine de courts séjours et trois longs séjours. Les destinations de prédilection sont, pour la France, la Bretagne, destination préférée des campings caristes (46 %) puis la région PACA et l'Aquitaine (15 %). A l'étranger, l'Espagne avec 30% du marché puis l'Italie 21 % et le Portugal 12 % constituent les principales destinations.

Pour ce type de séjour itinérant, privilégiant le hors saison, les dépenses sont estimées entre 50 à 70 € par jour de voyage.

Pour accueillir ce type de véhicule en séjour, plusieurs formules existent :

- des aires de services communales ou privées qui permettent l'approvisionnement en eau, la vidange des eaux usées et des eaux noires (WC chimiques) ;
- des aires de stationnement et d'accueil dédiées pour leur étape, la plupart du temps équipées d'aires de services ;
- des aires de stationnement au sein des campings, la possibilité leur étant délivrée par arrêté du 21 avril 2000 de créer une aire à l'entrée des campings de 35 m².

On estime à 68 % le nombre de campings caristes qui fréquentent des campings et ce sont majoritairement les séniors.

23 % vont rarement dans les terrains de campings et 10 % n'y vont jamais (les usagers les plus jeunes, notamment les moins de 35 ans).

Cette forme de tourisme n'échappe pas à la Corse dont on comprend naturellement l'attractivité significative pour ce type de clientèle avide de découverte, de sites naturels et de grands espaces.

Ainsi en Corse, les entrées de camping-cars ont été chiffrées à 28 000 pour la saison 2015 (source : Observatoire régional des transports, 2015). Il s'agit de longs séjours en moyenne de 13,2 jours soit un équivalent de nuitées de l'ordre de 1 million représentant environ 3 % du total des nuitées touristiques de l'île.

Les compagnies Corsica Ferries (80 %) et Moby-Line (18 %) assurent l'essentiel du trafic.

53 % des entrées s'effectuent à partir des ports de Toulon et de Nice. La plupart débarque sur le port de Bastia qui compte 65 % des arrivées, loin devant Ajaccio avec 21 %.

Le développement significatif de ce marché dans l'île n'est pas sans impact sur ses écosystèmes fragiles et mérite donc d'être régulé, ce qui, pour une forme de tourisme essentiellement motivé par une quête de liberté et d'espaces naturels, peut paraître antinomique.

Cette pratique touristique entraîne, et ce depuis plusieurs années, une forme de rejet des populations résidentes et des professionnels du tourisme ; plus particulièrement lorsqu'il s'agit de camping sauvage sur certains « spots » ou sites fragiles, pouvant conduire à des excès.

S'ajoutent, au regard de la configuration et du relief de l'île, des questions de circulation sur des routes étroites et sinueuses auxquelles ce type de véhicules n'est pas adapté, occasionnant régulièrement encombrements et conflits d'usage.

La question se pose avec acuité lorsque des nuitées s'effectuent sur des espaces sensibles, délaissés de route, parkings au mépris de l'interdiction du camping sauvage (risque incendie, pollution visuelle, déchets, vidanges de fosse, etc.), tout cela sans aucune contribution fiscale (taxe de séjour).

La situation est majorée par la faiblesse structurelle des équipements susceptibles de recevoir dans des conditions adaptées ce mode de tourisme hors des structures d'hôtellerie de plein air. Pour autant, on ne peut nier que cette forme de tourisme itinérant présente un certain nombre d'avantages notamment au regard de l'objectif de politique touristique d'étalement dans le temps mais également dans l'espace tel que retenu dans le PADDUC.

Au regard de ce diagnostic, l'exercice de régulation doit permettre de concilier les avantages et les inconvénients de cette forme de tourisme à savoir définir des mesures de politique publique visant, à la fois, à minimiser les impacts sur les écosystèmes insulaires et à minimiser les risques environnementaux, à maintenir l'acceptabilité sociale de la fréquentation sur un territoire soumis à une pression touristique déjà forte et à maximiser les retombées économiques du tourisme sur le territoire.

Concours « villes et villages fleuris »

Riche de soixante ans d'histoire, le label touristique « villes et villages fleuris » mobilise près d'un tiers des communes françaises. Il encourage et récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur du patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration du cadre de vie, les travaux structurants mis en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, propreté, façades...) mais également les opérations de préservation du patrimoine historique, culturel et naturel.

Mis en œuvre par le Département de la Haute-Corse à partir de 2012, ce dispositif invite chaque année les communes de cette circonscription à y participer.

En 2017, 23 communes ont pris part à ce concours. A l'issue des visites des différentes collectivités candidates, le jury départemental, composé de quatre collègues (élus, institutions, administrations, personnes qualifiées), a établi et validé le palmarès 2017 lors de la réunion du 12 décembre dernier qui s'est tenue dans les locaux du Département de la Haute-Corse.

Faciliter la prise en compte du développement durable par les collectivités

L'OEC accompagne la Communauté de communes Spelunca-Liamone dans l'élaboration de son Agenda 21, le projet ayant démarré en juillet 2017.

Des entretiens avec de nombreux acteurs locaux ont été organisés, suivis de la tenue d'ateliers thématiques (juillet à novembre) réunissant acteurs locaux et partenaires de l'Agenda 21 afin de produire un diagnostic partagé de territoire, ciblé autour d'axes prioritaires : déchets, déplacements/transport, habitat/énergie, patrimoine/culture, biodiversité, cohésion sociale. Sur la base de ce diagnostic le Comité de Pilotage a validé le 18 décembre 2017 une stratégie, bâtie autour de trois axes déclinés en 15 orientations prioritaires.

PARTIE II : DES COLLECTIVITES ÉCO-RESPONSABLES

1.L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs

Favoriser l'épanouissement des agents en répondant au mieux aux besoins en compétences de l'Institution

Le nombre d'agents de l'administration territoriale a notablement évolué au fil des ans, en fonction des lois de décentralisation successives et de l'accroissement des domaines de compétences dévolus à la Collectivité de Corse alors que les contraintes financières sont de plus en plus prégnantes. C'est dans un contexte économique et financier difficile que la Collectivité de Corse doit faire face à une équation économique redoutable : fournir un meilleur service public avec des ressources en constante réduction.

C'est pourquoi il est d'autant plus nécessaire d'appliquer le développement durable dans l'organisation et le fonctionnement de l'Institution, ce qui implique de mettre ces valeurs au cœur de la gestion des ressources humaines, mais également de les transmettre aux agents pour que, dans leur comportement quotidien professionnel, ils concourent au développement durable de la Corse et qu'ils soient les premiers ambassadeurs de l'éco-citoyenneté.

La traduction actuelle de ces principes dans la gestion des ressources humaines s'illustre de plusieurs manières.

La DRH au service du personnel

La Direction des Ressources Humaines met en œuvre toute une série d'actions en faveur des agents :

- une offre de formation adaptée comprenant des stages régionaux, interrégionaux et nationaux dans de nombreux domaines de compétences ;

- une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ayant pour objectifs de clarifier l'organisation de la Collectivité territoriale de Corse (fiches de directions/fiches de services), de disposer de l'ensemble des fiches de poste des agents de la Collectivité, de créer un Répertoire des métiers propre à la Collectivité ;

- l'entretien professionnel, dont la procédure est dématérialisée, qui doit apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires pour l'avancement d'échelon, l'avancement de grade ou la promotion interne. La production actualisée est obligatoire pour la fiche de poste lors de l'entretien professionnel ce qui va permettre à l'évaluateur de disposer des informations nécessaires pour mener l'évaluation de l'agent.

Le projet des ressources humaines a pour objectifs de clarifier l'organisation de la Collectivité en établissant pour chaque direction, un projet avec ses missions détaillées, de permettre aux encadrants d'évaluer leurs agents et de déboucher enfin sur un véritable répertoire des métiers.

Au jour d'aujourd'hui la Collectivité compte 4 400 agents qui correspondent aux agents suite à la fusion des 3 anciennes collectivités.

Une politique en faveur des agents

Le fonds d'intervention social en faveur des agents

La CTC met en place un fonds d'intervention social en faveur de ses agents. Ce fonds est destiné à aider les personnels confrontés à des difficultés socioéconomiques par le biais d'aides qui pourront être des « aides exceptionnelles » et des « prêts à caractère social ».

Ce fonds permettra également d'accorder aux personnels handicapés des prestations spécifiques qui pourront entrer dans le champ d'intervention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.).

Ces aides ne pourront se substituer aux prestations déjà existantes du Règlement d'Action Sociale des Départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse pour l'Aide à la Famille et de la législation en

vigueur de droit commun, mais pourront en tout état de cause compléter des prestations pouvant être accordées par certains organismes sociaux : CAF, CPAM, ...

Ce fonds peut être complémentaire d'une action sociale déjà mise en place.

Le référent est l'Assistante Sociale de la Collectivité Territoriale de Corse qui effectue un travail préalable d'évaluation de la situation et instruit le dossier. Elle apporte à la Commission toutes les informations et justificatifs nécessaires à l'étude de la situation.

Les aides exceptionnelles sont instaurées pour permettre aux agents en grande difficulté de faire face à des dépenses ponctuelles et/ou particulières : logement, santé, frais de scolarité, transports, assurances, ou occasionnés par des événements familiaux ou imprévus. Elles sont essentiellement destinées à faire face à des obligations financières contractées vis-à-vis de tiers.

Le principe du don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade

Conformément aux dispositions du décret n° 2015-580 du 28 mai 2015, un agent public peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant de la même collectivité employeur, « qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ».

L'allocation destinée aux agents parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans

L'allocation est versée chaque mois, jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint 20 ans.

Dans le cas où l'enfant est placé en internat de semaine, avec prise en charge intégrale des frais de séjour, la prestation est servie au prorata du temps passé dans la famille lors des périodes de retour au foyer en fin de semaine et durant les vacances scolaires. Le nombre de mensualités versées au titre de l'allocation pour enfants handicapés est égal au nombre de mensualités versées au titre de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

La participation de la CTC au financement des mutuelles

Conformément à la réglementation et à la délibération de l'Assemblée de Corse n°16-048 du 25 février 2016, les agents détenteurs de contrats labellisés souscrits en leur nom propre pour les risques santé et/ou prévoyance peuvent prétendre à une participation de la Collectivité pour le financement de leurs contrats à hauteur de :

Pour la santé :

- 38 euros aux personnels de catégorie C + forfait de 5 euros par enfant/ou ayant droit ;
- 33 euros aux personnels de catégorie B + forfait de 5 euros par enfant/ou ayant droit ;
- 28 euros aux personnels de catégorie A + forfait de 5 euros par enfant/ou ayant droit.

Pour la prévoyance :

17 euros à l'ensemble des personnels adhérant en leur nom propre à un contrat labellisé en matière de prévoyance.

La participation de la collectivité est en effet destinée d'une part, à favoriser la couverture des agents qui en sont dépourvus et d'autre part, à améliorer la couverture de ceux qui en bénéficient déjà.

La médecine professionnelle au service des agents

Une démarche d'évaluation de la prévention des risques professionnels

L'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Un règlement intérieur a été adopté en la matière.

Sur le site Intranet de la Collectivité, on retrouve des registres permettant d'évaluer la prévention des risques professionnels :

- le Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) comprenant une fiche d'observation destinée à prendre en compte la détection des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail et à en assurer le suivi ;
- le Registre de Danger Grave et Imminent (RDGI) présentant la procédure à effectuer par l'agent en cas de danger grave et imminent ainsi que la fiche de signalement à transmettre à l'Inspecteur Santé et Sécurité ;
- le petit guide de prévention 2014 qui est un livret conçu pour chaque fonctionnaire, qui fait connaître les risques liés au monde du travail et les attitudes à adopter.

La Médecine Préventive conseille également l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- l'hygiène générale des locaux de service ;
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle.

Elle dispense les visites médicales obligatoires, effectue des visites de postes de travail et participe à la formation et à l'information sanitaire des agents.

Une assistante sociale intervient en faveur du personnel. Oreille attentive et aide précieuse, elle accompagne les personnes en proie à des difficultés familiales, professionnelles, financières... Elle leur apporte conseil et les épaula pour rétablir leur situation en orientant leurs démarches vers les solutions les plus appropriées.

Enfin, notons que la Collectivité territoriale de Corse, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention au travail, a investi dans l'acquisition et le renouvellement des équipements de protection individuelle des agents.

Les campagnes de sensibilisation en interne

Des campagnes d'information et de sensibilisation ont été mises en place via le site intranet de la Collectivité territoriale de Corse sur la canicule, la vaccination anti-grippe, les collectes de sang et les équipements de protection individuelle.

Installation de défibrillateurs automatiques

29 défibrillateurs automatiques « grands publics » ont été installés, suite à une décision du CHSCT, au mois de décembre 2017 sur les sites de la CTC.

Si réglementairement aucune formation n'est obligatoire pour utiliser un DAE, il est néanmoins recommandé qu'une initiation à l'utilisation du matériel et aux gestes de base de la réanimation cardio-pulmonaire soit faite.

C'est la raison pour laquelle, des formations courtes à leur utilisation d'une demi-journée seront prochainement proposées aux agents intéressés, dans le cadre d'un plan d'actions de formation en relation avec la DRH de CTC.

L'action sociale en faveur des agents

La crèche départementale Laetitia

Principaux enjeux et objectifs de la structure

En 2016, la crèche a accueilli **111 enfants**.

La commission d'attribution du mois de janvier permet de répondre au mieux et en fonction des capacités disponibles à la demande des familles et, par conséquent, de compléter la fréquentation de l'année en cours 2016-2017. L'accueil de 13 enfants sur la période de janvier à mars 2017 doit donc être pris en compte, permettant d'équilibrer le nombre de départs et de rentrées.

Mission sociale remplie :

Aujourd'hui la crèche est une bonne représentation de mixité sociale : accueil tout type de catégorie socio-professionnelle, et aussi bien des tranches de hauts revenus que de bas revenus entraînant, pour 25 familles une participation inférieure à 1 € de l'heure. Malgré la baisse d'activité, les prestations familiales sont sensiblement identiques à l'année dernière.

Il est à noter que la situation géographique de la crèche est primordiale car elle répond aux besoins des familles habitant ou exerçant une activité professionnelle dans le centre-ville.

Le Comité des Ouvres Sociales, Sportives et Culturelles de la Région de Corse (COSSCRC)

Le COS a pour but de développer les contacts au sein du personnel de la Collectivité territoriale de Corse, d'organiser des manifestations à caractère social et culturel et d'apporter son concours moral et financier aux agents.

L'action sociale se décline en plusieurs points :

- la rentrée scolaire du CP aux études supérieures,
- les frais de garde, de crèche ou de garderie ;
- les frais inhérents aux centres aérés, aux classes environnement, aux voyages linguistiques ;
- les déplacements des enfants dans le cadre scolaire ou sportif ; - les secours exceptionnels.

Le comité apporte sa participation financière pour :

- les activités sportives et culturelles des agents ; - les loisirs et les voyages ; - les sports de nature.

Il participe aux différents événements de la vie des agents. Une distribution de chèques « Cadhoc » est effectuée pour le Noël des adultes et le « Noël des enfants » (à tous les enfants des agents de la Collectivité territoriale de Corse adhérents ou non).

Une distribution de « chèques vacances », de « chèques lire » et de « bons de naissance » est organisée à l'occasion : du départ à la retraite ; de l'aide à l'installation ; de l'aide à l'installation « Étudiant » ; de l'aide au mariage ; de l'aide à la naissance ; des médailles du travail ; du bac avec mention.

Promouvoir un fonctionnement basé sur le projet Eco-Management

Le projet Eco-Management comprend quelques pistes d'actions déjà expérimentées au sein de la Collectivité territoriale de Corse, de ses offices et de ses agences comme la récupération des piles et des toners pour imprimantes, le ramassage des déchets papier par la CAPA et les sociétés de nettoyage (clause mentionnée dans les marchés publics passés avec ces sociétés), l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement, l'impression de documents de messages incitant à la réduction de l'utilisation de papiers, l'impression recto verso et l'utilisation de mails pour communiquer, la réception des fax par mail, la pratique de l'achat éco-responsable (papier recyclé ou encore photocopieurs répondant à des normes écologiques par exemple) qui sont des démarches s'inscrivant dans une politique environnementale.

La collecte et la valorisation des déchets équipements électriques et électroniques (D.E.E.E) et des consommables informatiques et bureautiques ont été organisées au sein de l'institution. Une procédure de mise à la réforme de tout équipement électrique, électromécanique et informatique (écran, imprimante, unité centrale, téléphones mobiles, téléphones fixes, imprimantes, serveurs, équipement réseau, onduleurs, piles, batteries, baie et armoire de brassage, PABX, bandes magnétiques, CD-Rom, DVD) a été instaurée. Une société en charge du retraitement des matériels électrique et électronique intervient sur site et procède à la destruction ou la revalorisation des matériels réformés.

En 2017, la Collectivité territoriale de Corse a poursuivi les opérations liées à :

- la réalisation du projet de télé-présence ;
- la modernisation de l'hémicycle et les salles de réunions périphériques ;

- la mise en œuvre d'un espace documentaire sécurisé pour les instances délibérantes des offices et agences ;

- la mise en œuvre d'un système de gestion de la dématérialisation des sessions pour les membres élus et siégeant dans les bureaux et/ou conseils d'administration des agences et offices, leur permettra d'accéder à tous les documents nécessaires en séance (rapports, délibérations, archivage intégral des séances, recherche documentaire) ce qui limitera ainsi les envois papiers ;

- l'étude et la mise en œuvre du déploiement des services en lignes sécurisés par le biais d'un « portail citoyen », l'objectif étant de simplifier les relations Collectivité territoriale de Corse/citoyens par la mise en place d'un point de contact unique (ex : demande en ligne d'une subvention et suivi de l'état d'avancement de la demande) ;

- la mise en œuvre d'un affichage dynamique : équipement d'affichage contrôlable à distance permettant d'afficher de manière dynamique des informations destinées au public sur des écrans haute définition disposés à des emplacements stratégiques au sein des locaux ; -la mise en œuvre des projets de déploiement d'un système de contrôle d'accès et d'un système de vidéo-surveillance pour les bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse ;

- l'extension des zones de couverture par les caméras d'informations routières ;

- la poursuite de l'opération d'interconnexion des EPLE afin d'offrir aux agents techniques d'enseignement les services intranet de la Collectivité territoriale de Corse ;

- la poursuite de l'uniformisation des gestions financières entre la Collectivité, les offices et les agences ;

- le renouvellement des outils de Sécurité des Systèmes d'Information devenus obsolètes.

La documentation et les archives

Au même titre que le patrimoine monumental ou muséal, le patrimoine documentaire et archivistique peut être considéré comme une ressource culturelle non renouvelable qu'il s'agit de sauvegarder et de transmettre dans le respect de l'environnement.

La Collectivité de Corse, via son service de la documentation et des archives, est confrontée quotidiennement aux questions liées à la durabilité des supports de documentation et d'archives sous la forme du papier recyclé ou sous celle numérique et à leur conservation dans des espaces adaptés pour garantir la pérennité des contenus.

La politique documentaire prend en compte l'analyse du processus documentaire, le plan de classement ainsi que les règles de nommage et le référentiel de gestion (cycle de vie, format, support, localisation, etc.) en y intégrant les principes du développement durable.

L'objectif est d'optimiser les différentes étapes de la chaîne documentaire et d'archivage par la poursuite du développement de techniques et méthodes éco responsables adaptées à chaque fonds documentaire et la mobilisation d'outils spécifiques en lien avec la dématérialisation, la numérisation et l'archivage électronique pour améliorer l'accès à l'information et les échanges. Cela passe par la généralisation de l'éco-documentation.

La Téléprésence et la visioconférence

La visioconférence est un média interactif « temps réel », conjuguant les technologies de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications.

Son but est de permettre à des interlocuteurs distants de se voir, de dialoguer oralement, mais aussi de partager divers types de documents.

On parle de téléprésence lorsque l'équipement permet de voir en taille réelle les collaborateurs, comme s'ils étaient vraiment présents dans la salle de réunion.

On compte aujourd'hui trois salles de téléprésence sur Ajaccio, Bastia et Corti.

Par Téléprésence : les salles de vidéoconférence du Lesia (Bastia), de la Caserne Padoue (Corté) et Prosper Alfonsi (Ajaccio) permettent une réunion dans des conditions optimales de son et d'image.

Tous les autres systèmes de vidéoconférence de la CTC sont appelés Visioconférence.

Organisation et modernisation d'une commande publique partagée

Mise en place à titre expérimental d'une gestion électronique des documents (GED) pour la passation et l'exécution des marchés publics

Ce projet vise à organiser et à moderniser la commande publique au regard notamment des enjeux réglementaires à venir (dématérialisation complète de la chaîne comptable d'ici à fin 2018 intégrant notamment les publications obligatoires sur le profil acheteur et les facturations électroniques), en optimisant les conditions de mise en place par :

- l'amélioration du pilotage d'une nouvelle fonction achat par la direction de la commande publique permettant la structuration et l'animation d'un réseau de référents internes ainsi qu'une planification des achats ;

- la sécurisation et la modernisation du suivi de la commande publique au travers d'une dématérialisation des procédures permettant de rationaliser les pratiques et de répondre aux enjeux réglementaires à venir.

L'objectif a été atteint de manière très partielle car le projet de dématérialisation de la fonction commande publique avec expérimentation d'une GED n'a pu être mené qu'à l'échelle des Pôles « Exploitation et agences routières » et « Programmation, études et grands travaux ».

D'autant, que le projet de GED a été conduit de manière isolée par rapport à d'autres applications métiers déjà utilisée à l'échelle de la collectivité en raison de l'absence à ce jour d'interfaces entre le dispositif de GED et les plateformes « AWS » (profil acheteur de la collectivité) et Chorus Portail Pro (Portail public de l'Etat sur lequel transitent les factures à destination des administrations publiques).

Le bilan technique de l'expérimentation du module GED fait apparaître l'utilité d'une simplification du guide utilisateur.

Mise en place du dispositif dématérialisé « Marché à procédure simplifiée » (MPS)

Ce projet vise à organiser et à moderniser la commande publique au regard notamment des enjeux réglementaires à venir en optimisant les conditions de mise en place.

Cet outil qui est une déclinaison opérationnelle du programme « Dites-le nous une seule fois », permet aux entreprises de faciliter leurs démarches administratives, en réduisant la transmission de données redondantes et papiers (à titre d'exemple, les informations sur les effectifs et le chiffre d'affaires sont demandées en moyenne 10 à 15 fois par an) et en leur assurant le maintien de leur productivité (pour les entreprises de moins de 5 salariés la perte de leur valeur ajoutée est estimée à 33 % pour cette raison).

La mise en place de ce dispositif s'inscrit également parmi les engagements souscrits dans le cadre de la Charte régionale de la commande publique.

Plus concrètement, les marchés publics concernés sont signalés, sur le profil acheteur de la collectivité (www.marchés-publics.info), par un logo dédié et qui permet aux opérateurs économiques intéressés, de candidater à l'aide de leur seul numéro Siret.

Par suite, grâce à un accès sécurisé, les informations confidentielles, authentiques et à jour sont obtenues auprès des différentes administrations adhérentes au dispositif.

Structuration de la direction de la commande publique en pilote d'un réseau de référents internes et planification des commandes de la collectivité

Ce projet vise à organiser et à moderniser la commande publique au regard notamment des enjeux réglementaires à venir en optimisant les conditions de mise en place par :

- L'amélioration du pilotage d'une nouvelle fonction « achat » par la direction de la commande publique permettant la structuration et l'animation d'un réseau de référents internes ainsi qu'une planification des achats ;

- La sécurisation et la modernisation du suivi de la commande publique au travers d'une dématérialisation des procédures permettant de rationaliser les pratiques et de répondre aux enjeux réglementaires à venir.

Dans le prolongement des travaux de rédaction et d'harmonisation des documents-types mis à disposition des directions pour organiser leur procédure de marchés, l'action présentée a consisté d'une part, à identifier des référents-marchés au sein des différentes directions générales adjointes en prenant en compte les spécificités organisationnelles de chaque direction, d'autre part, à former à l'interne sur la base du règlement interne des achats approuvés en novembre 2016 consécutivement à la réforme de la commande publique.

Au bilan, les objectifs de structuration et d'animation d'un réseau de référents commande publique (composé de deux sous réseaux : réseau des agents en charge de la gestion des marchés et réseau des Directeurs et encadrants) ont été atteints. En concertation avec le service formation et sur la base d'un recensement effectué par la direction de la commande publique un programme de formation externe (en lien avec le CNFPT) a été établi et proposé.

Le Management Environnemental

Le tri sélectif en interne au sein de la CTC, ses Agences et Offices

L'année 2017 s'est traduite par la mise en œuvre opérationnelle au sein des services de la Collectivité territoriale de Corse, de ses Agences et Offices d'une démarche commune de tri sélectif de trois principaux flux de déchets-papiers/emballages/verre- avec un plan de communication dédié (vidéo, affiches, autocollants...), amorcée en 2016.

L'ensemble des sites est équipé de bacs identiques logotypés : poubelles bleues individuelles (papier), bacs collectifs (verre, papier, plastique/emballage...).

Certaines structures ont élargi le périmètre des trois premiers flux à d'autres types de déchets : piles, cartouches d'encre, articles de papèterie, ampoules, consommables informatiques, bouchons en plastique.

Le kit de communication et de sensibilisation, décliné pour chaque structure, est utilisé. Il comprend les affiches sur les modalités de tri (en corse et en français), un fascicule, une signature électronique, une vidéo ainsi qu'un modèle de tapis de souris, d'autocollant et d'agenda (3 options).

Le tri est effectué en partenariat avec les prestataires de ménage (intégration du tri et du pesage dans les marchés) et les intercommunalités partenaires (CAPA, CAB, CCCC).

En attendant de pouvoir procéder au pesage des quantités triées une estimation des volumes est réalisée par les structures, à l'exception de l'OTC et du site bastiais de l'ADEC. Sur l'ensemble des structures les référents constatent une adhésion et une mobilisation des agents ; on peut noter que certains agents très sensibilisés s'assurent de façon informelle du bon déroulement du tri.

Un questionnaire permettant de mesurer de façon détaillée l'adhésion des agents à la démarche a été communiqué à chaque structure, qui décidera de l'opportunité d'utiliser cet outil.

En 2017, on a pu également constater l'uniformisation progressive des processus de gestion interne des flux dans tous les services ainsi que l'organisation de l'enlèvement (par exemple en intégrant dans les marchés publics de nettoyage des clauses identiques) et la généralisation progressive des processus de dématérialisation pour l'ensemble des procédures internes (assemblées, congés payés, bulletins de salaire, dossiers de financement) ...

Les étapes suivantes

La mise en œuvre progressive du tri des déchets dans les services de la CTC, Agences et Offices selon une approche commune doit être accompagnée d'une politique interne de réduction des déchets à la source et de communication/animation régulière auprès de l'ensemble des agents.

Un dispositif de suivi et d'évaluation doit également permettre de fournir des indicateurs de mesure (quantitatifs et qualitatifs).

Par ailleurs, cette expérimentation collective du tri des trois premiers principaux flux pourrait être élargie à l'ensemble des flux, sur la base de bonnes pratiques éprouvées par les différentes structures : piles, cartouches d'encre, articles de papèterie, ampoules, consommables informatiques, bouchons en plastique.

L'optimisation de la gestion de la flotte automobile de l'ex Département 2A

Le Département 2A dispose d'une importante flotte de véhicules destinée à satisfaire les besoins de déplacements qui relèvent d'autant de pratiques qu'il y a de métiers différents.

Cette flotte automobile est composée majoritairement de véhicules diesel pouvant présenter un risque important d'émissions de CO2 et de particules fines.

L'intérêt du diesel étant le coût amoindri du litre par rapport au super sans plomb et le fait que les moteurs diesel sont moins consommateurs en carburant que les moteurs 'essence', la collectivité souhaite tester des technologies nouvelles permettant d'allier l'exigence environnementale et l'exigence économique. Ainsi, il peut être envisagé de remplacer certains véhicules diesel par des véhicules GPL ou par des véhicules hybrides afin de mener des expérimentations ciblées qui pourront être analysées.

Un plan de formation à l'éco conduite

Près de 600 000 litres de carburant sont consommés chaque année et les déplacements professionnels représentent en moyenne 17 kilomètres par jour et par agent. De plus, 300 agents environ conduisent quotidiennement dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Afin de réduire la consommation de carburant et ainsi diminuer les émissions de G.E.S et de particules fines, il a été envisagé de mettre en œuvre un plan de formation à l'éco conduite qui doit permettre de sensibiliser les conducteurs à une utilisation rationnelle des véhicules mais aussi de limiter le risque d'accident en préconisant une conduite souple et fluide.

Pour cela, deux sessions test ont été organisées en collaboration avec le CNFPT, puis trois agents ont suivi un cursus de « formateurs internes à l'éco conduite ». La collectivité a également fait l'acquisition d'un outil de mesure adaptable sur tout véhicule et permettant donc de conduire des formations en régie.

Les pratiques du covoiturage au sein de la Collectivité

Un questionnaire à destination des agents a été envoyé pour connaître leur mode de déplacement et notamment sur le covoiturage.

A partir du retour du questionnaire (très peu de réponses), il apparaît clairement que le covoiturage est très peu pratiqué par les agents de la Collectivité. Quelques personnes seulement le pratiquent et uniquement avec un cercle proche de connaissances (amis, famille ou collègues). On peut noter que les jeunes (18 - 35 ans) ont très peu répondu à cette enquête et semblent complètement absents de ce dispositif.

Les lieux de rendez-vous connus sont divers, il semble qu'aucun lieu ne soit vraiment récurrent. Le covoiturage concerne principalement les déplacements professionnels.

Pour 2018, avec la mise en œuvre de la Collectivité de Corse, il sera nécessaire d'œuvrer pour ce dispositif pour les trajets professionnels notamment pour les agents se rendant sur des mêmes lieux de réunion.

La mutualisation interservices pour la flotte automobile

La flotte du Département de la Corse du Sud manque de mutualisation interservices voir de mutualisation intra-services lorsque les véhicules sont affectés nominativement à des agents effectuant quotidiennement des missions de terrain et notamment en raison des couleurs spécifiques attribuées aux véhicules en fonction des métiers mais aussi en raison du fait que les véhicules affectés nominativement ne sont jamais remis à disposition du service pendant les périodes d'absences longues congés ou maladie par exemple.

Ainsi, il a été proposé de constituer un système de récupération des véhicules non utilisés afin de mettre à profit les durées d'immobilisation soit pour effectuer les opérations de maintenance nécessaires au bon

fonctionnement des véhicules, soit pour affecter provisoirement les véhicules en question à des missions pouvant survenir dans le temps.

Le but étant de rechercher des solutions de mobilité pour les agents ayant des missions à effectuer sans augmenter la flotte de véhicules en service.

La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective menée par la Collectivité

Dans le but de faire baisser de 30 % le gaspillage des denrées alimentaires préparées, servies et consommées dans les restaurants scolaires des EPLE de la Corse des actions vont être entreprises dès 2017.

Bénéficiant d'une subvention de l'ADEME et en relation avec l'OEC, la Collectivité de Corse a initié ce projet qui va être proposé aux 46 établissements scolaires du secondaire.

Les EPLE ont été ainsi sollicités sur la base du volontariat à travers un « appel à projet ». Les établissements volontaires ont reçu une subvention leur permettant de faire intervenir un consultant qui sur la base d'un diagnostic va proposer un plan d'actions permettant de diagnostiquer les causes possibles du gaspillage en appliquant par la suite des conseils afin de réduire les pertes.

L'action « lutter contre le gaspillage alimentaire » a débuté à partir du premier semestre 2017 et se clôturera au deuxième semestre 2018.

L'utilisation des produits agricoles locaux et/ou bios dans les EPLE

Les 46 EPLE de la Corse ont été contactés afin de répondre à l'appel à projet 'proposer des menus à base de produits biologiques dans les établissements scolaires'.

Sept d'entre eux ont répondu et ont pu bénéficier de l'aide financière de la Collectivité de Corse afin de mettre en œuvre les actions proposées :

- l'intégration de produits issus d'une agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement telle que l'agriculture biologique dans la restauration collective ;
- le développement de circuits courts afin de limiter l'impact environnemental en privilégiant des produits locaux.

L'Agenda Corse 21/Corsica Vint'Unu mis en œuvre par l'OEC

Il s'agit d'un projet politique qui vise à répondre localement aux trois exigences du développement durable :

- produire en réunissant les conditions de la Croissance Verte : à l'échelle de la Corse, il s'agira non seulement de passer à une économie soucieuse de l'environnement, mais encore à une économie bâtie sur l'exploitation durable des ressources naturelles de la Corse, misant sur le développement des métiers liés à cette Croissance Verte ;
- partager en luttant contre les exclusions : les priorités insulaires sont la lutte contre la précarité grandissante dans toutes les tranches d'âge, l'accès facilité au foncier pour le plus grand nombre, la culture et la langue corse comme facteurs de cohésion sociale ;
- protéger la biodiversité, lutter contre le changement climatique et prévenir les risques sanitaires en Corse, les principaux domaines d'intervention concerneront la gestion des déchets, des transports, le développement des énergies renouvelables, la préservation du patrimoine naturel marin et terrestre, la lutte et la prévention au niveau du rejet des substances nocives dans l'atmosphère...

La présidente de l'OEC a réuni le Comité de pilotage de Corsica Vint'Unu le 10 octobre 2016, qui a validé le document d'orientations stratégiques, afin de cibler prioritairement l'action de la Collectivité sur trois objectifs majeurs à partir de 2017 :

1. La mobilisation de l'ensemble des territoires de Corse vers les enjeux du développement durable :

Poursuivre le maillage du territoire par des Agendas 21 micros régionaux, bénéficiant d'une ingénierie dédiée sous le pilotage de l'OEC et suivant la méthode d'accompagnement développée par l'OEC : trois phases successives sur une durée de neuf mois (diagnostic de territoire ciblé, stratégie, plan d'actions).

Ces projets de développement durable permettront de relayer, amplifier, territorialiser, adapter, au niveau micro-régional les politiques territoriales, en matière de :

- valorisation des déchets ;
- habitat durable, maîtrise de l'énergie et développement des sources renouvelables ;
- préservation de la biodiversité ;
- développement des transports partagés et propres ;
- développement des circuits courts alimentaires et développement de l'agriculture biologique ;
- accompagnement des dynamiques culturelles ;
- renforcement des solidarités et de la cohésion sociale.

2. Le développement de pratiques communes de management environnemental au sein des services de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices :

Poursuivre la mise en œuvre graduelle d'actions éco-responsables comprenant un volet sensibilisation/formation, autour de thèmes de travail communs aux différentes structures : déchets, énergie, déplacements, eau.

3. La mise en place d'une politique d'éco conditionnalité des aides et d'achats responsables

Il s'agit pour la Collectivité de Corse et ses offices et agences de favoriser le développement d'une approche environnementale et sociale intégrée au niveau du financement des projets et de la politique d'achat.

Sur la base de ces éléments l'OEC a rédigé en février 2017 un projet de rapport pouvant être présenté à l'Assemblée de Corse.

L'Agenda 21 interne du Département de la Corse du sud (2012-2017) : retour d'expérience de 5 ans de travaux

Le Département de Corse du Sud s'est engagé dans un projet de développement durable interne et volontariste, via la délibération-cadre de son assemblée du 3 décembre 2012. Suite à cette délibération portant « engagement pour une politique de développement durable », la collectivité a ainsi initié une démarche participative d'optimisation des pratiques internes.

En effet, des travaux participatifs et transversaux ont été menés et trois diagnostics de référence ont été réalisés : un bilan carbone, un diagnostic d'éco-responsabilité ainsi qu'une enquête d'opinion sur les pratiques des agents au regard du développement durable. De même, les besoins identifiés par les services et relayés dans le cadre du projet ont permis aux agents de proposer des orientations et actions concrètes afin d'améliorer le fonctionnement de la collectivité.

Fruit de ce véritable travail de concertation, un plan d'action global, composé de 22 projets ; a été validé par le comité de pilotage du 19 novembre 2015, puis approuvé par l'assemblée en janvier 2016.

Dès lors, cet Agenda 21 interne 2016-2017 est entré dans sa phase de mise en œuvre, laquelle a été conduite par les services. De manière concrète, chaque projet est porté par une direction ou un service, lesquels sont accompagnés dans cette mise en œuvre par le Pôle développement durable, qui doit également évaluer les résultats obtenus et permettre à la DGS d'assurer le pilotage d'ensemble.

Il ne s'agissait pas de révolutionner les pratiques au sein des services mais de les revoir via des diagnostics, des expertises, afin de les parfaire, de mener des expérimentations, de penser performance et amélioration continue.

Le plan d'action global de l'Agenda 21 du Conseil Départemental 2A englobe ainsi tous les enjeux majeurs des collectivités : gestion du patrimoine, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, mobilité durable, dématérialisation, évolution des systèmes d'information, commande publique, hygiène et sécurité, formation, communication interne.

Ainsi le travail réalisé jusqu'à présent a permis de mettre en évidence des besoins essentiels, de concevoir des actions de modernisation, de conduire des expérimentations, d'en tirer des retours d'expériences et des bénéfices.

Le projet tel qu'il été conçu et porté est arrivé à son terme au sein du Département de la Corse du Sud en décembre 2017, avec l'avènement de la Collectivité de Corse. Néanmoins, cette démarche de changement a été éprouvée et reconnue.

Des projets opérationnels concernant tous les grands domaines de fonctionnement interne ont été conçus et expérimentés. Ils représentent autant de leviers d'optimisation et de modernisation des pratiques professionnelle à explorer.

2. Le patrimoine bâti territorial : relever le défi du développement durable

La stratégie mise en œuvre dans le cadre des opérations de maintenance vise à diminuer l'empreinte écologique des bâtiments. Elle comprend l'amélioration continue du système de gestion centralisée des installations thermiques avec pour objectif de faire diminuer la consommation d'énergie liée aux impératifs de confort thermique ainsi que l'amélioration des performances de l'éclairage général (choix de typologie économique, détecteurs de présence...) de manière à minimiser la productions de déchets et rationaliser à la fois les dépenses liées aux actions curatives et la consommation générale induite par les modalités de fonctionnement.

D'autre part et dans le même cadre, un programme de visites préventives en circuit continu effectué sur l'ensemble des sites de la région contribue à accroître et à optimiser la qualité d'usage ressentie par les agents.

Un programme ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments appartement à la Collectivité de Corse

Le Conseil Exécutif de Corse a souhaité lancer dès 2016 un ambitieux Programme d'Amélioration des Performances Energétiques des bâtiments appartenant à la Collectivité territoriale de Corse, adossé à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la période 2016-2023, adoptée par l'Assemblée de Corse en octobre 2015 et entérinée par l'État par Décret en date du 20 décembre 2015.

L'adoption récente du dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse vient préciser les modalités de mise en œuvre de certaines opérations, en détaillant les financements mobilisables.

Propriétaire d'un parc immobilier d'environ 400 000 m² de SHON (hors Offices et Agences), dont 85 % constitué par les Établissements Publics Locaux d'Enseignement, la Collectivité territoriale de Corse se doit de mettre en œuvre des mesures de tous ordres visant à améliorer les performances énergétiques de ce patrimoine.

Situation actuelle du patrimoine immobilier de la Collectivité Territoriale de Corse

La Collectivité Territoriale de Corse a en charge depuis 1983, date du transfert de compétences, le développement et l'entretien du patrimoine d'enseignement secondaire (47 collèges et lycées, répartis sur 42 sites du fait de l'existence de cinq « cités scolaires » comportant collège et lycée :

- 30 collèges en exploitation [dont 15 construits par la Collectivité territoriale de Corse] ;
- 1 collège en construction : Stiletto, bâtiment HQE ;

- 13 lycées [dont 2 construits par la Collectivité territoriale de Corse] ;
- 1 Établissement Régional d'Enseignement Adapté [Aiacciu] ; - 2 lycées agricoles [Borgu et Sartè] ;
- 1 lycée maritime et aquacole [Bastia].

La Collectivité territoriale de Corse est également en charge des bâtiments publics [administratifs, culturels, patrimoniaux et techniques] dont elle est propriétaire [18 bâtiments occupés par des agents CTC] et gère les dépenses de fonctionnement des bâtiments dont elle est locataire [15 bâtiments].

Le patrimoine total de la Collectivité territoriale de Corse représente donc une **surface totale de plus de 400 000 m²**, constitué d'un ensemble de bâtiments très hétérogène, tant par leur structure que par leur usage.

Les actions immédiates « quick-win » portant sur l'ensemble du patrimoine

Ces actions sont les plus immédiates à mettre en place puisqu'elles nécessitent le moins d'investissement et apportent une amélioration visible en peu de temps. Ces actions d'optimisation peuvent être envisagées à travers l'élaboration d'un guide de bonnes actions pour agir sur le comportement des utilisateurs. Pour mener à bien ce type d'action, il est proposé la mise en place d'un éco-référentiel articulé autour des thèmes suivants :

- Le chauffage
- La climatisation
- L'électricité
- L'informatique
- La gestion de l'eau
- Les déchets.

L'éco-référentiel ne sera pas seulement un cadre de référence technique pour les usagers des bâtiments, les maîtres d'œuvre et les entreprises, c'est aussi un document méthodologique et pédagogique qui prend en compte la nécessaire évolution des pratiques et l'appropriation des objectifs par l'ensemble des usagers et des personnels. Il évoluera en fonction des exigences, des innovations, des évaluations ou de l'évolution des usages. De même, ce document pourra à terme intégrer les gestes de bonne conduite autour des thèmes comme le transport durable, la consommation raisonnée [circuits courts], etc...

Des travaux plus lourds

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques envisagés visaient à obtenir le label BBC-Effinergie Rénovation. Ils devaient être financés au titre du PO FEDER 20142020.

La mise en œuvre prioritaire de la mise en accessibilité de l'Hôtel de Région actuellement en phase d'appel d'offres travaux, a différé le lancement de l'opération d'amélioration des performances énergétiques.

Les appels à projets actuellement lancés au titre du PO FEDER devraient permettre de mobiliser des soutiens financiers significatifs sur cette opération.

L'Hôtel de Région est composé de trois bâtiments juxtaposés de 4 et 5 niveaux représentant une superficie totale de 9.810 m². Il présente une façade principale sud très exposée à l'ensoleillement [2 740 h/an] et une façade arrière exposée au nord et de surcroît très encaissée donc peu éclairée.

Une analyse des composants et du fonctionnement du bâtiment ainsi que de l'ensemble des équipements a été effectuée en 2006 permettant de déterminer différentes actions à envisager sur les aspects suivants :

- L'enveloppe du bâtiment et notamment son isolation et sa protection solaire ;
- Les systèmes de chauffage-climatisation-ventilation et le zonage correspondant ;
- La Gestion Technique Centralisée et les relevés, analyses et suivis des données ;
- L'éclairage des locaux ;

- La politique de maintenance préventive et corrective des équipements ; -Les pratiques des usagers ;
- La production d'eau chaude sanitaire.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement pour l'Amélioration des Performances Energétiques des Bâtiments [PPIAPEB]

Parallèlement à la mise en œuvre des projets prévus, un Programme Pluriannuel d'Investissement pour l'Amélioration des Performances Energétiques des Bâtiments sera défini pour la période 2018-2023 et au-delà, basé sur une connaissance améliorée du patrimoine immobilier, sur une évaluation précise et actualisée des besoins, sur le retour d'expérience des opérations pilotes et sur les capacités budgétaires de la Collectivité de Corse, à l'aune des dispositifs financiers mobilisables [cofinancement, emprunt...].

Ce programme concernera l'ensemble du patrimoine immobilier public de la Collectivité de Corse, à l'exclusion des collèges et des lycées dont les travaux d'amélioration des performances énergétiques seront intégrés dans le programme pluriannuel global de travaux pour ces bâtiments.

Un programme d'une telle envergure requiert la mobilisation d'un ensemble d'acteurs possédant chacun des éléments de connaissance permettant de concourir à la réalisation d'un projet cohérent, dont la mise en œuvre pourra se faire dans le respect de la qualité, des coûts et des délais.

Les constructions nouvelles : la prise en compte d'objectifs plus ambitieux que la simple réglementation

La construction des établissements futurs s'inscrit bien évidemment dans une démarche environnementale, afin de minimiser l'impact du bâtiment sur l'environnement, tant concernant :

- les partis architecturaux ;
- le choix des matériaux et leur provenance (circuit court d'approvisionnement) ;
- la maîtrise de la consommation de ressources non renouvelables et des émissions de polluants (GES).

Les dispositions liées à la RT 2012, obligatoires pour tout permis de construire déposé à compter du 28 octobre 2012 seront mises en application.

La construction du collège du Stiletto prévoit notamment des normes Haute Qualité Environnementale, une chaufferie biomasse et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour les projets en cours d'étude, tels que l'extension de l'IUT à Corte ou la réhabilitation de l'internat du bâtiment F de la Cité Technique de Montesoru, cette démarche a également été intégrée dans la programmation, avec le chauffage et la climatisation biomasse, ainsi qu'un système de gestion technique centralisée performant, tendant vers des performances supérieures à la réglementation applicable, avec la mise en œuvre de bâtiments à énergie positive (BEPOS) pour les constructions nouvelles et la certification BBC Effinergie Rénovation pour les bâtiments existants réhabilités.

La valorisation du patrimoine bâti du Département de la Corse-du-Sud

Le bâti : Le couvent de Santa Lucia de Talla

La commune de Santa Lucia di Talla se situe au plus à une vingtaine de km des villages du haut du canton et à une dizaine de km maximum de ses propres hameaux. Elle est accessible à l'ensemble des communes et hameaux par le réseau routier départemental. Elle se situe sur un axe routier très passant constituant un lien naturel entre plage et montagne.

Le couvent situé à la sortie du village en direction de Levie présente l'opportunité de disposer d'un vaste parking gratuit qui peut accueillir les usagers de l'espace culturel mais également être le départ d'un lien pédestre de découverte du village.

Ce lien pédestre donne également la possibilité de positionner dans le projet un portail de valorisation du patrimoine naturel et culturel à travers les sentiers départementaux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) au cœur d'un espace patrimonial remarquable.

Ainsi le projet a vocation :

-d'une part à mettre en valeur un élément de patrimoine : un espace y sera dédié à l'histoire du lieu et en retrouvant l'une des fonctions initiales du couvent en dédiant ce même lieu à l'étude (accueil d'étudiants pour des révisions ou des recherches, chercheurs, ...);

-d'autre part à créer des espaces au cœur des pratiques culturelles d'aujourd'hui : le numérique et l'informatique.

Perspectives L'ensemble des travaux se sont étalés tout au long de l'année 2017.

L'établissement ouvrira ses portes au public durant le dernier trimestre 2017 et aura pour ambition de rayonner sur l'ensemble du territoire de l'Alta Rocca et développer son attractivité vers le Sartinesi-Valincu, par le déploiement d'une politique culturelle dense et dynamique à destination de l'ensemble des publics.

L'espace médiathèque permettra de réunir des jeunes et des moins jeunes autour des pratiques de la lecture et de l'éducation, l'espace muséal favorisera pour sa part la découverte et la réappropriation de l'histoire du lieu et du territoire et de leur patrimoine quand l'espace multiactivités facilitera lui, le développement d'autres pratiques culturelles telles que la musique, la danse, le chant, le théâtre etc...

La gestion immobilière

Principaux enjeux et objectifs de l'Unité fonctionnelle des Domaines

Les missions de l'unité fonctionnelle des Domaines du Département de Corse du Sud découlent de la stratégie immobilière que le département 2A veut mettre en œuvre au regard du patrimoine immobilier, des moyens financiers, du nombre de biens pris ou donnés en location. Il est à noter que la composition du patrimoine immobilier (location, achat, vente...) est relativement stable. Concrètement, au-delà du paiement des loyers ou de l'encaissement des recettes, l'unité fonctionnelle domaines, doit assurer le paiement des impôts ainsi que des syndic inhérents à son parc immobilier. Aussi, un travail en coordination avec la Direction de la Construction, de la Rénovation et de la Maintenance des Bâtiments est effectué en matière de syndic, de sinistres et de maintenance des locaux.

Actions Phares et/ou principales sur l'année écoulée et à venir

Tout au long de l'année 2017 un travail de recensement du parc immobilier a été réalisé. Ce dernier avait pour objectif de synthétiser les caractéristiques principales du patrimoine. Cette base de données est un outil transversal. Elle permet de répondre aux besoins des différents services, tant internes qu'externes. A titre d'exemple, il est possible de visualiser les clauses principales des baux, de connaître les sommes annuelles à engager ou encore l'étendue du parc sur une commune définie.

Le parc immobilier compte à ce jour deux prises à bail supplémentaires. Ces dernières permettent de répondre aux besoins des services et in fine de mettre en œuvre la mission de service public que le Département assure.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017 les agents de l'unité fonctionnelle domaines ont effectué un travail d'analyse des titres de perception émis par les services de la Direction des Finances Publiques. En effet, la désignation des biens figurant dans ces titres étant souvent très lacunaire, ceci faisait fréquemment obstacle à l'identification des biens concernés. Dans de telles circonstances l'unité fonctionnelle domaines a donc mis en place une procédure de demande de précisions aux trésoreries concernées. De surcroît, il est également apparu que d'autres sommes n'étaient pas dues car le Département bénéficie d'importantes exonérations au regard de sa mission de service public.

A ce jour, eu égard aux réponses qui nous sont d'ores et déjà parvenues, il s'est avéré que la collectivité départementale n'était pas redevable de certaines sommes réclamées. Cette démarche a permis de réaliser une économie de 16 392 euros. Enfin, il convient de souligner que de nombreuses demandes de précisions d'identification et d'exonération sont en cours de traitement. Le montant de ces dernières s'élève à environ 105 000 euros.

Enfin, s'il a été précisé que le patrimoine immobilier ne connaissait que peu d'évolution, deux projets d'envergure vont impacter ce dernier. Les livraisons de la base FORSAP-APE d'Aiacciu ainsi que de la Maison du Département sur Sartè vont engendrer la résiliation de douze baux, soit une économie d'environ 200 000 euros (loyers-charges et impôts).

La gestion des bâtiments

Les différents bâtiments du Département 2A

Missions et Objectifs

Le Service de la Rénovation et de la Maintenance des Bâtiments a en charge la gestion et valorisation du patrimoine, la maintenance préventive et corrective, la programmation et planification des opérations de réaménagements et/ou restructuration lourde, la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre de ces opérations ainsi que la mise à disposition pour les services de locaux adaptés et nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Les enjeux de son action sont principalement l'inventaire et la connaissance du patrimoine immobilier, la programmation, l'étude et la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti tant en termes de maintenance que de respect des obligations liées au code du travail, où à la réglementation liée aux établissements recevant du public et enfin, exprimer au travers des travaux réalisés, l'effort consenti pour offrir un parc immobilier adapté aux besoins de la collectivité et à l'efficacité du service public. De même, un des principaux enjeux est d'augmenter les opérations de maintenance préventive par la mise en place de contrats adaptés aux équipements techniques, et par une meilleure planification des actions à entreprendre, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs des locaux et diminuer ainsi les interventions dans l'urgence.

Enfin, il est primordial pour le service de s'inscrire dans la démarche développement durable en rationalisant et maîtrisant les dépenses énergétiques des bâtiments et de leurs équipements techniques par une connaissance plus fine des équipements énergivores et par une programmation pluriannuelle d'actions visant à les remplacer.

Le Service de la Construction a pour principales missions la programmation et la conduite des opérations de constructions neuves soit en maîtrise d'œuvre interne, soit en maîtrise d'œuvre externe. Le service apporte une réponse appropriée aux futurs utilisateurs en termes de mise à disposition de nouveaux locaux. Il veille à une conception de qualité, permettant d'assurer une maintenance ultérieure aisée et à coût maîtrisé. **De même, la qualité environnementale est également recherchée dès la conception.**

Les enjeux de son action sont principalement de veiller à ce que les programmes des nouvelles constructions soient établis pour répondre à la demande des futurs utilisateurs tout en recherchant une rationalisation des surfaces ainsi que le meilleur compromis entre le coût et la qualité. Un des principaux enjeux est de se montrer réactif pour prendre en compte l'évolution des besoins et tout au long du projet veiller à respecter la maîtrise des coûts et des délais.

Le service a également pour mission d'assurer la sauvegarde du patrimoine remarquable de la collectivité (château de la Punta).

Actions phares ou faits notables

En ce qui concerne la Service de la Rénovation et de la Maintenance des Bâtiments, les actions phares de l'année 201 concernent :

- la poursuite des travaux de mises aux normes vis-à-vis du document unique sur trois bâtiments particulièrement signalés (laboratoire, atelier de Mezzavia et Casa di Roccapina), et le suivi des travaux de lever des réserves électriques des principaux établissements recevant du public ;
- le suivi des travaux du changement complet du système de climatisation de Leclerc ;
- l'élaboration et le suivi en maîtrise d'œuvre interne des travaux d'aménagements de locaux (dont l'ancien appartement du payeur, les bureaux du COS, du service communication, du local reprographie, un local à Sartè, l'accueil de Leclerc) ;
- la préparation des dossiers de consultation en maîtrise d'œuvre interne, relatifs à des travaux d'investissement visant à mettre en valeur le patrimoine de la collectivité (travaux de ravalements DISS bâtiment A et B, parc de Sartè) ou à maintenir en bon état ce patrimoine : travaux d'étanchéité de Lantivy, changement des fenêtres de la gendarmerie Bacchiochi et des locaux de l'ASE rue aspirant Michelin ;

- la finalisation du dossier de consultation en maîtrise d'œuvre interne de la sécurisation des deux musées de Sartène et Levia (vidéo surveillance, incendie et intrusion) ;
- les pré-études relatives à l'extension du laboratoire d'analyses départemental ;
- la poursuite du programme en maîtrise d'œuvre interne, du réaménagement des locaux de Cala Verde par l'aménagement des locaux du CPEF et par la réalisation des travaux d'aménagement du rez-de-jardin (élaboration du programme, des plans et du dossier de consultation des entreprises) ;
- le lancement des marchés de travaux des lots secondaires de la construction de la Maison du Département à Sartène et le suivi des travaux du gros œuvre.

Parmi les actions emblématiques, il est à noter

- **la montée en puissance du dossier Développement Durable :**

La consultation relative à la réalisation (prévue au premier semestre 2017) des Conseils à Orientation Energétiques sur les dix bâtiments recevant du public les plus énergivores de la collectivité a été réalisée. Une équipe de deux personnes spécialisée en électricité a démarré le recensement des différents types d'éclairage dans tous les bâtiments départementaux, et enfin, les tableaux relatifs à l'examen des consommations de fluides pour 2016 ont été réalisés pour l'ensemble du patrimoine ; - la réalisation et la présentation à la commission concernée des dossiers d'autorisation de travaux relatifs aux Agendas d'Accessibilité des bâtiments recevant du Public visant à une mise en accessibilité totale de ces bâtiments (14 dossiers sont en cours d'instruction sur les 26 ERP concernés) ;

- la préparation des accords-cadres (qui seront lancés au premier semestre 2017) de maintenance des équipements techniques des bâtiments (climatisation, automatismes, moyens de secours...) pour garantir un meilleur suivi, diminuer le taux de panne et recenser les équipements existants ;
- la préparation des accords-cadres travaux tous corps d'état qui seront lancés au premier semestre 2017 pour améliorer la réactivité relative aux travaux de maintenance à effectuer sur le patrimoine bâti.

En ce qui concerne le Service de la Construction, l'année 2017 a été consacrée à la poursuite du programme de réalisation des bâtiments techniques dans le but de renforcer la présence du Département dans le rural avec la construction de centres techniques routiers et de bases FORSAP, APE.

Les principales réalisations en 2017 concernent :

- le lancement des consultations de maîtrise d'œuvre des bâtiments techniques de Sari d'Orcinu et de l'atelier Mécanique d'AFA ;
- le suivi des études de conception des bâtiments techniques de Ciamannacce et de de Sotta ;
- le lancement des consultations des marchés de travaux de la base de Sotta ;
- l'élaboration en maîtrise d'œuvre interne du dossier de consultation des entreprises relatif à la construction du Centre Technique Routier d'Olmetu.

Parmi les actions emblématiques on peut citer ;

- le suivi en maîtrise d'œuvre interne du volet bâtiment-aménagement de l'étang de Tanchiccia ;
- le suivi des études et le lancement de la consultation des marchés de travaux du centre culturel de Santa Lucia de Talla ;
- le suivi des travaux de la Base d'Ajaccio sur la commune d'AFA ;
- le lancement des marchés d'études et de travaux relatifs à l'étalement urgent du portique Nord du château de la Punta ;

- le lancement du marché d'études relatif au diagnostic global sur la remise en état du château de la Punta qui sera présenté en fin d'année 2017.

La Direction a de plus été mobilisée, dans l'organisation et l'animation du Comité de Pilotage et du Comité Technique scientifique installés respectivement par le Département en juillet et en novembre 2016, dans le but de sauvegarder et de réfléchir au devenir de ce patrimoine remarquable.

3. Vers une politique de communication responsable

La communication fait partie intégrante d'une démarche réussie de développement durable, via des opérations de communication, de sensibilisation et de démarches participatives. Dans ce cadre, la Collectivité territoriale de Corse organise des manifestations, des rencontres, des assises et des salons d'envergure comme le Salon International de l'Agriculture, le Salon du Livre, le Salon Nautique, le Salon du Patrimoine ou encore des campagnes d'information et de sensibilisation sur la langue Corse...

La communication institutionnelle

« Paoli, une autre histoire de la Corse, une autre histoire de l'Amérique »

Mme le Consul Général des Etats-Unis et le Président émérite de la Paoli Business and Professional Association ont été accueillis par le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse sur Bastia.

Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre de la célébration des 50 ans d'amitié entre Paoli City et la Corse tout en marquant la commémoration des 210 ans de la mort de Pasquale Paoli, le mois de son anniversaire.

L'objectif de cet échange est la connaissance, voire la « re- connaissance » de deux territoires, Paoli City et la Corse, qui, si éloignés soient-ils, se retrouvent tous deux, par leur héritage historique, dans l'idéal humaniste et politique du « *Babbu di a Patria* ».

A cette occasion, une conférence-débat sur « *Paoli, une autre histoire de la Corse, une autre histoire de l'Amérique* » a été organisée le 24 avril 2017 au Palais des Gouverneurs de Bastia. Les conférenciers Nicole Bacharan, Dominique Simonnet, Francis Beretti et Antoine-Marie Graziani, tous spécialistes de Paoli, de l'homme et de son action, et plus spécifiquement de l'influence sur l'histoire américaine, ont accepté de venir débattre sur la thématique de l'interaction des territoires à l'échelle internationale et celle du dialogue inter-démocraties et ses enseignements.

La journée a été clôturée par la diffusion, ouverte au public, du film *Looking for Paoli*, coréalité par Catherine Sorba et Francis Aïqui - road movie sur la mémoire des lieux-dits paolins aux USA.

La journée du 25 avril 2017 a été consacrée à une visite guidée en Centre Corse, « *A Strada Paolina* », pour remonter le temps, entre Ponte Novu et Merusaglia, sur les traces du père de la Nation Corse. Elle s'est poursuivie par une réunion à Aiacciu, dont le but a été d'aborder les thématiques de la diaspora corse aux Etats-Unis et des échanges inter-universitaires afin de définir des actions pérennes à développer en partenariat avec la Pennsylvanie dans les domaines de l'éducation, du tourisme et du mécénat.

Visite d'une délégation portoricaine composée de membres de l'amicale des Corses à la CTC

Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, Saveriu Luciani, Président de l'OEHC et Marie-Antoinette Maupertuis, Conseillère exécutive chargée des affaires européennes et internationales, en présence de Josepha Giacometti, Conseillère exécutive chargée de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ont accueilli, le Président de l'amicale Porto Ricaine, Santiago Mari ainsi qu'une délégation de Porto Rico, composée de Alberto Bartolomei, José Lotti, Antonia Cruz et Alma Pizarro.

A cette occasion, la Collectivité territoriale de Corse a échangé sur d'éventuels projets entre les Amériques et la Corse. Cette rencontre avec la délégation portoricaine permettra de renforcer les

relations avec la diaspora corse présente en Amérique et prête à s'engager par des actions de mécénat, en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine de l'île.

L'amorce de projets de coopération entre la Corse et le Continent Sud-Américain se fera au départ de Porto Rico, considérée comme « capitale » pour les Corses des Amériques Centrale et du Sud. Les projets qui sont envisagés intéressent principalement la création de réseaux d'entrepreneuriat et la structuration d'une ingénierie de projets incluant notamment des conseils et les études préalables à l'implantation sur le marché sud-américain, des entreprises corses.

La Corse et le Continent Sud-Américain, sont étroitement liés par l'histoire. Les nombreux Corses partant en quête de richesse et de succès dans le nouveau monde ont participé à la construction des régions dans cette partie du monde. Une exposition sur le thème des Corses migrants vers les Amériques a eu lieu au mois de juillet 2017 au Musée de Corti.

La visite de cette délégation composée de membres de l'amicale des Corses de Porto Rico s'est inscrite dans la volonté de la Collectivité territoriale de Corse de tisser ou retisser, des liens entre l'île et les membres de la diaspora.

La communication interne

Le site Internet de la CTC

Le relooking du site internet et l'application de la Collectivité territoriale de Corse sur iPhone et iPad

Le site internet de la collectivité a été réorganisé pour une navigation plus ergonomique et pratique.

La collectivité propose désormais une nouvelle version de son application, gratuite et téléchargeable sur iPhone et iPad permettant aux utilisateurs d'être informés en direct des dernières actualités : infos routes, manifestations, agenda politique...

La publication d'un magazine en interne : ISULA

Depuis décembre 2016, la Collectivité territoriale de Corse met à disposition des agents un nouveau magazine en interne.

La publication du Rapport d'activité du Conseil départemental 2A

Dans le but de fluidifier la communication, le Conseil Départemental 2A a souhaité en 2017 publier son Rapport d'activité avec comme vocation à répondre à une double attente : d'une part, accéder au souhait des agents de mieux comprendre et connaître les actions menées par le Département, la nécessité d'une meilleure communication et de pouvoir mesurer la performance des services, d'autre part proposer un canevas de rapport d'activité plus formalisé et permettant de réduire considérablement le nombre de page de celui-ci. Au terme de plusieurs réunions de travail, le rapport d'activité 2017 a répondu à la commande avec un document de 150 pages (en lieu et place des 800 initiaux) et une présentation plus uniformisée de chacune des compétences mises en œuvre par le Conseil départemental de Corse-du-Sud.

La communication en faveur de la jeunesse

L'Assemblée des jeunes, créée par l'Assemblée de Corse dans sa délibération n°16-158 adoptée à l'unanimité le 28 juillet 2016, est un nouvel organe consultatif de la Collectivité territoriale de Corse.

Ayant vocation à permettre à la jeunesse d'apporter sa contribution au fonctionnement des institutions, elle se compose, outre le Président de l'Assemblée délibérante, de 62 membres désignés selon quatre collèges : celui des étudiants (21), celui des lycéens (10), celui des syndicats professionnels (8) et celui des candidatures individuelles (23).

Conformément aux procédures prévues par la délibération, les syndicats des étudiants de l'Université de Corse puis les syndicats professionnels représentatifs aux élections prud'hommales ont fait connaître leurs représentants à la fin du premier semestre 2016.

Le conseil académique de la vie lycéenne a désigné ses représentants au début du mois de janvier 2017. Quant aux candidatures individuelles reçues, près d'une centaine, ce qui témoigne d'un réel intérêt, elles

ont été examinées lors de deux réunions, les 25 janvier et 1er février 2017, à l'issue desquelles le jury, où le conseil exécutif et l'ensemble des groupes politiques étaient représentés, a sélectionné 23 lauréats plus 10 au titre de la liste complémentaire.

L'installation de l'Assemblée des jeunes, a eu lieu au milieu du mois de mars 2017.

Le rôle des conseillers sera de prendre position, faire valoir leur avis, apporter un éclairage supplémentaire aux élus de l'Assemblée de Corse sur les principaux dossiers relevant de ses compétences.

L'Assemblée des jeunes est désignée pour une durée de deux ans à compter de sa date d'installation. Elle se réunira trois fois par an, durant une journée maximum.

Accusé de réception

Objet	RAPPORT ANNUEL RELATIF AU DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 POUR LE BUDGET PRIMITIF 2018
Identifiant acte	02A-200076958-20180530-011202-DE
Identifiant interne	011202
Date de réception par la préfecture	8 juin 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	30 mai 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	7.1.2

[Fermer](#)